

92-SG/Adm-02/Fr

Original : anglais

Avril 2025

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GENERALE
SUR LES ACTIVITES DE L'OMSA EN 2024**

Document de travail administratif



TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	3
1. MISE EN ŒUVRE DU SEPTIEME PLAN STRATEGIQUE EN 2024	5
1.1. Introduction	5
1.2 Initiatives de premier plan	5
1.3 Suivi des fiches d'action	6
1.4 Vers une nouvelle approche : l'introduction des OKAPI	7
2. PRESENTATION DES ACTIVITES TECHNIQUES	9
2.1. Gestion des informations	9
2.1.1 Informations zoosanitaires	9
2.1.2 Publications	12
2.1.3 Documentation	14
2.1.4 Gouvernance des données	16
2.2. Élaboration et mise en œuvre des normes	18
2.2.1 Aperçu du processus d'élaboration des normes	18
2.2.2 Activités des Commissions spécialisées et des Groupes spécialisés	19
2.2.2.1 Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres	19
2.2.2.2 Commission des normes biologiques	20
2.2.2.3 Commission scientifique pour les maladies animales	21
2.2.2.4. Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques	22
2.2.2.5 Activités des Groupes de travail	24
2.2.3 Lignes directrices	26
2.2.4 Statuts	27
2.2.4.1 Demande de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire	27
2.2.4.2 Reconfirmations annuelles	28
2.2.4.3 Développement de la Plateforme de gestion des statuts zoosanitaires	29
2.2.4.4 Autodéclarations	29
2.2.5 Observatoire	29
2.2.6 Prospective	31
2.3. Renforcement des capacités	31
2.3.1 Processus PVS	32
2.3.2 Projets de jumelage	35
2.3.3 Plateforme dédiée à la formation des Services vétérinaires	36
2.3.4 Laboratoires durables	37
2.4. Cadres mondiaux	38
2.4.1 Une seule santé	38
2.4.1.1 Contexte stratégique mondial	38
2.4.1.2 Contexte stratégique Une seule santé au niveau régional et sous-régional	46
2.4.1.3 Résistance aux antimicrobiens (RAM)	46
2.4.1.4 Rage	53
2.4.1.5 Tuberculose	57
2.4.1.6 Santé de la faune sauvage	57
2.4.2 Maladies animales transfrontalières	61
2.4.2.1 Contexte stratégique mondial	61

2.4.2.2	Peste porcine africaine _____	61
2.4.2.3	Fièvre aphteuse _____	62
2.4.2.4	Peste des petits ruminants _____	64
2.4.2.5	Dermatose nodulaire contagieuse _____	65
2.4.2.6	Activités liées à la phase post-éradication de la peste bovine _____	66
2.4.2.7	Influenzas aviaire et autres _____	66
2.4.2.8	Enregistrement des kits de diagnostic _____	69
2.4.3	Bien-être animal _____	70
2.4.4	Santé des animaux aquatiques _____	71
2.4.5	Gestion des situations d'urgence et préparation _____	72
2.5.	Coopération internationale _____	73
2.5.1	Réseaux scientifiques _____	73
2.5.1.1	Système scientifique _____	73
2.5.1.2	Centres collaborateurs _____	74
2.5.1.3	Laboratoires de référence _____	74
2.5.1.4	STAR-IDAZ _____	75
2.5.2	Autres réseaux _____	76
2.5.3	Partenariats techniques _____	76
3.	PRESENTATION DES ACTIVITES ADMINISTRATIVES _____	79
3.1.	Gouvernance institutionnelle _____	79
3.1.1	Activités des organes statutaires _____	79
3.1.1.1	Assemblée mondiale des Délégués _____	79
3.1.1.2	Conseil _____	80
3.1.1.3	Commissions régionales _____	81
3.1.2	Activités des Groupes régionaux restreints _____	82
3.1.3	Relations avec les Membres _____	83
3.1.4	Accords _____	83
3.1.5	Analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'OMSA gouvernance _____	84
3.2.	Administration générale _____	84
3.2.1	Ressources humaines _____	84
3.2.2	Genre _____	85
3.2.3	Services généraux _____	87
3.2.4	Systèmes d'information _____	87
3.2.5	Coordination d'événements _____	88
3.2.6	Communication _____	88
3.2.7	Affaires juridiques _____	90
3.2.8	Gestion de la performance et contrôle interne _____	90
3.3.	Gestion financière _____	92
3.3.1	Gestion budgétaire et financière _____	92
3.3.2	Financement et exécution du budget en 2024 _____	92
3.3.3	Planification et exécution budgétaire en 2025 et 2026 _____	93
3.3.4	Passation des marchés _____	93

AVANT-PROPOS

L'année 2024 restera dans nos mémoires comme l'année du centenaire de l'OMSA, créée en 1924 sous le nom de l'Office international des épizooties !

Au cours de cette année, et grâce à des équipes impliquées et compétentes ainsi qu'à un réseau d'expertise remarquable, nous avons poursuivi nos activités au service de nos Membres dans le cadre de notre mandat, renforcé notre présence sur la scène politique internationale et, en parallèle, initié des travaux structurants pour l'avenir de l'OMSA.

Nos activités

En 2024, les équipes soutenues par l'ensemble des experts qui les secondent, ont œuvré avec professionnalisme aux activités qui découlent de notre mandat en matière de transparence sur la situation mondiale de la santé animale, avec 544 notifications immédiates, 4 795 rapports de suivi, la délivrance de cinq nouveaux statuts indemnes, la reconfirmation de centaines d'autres et la vérification de 90 auto-déclarations. Quelque 72 normes internationales ont été adoptées ou révisées dans les domaines de la prévention et du contrôle des maladies des animaux terrestres et aquatiques, du bien-être animal, des méthodes de diagnostic et de la qualité des vaccins.

De nouvelles lignes directrices sur de nombreux sujets ont été publiées, par exemple : la formation des agents communautaires de santé animale (ACSA), les exercices de simulation, la lutte contre les risques de maladie dans le commerce des espèces sauvages, etc.

Douze nouveaux centres d'excellence scientifique ont été reconnus portant à 350 le nombre de Centres de référence dans 48 pays.

Une étude économique sur l'impact économique de la résistance aux antimicrobiens sur la santé animale et la santé humaine (Eco-AMR) a été publiée.

Des nombreuses activités ont été menées dans le cadre du développement des capacités de nos Membres (33 missions PVS notamment). De nombreux projets ont été menés sur le terrain grâce à la générosité de certains de nos Membres et de nos bailleurs de fond. Nos équipes en régions ont apporté leur soutien sur de nombreuses actions concrètes, que ce soit pour lutter contre les maladies animales ou pour appuyer la structuration des Services vétérinaires et améliorer la coopération transfrontalière.

Notre présence sur la scène internationale

En 2024, l'OMSA a continué à s'imposer sur la scène internationale. Dès mon arrivée en août, j'ai été amenée à faire entendre la voix de l'OMSA en ce qui concerne la santé animale et les Services vétérinaires dans de nombreux forums internationaux :

- à New-York lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, à l'occasion de la déclaration politique sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens ;
- à Rio pour le G20 avec un focus particulier sur « Une seule santé » ;
- à Padoue en Italie pour le G7 des Directeurs des Services vétérinaires ;
- à Riyad pour la conférence de Haut niveau sur l'antibiorésistance ;
- à Nouakchott à la réunion des ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest sur le pastoralisme.

Et nous avons aussi participé à la COP 29 en Azerbaïdjan.

L'OMSA a poursuivi ses travaux sur le plaidoyer avec la publication des notes de synthèse et documents de politique générale et le lancement de travaux sur le plaidoyer vis-à-vis de ses Membres. Dans le même esprit, j'ai activement travaillé à sensibiliser le plus de décideurs publics. Depuis ma prise de fonction en août, j'ai rencontré plusieurs ministres et premiers ministres lors de réunions bilatérales.

Des travaux structurants pour l'avenir

En 2024 des outils structurants pour l'avenir de l'Organisation ont enfin vu le jour.

Dans le domaine financier, le cadre budgétaire a été défini et l'outil numérique a été déployé pour sécuriser les processus en place.

Dans le domaine de la transition numérique, de nombreux outils ont vu le jour ou ont été simplifiés, comme WAHIS, le système d'information PVS (PVSIS), l'outil de consultation des normes, etc.

Dans le domaine des ressources humaines, de nouvelles procédures de recrutement ont introduit l'ouverture et la transparence au sein des pratiques de l'OMSA et une étude a été lancée sur le sujet des retraites du personnel au Siège comme dans les Régions.

L'organigramme a été revu pour mieux refléter l'orientation stratégique et les priorités introduites pendant ma campagne, remédier au déséquilibre entre les directions et mieux intégrer les Représentations régionales et sous-régionales et mieux valoriser les missions techniques qui constituent le cœur de métier de l'OMSA.

Enfin, fin 2024 nous avons posé les bases de deux chantiers stratégiques pour les années à venir :

- Le lancement de la révision de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'OMSA. Un comité de 16 Membres a été désigné par les Commissions régionales à cette fin et travaillera pendant trois ans pour faire des propositions à l'Assemblée mondiale.
- L'élaboration du huitième Plan stratégique, dont la construction collective aura lieu en 2025, pour une adoption en mai 2026.

Toutes ces initiatives ont pour objectif de sécuriser notre fonctionnement tout en développant notre réactivité et notre agilité au service de nos Membres.

Pour conclure, je rappellerai que cette année a aussi été synonyme de transition à la direction générale de l'OMSA et je souhaite saluer le travail remarquable réalisée par ma prédécesseuse, la Dre Monique Eloit, qui a su développer l'OMSA et la mettre sur de bons rails pour démarrer ce nouveau centenaire.

Je remercie aussi toutes les équipes au Siège comme dans les Régions pour leur accueil.

Je mesure la responsabilité qui est la mienne d'avoir été élue par les Membres à la tête de l'Organisation et confirme mon engagement à leur service et mon ambition pour l'OMSA. Je mettrai tout en œuvre pour améliorer la visibilité de la santé animale, des Services vétérinaires et de l'OMSA, pour renforcer l'appui aux Membres et pour moderniser et sécuriser l'Organisation.

Emmanuelle Soubeyran

1. MISE EN ŒUVRE DU SEPTIEME PLAN STRATEGIQUE EN 2024

1.1. Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du septième Plan stratégique (7SP), l'OMSA a poursuivi son approche méthodologique combinant l'évaluation des Fiches d'action et des Initiatives de premier plan. L'année 2024 a marqué une transition vers une approche plus structurée de la gestion des performances, avec l'introduction progressive d'Indicateurs clés de responsabilité et de performance organisationnelles (OKAPI).

- Les Initiatives de premier plan (IPP), introduites en 2022 par le Comité exécutif (COMEX), ont continué à jouer un rôle clé dans l'accélération de la mise en œuvre du Plan stratégique grâce à des projets interfonctionnels à fort impact.
- Les Fiches d'action (FA), définies depuis 2021 par les différents Services et Unités de l'OMSA, ont permis de décliner les objectifs stratégiques en termes opérationnels, facilitant ainsi le suivi des progrès réalisés.

L'évaluation des activités en 2024, axée sur les livrables, a conduit l'OMSA à amorcer un changement progressif vers un suivi axé sur les résultats avec la mise en place des OKAPI, qui permettront de mesurer plus rigoureusement la valeur ajoutée des actions entreprises.

1.2 Initiatives de premier plan

Le COMEX a identifié huit IPP à mettre en œuvre en 2024. **La majorité des IPP de l'année se sont concentrés sur l'efficacité et l'agilité organisationnelles (Objectif stratégique 5 [OS5]), avec des actions structurant la gouvernance interne**, et des avancées notables dans la structuration du budget, la transition entre les deux Directrices générales et l'examen des Textes fondamentaux de l'OMSA. Parallèlement, la transformation numérique progresse avec la structuration de la gouvernance des données, et des initiatives liées à la collaboration avec des partenaires stratégiques prennent forme.

Le Tableau 1 montre la proportion de tous les livrables des IPP, par taux de réussite, à la fin 2024 :

- 41 % des livrables ont été réalisés ou sont en phase finale, ce qui témoigne d'une accélération de la mise en œuvre des thèmes clés ;
- 37 % sont en cours de mise en œuvre, ce qui confirme une dynamique de travail soutenue.

Ce résultat est encourageant compte tenu de la complexité des tâches à accomplir et du caractère transversal de ces initiatives. Le passage progressif aux OKAPI renforce cette approche en fournissant un cadre plus structuré et axé sur les résultats, garantissant ainsi l'optimisation continue des actions entreprises.

Le présent rapport d'activité fournit des détails sur chacune de ces IPP.

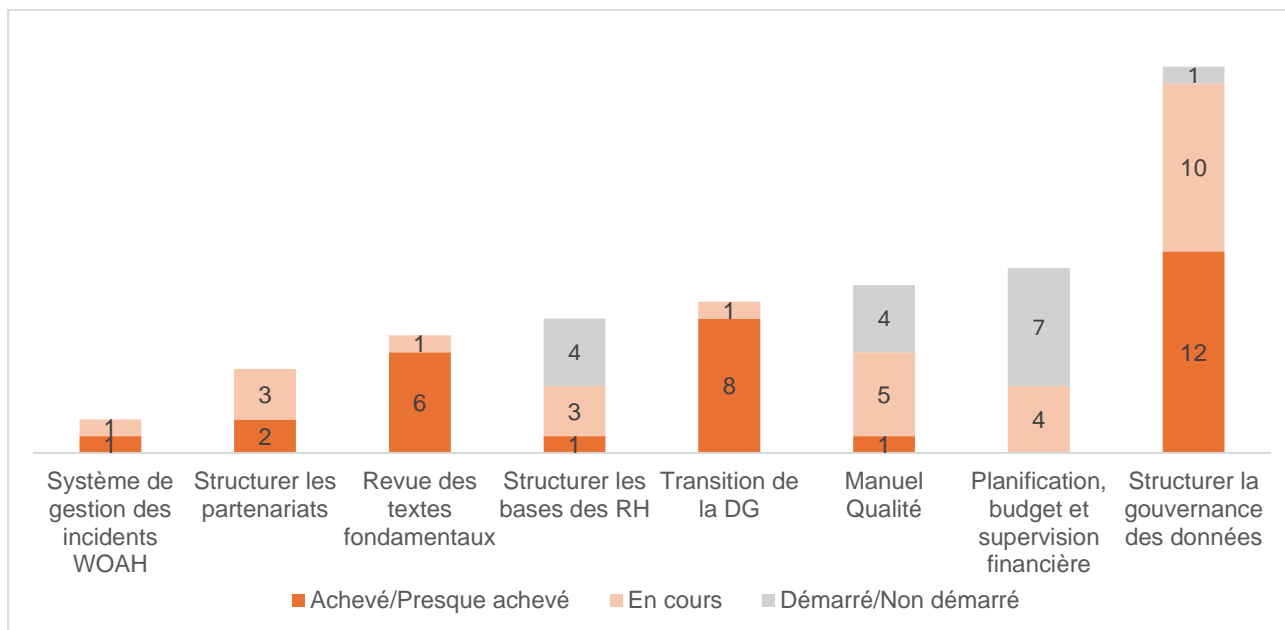


Figure 1. Proportion des livrables des IPP, par taux de réalisation, à la fin 2024

1.3 Suivi des Fiches d'action

L'année 2024 a confirmé le dynamisme positif des FA, qui traduisent les objectifs stratégiques du 7SP en activités concrètes. Fin 2024, la majorité des FA étaient réalisées ou en voie de réalisation, soulignant l'implication des équipes et la pertinence des actions entreprises :

- 73 % des FA ont été réalisées, sont sur le point de l'être ou sont devenues une pratique courante (« *business as usual* ») ;
- 18 % des FA sont en cours de mise en œuvre.

L'année 2024 a donc marqué une phase de consolidation et d'optimisation, au cours de laquelle les FA ont continué à structurer les actions de l'OMSA tout en évoluant vers un modèle plus intégré et axé sur les résultats.

En 2024, l'OMSA a mené plusieurs actions significatives dans des domaines clés :

- Dans le cadre du renforcement de l'expertise scientifique (OS1), la FA SCIENCE-2021 a conduit à la **publication d'un document détaillant le [système scientifique de l'OMSA](#)**, disponible en trois langues. Présenté aux Commissions spécialisées, ce document a été bien accueilli par les parties prenantes et a également été utilisé dans l'examen de la gouvernance technique des Textes fondamentaux.
- Dans le domaine de la gouvernance des données (OS2), la FA WAHIAD 1.1-2022 a permis d'améliorer **l'intégration des données du système WAHIS dans des outils collaboratifs** tels que GLEWS et Une seule santé. Cette initiative renforce l'exploitation des données de l'OMSA à l'échelle mondiale, facilitant ainsi une meilleure anticipation des risques sanitaires et une réponse plus efficace aux crises.
- Pour mieux répondre aux besoins des Membres (OS3), l'OMSA a lancé **l'initiative d'apprentissage collaboratif conjoint Une seule santé (JOHLI)** avec la FAO et l'OMS (CBD 12 - 2021 FA), avec un plan d'action et de mobilisation des ressources prévu pour 2025. **L'analyse des obstacles à l'adhésion des pays** (RAD 8 - 2023 FA) a donné lieu à des rapports soumis au Conseil et aux Représentants régionaux, qui serviront de base à un kit de sensibilisation en 2025. Enfin, l'OMSA a **harmonisé ses processus normatifs** (STAN 1 - 2021 FA), en renforçant la transparence dans l'élaboration des normes et en organisant des formations en Afrique et dans les Amériques, sachant qu'une extension est prévue à l'horizon 2025.

- Pour renforcer la collaboration avec les partenaires (OS4), l'OMSA a contribué à faire converger les priorités sur la résistance aux antimicrobiens dans la Déclaration politique des Nations unies (ONU) (AMRVP 06 - 2021 FA). En outre, la publication d'EcoAMR marque une étape importante, avec de nouveaux résultats prévus pour 2025-2027.

Le bilan 2024 montre que les FA ont non seulement produit des résultats concrets, mais ont également permis de structurer des approches durables, intégrées dans les pratiques des Membres et des partenaires de l'OMSA.

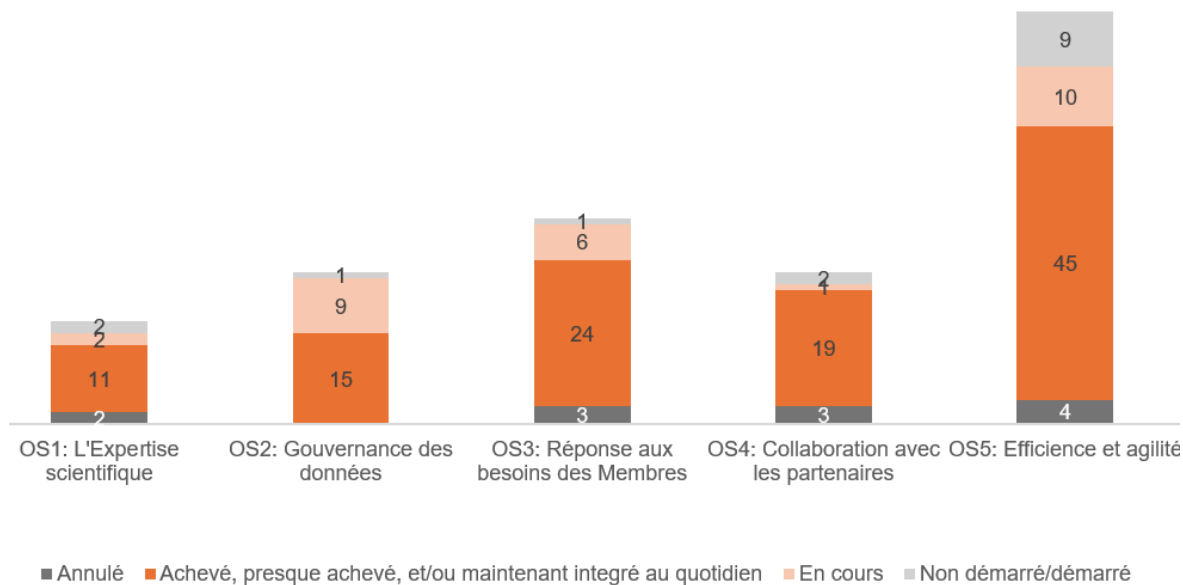


Figure 2. Nombre de Fiches d'action (FA) par taux de réalisation (depuis 2021) et par Objectif stratégique

1.4 Vers une nouvelle approche : l'introduction des OKAPI

L'année 2024 a marqué un tournant majeur dans la gestion de la performance de l'OMSA avec le passage à une approche plus structurée et axée sur les résultats : les Indicateurs clés de responsabilité et de performance organisationnelles (OKAPI). Ce changement fait partie de la phase finale du septième Plan stratégique et servira également d'approche fondamentale pour l'élaboration du huitième Plan stratégique (8SP).

Vingt-trois OKAPI, validées par le COMEX en novembre 2024, ont été élaborées dans le cadre de cinq ateliers internes et de consultations bilatérales depuis juillet. Ils couvrent des indicateurs de résultats, chacun étant alimenté par une série d'activités suivies par le biais de réalisations liées aux chapitres budgétaires (92SG-FIN-5) et aux FA/IPP.

Cette nouvelle approche vise à :

- améliorer la mesure de la performance en passant d'une logique de suivi des activités à une évaluation des résultats ;
- renforcer la responsabilité de l'OMSA vis-à-vis de ses parties prenantes (Membres, partenaires, personnel) ;
- assurer une meilleure visibilité des actions menées, en mettant en avant les réussites, les bonnes pratiques et les points à améliorer ;
- identifier et anticiper les risques, notamment en termes de conformité et de gestion opérationnelle.

Exemples d'OKAPI

- Sur le rôle de l'OMSA et son influence internationale (OS1, OS3, OS4)
 - pourcentage de déclarations politiques reconnaissant le rôle de l'OMSA dans la santé et le bien-être des animaux.
- Sur la capacité des pays à lutter contre les maladies (OS1, OS3)
 - pourcentage de Membres ayant un statut officiellement reconnu pour les maladies prioritaires ou bénéficiant d'un programme de contrôle validé par l'OMSA.
- Sur l'impact du renforcement des capacités vétérinaires (OS3)
 - pourcentage de Membres faisant état d'une augmentation des investissements (financiers, humains, infrastructure) dans leurs Services vétérinaires après avoir participé aux activités PVS.
- Sur la gouvernance des données et l'accès à l'information (OS2)
 - pourcentage de parties prenantes qui considèrent que les données de l'OMSA sont accessibles, claires et utiles pour la prise de décision (WAHIS, ANIMUSE, système d'information PVS).
- Sur la qualité de la gestion interne et de la conformité (OS5)
 - pourcentage de recommandations d'audits externes mises en œuvre.

Les OKAPI seront progressivement intégrés dans les processus de suivi et d'évaluation, avec des indicateurs de performance alignés sur les objectifs stratégiques et des méthodologies rigoureuses pour la collecte et l'analyse des données.

Grâce aux OKAPI, l'Organisation dispose désormais d'un cadre plus structuré, axé sur les résultats, qui lui permet de mieux piloter la fin du septième Plan stratégique et d'anticiper efficacement l'élaboration du huitième Plan stratégique.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES TECHNIQUES

2.1. Gestion des informations

2.1.1 Informations zoosanitaires

Activités liées au Système mondial d'information zoosanitaire (WAHIS)

Au cours de l'année 2024, l'OMSA a continué à renforcer sa capacité et son aptitude à recueillir des informations essentielles sur les maladies auprès des Membres et des non-membres grâce à de nouvelles évolutions de la plateforme WAHIS et à la consolidation des relations avec les utilisateurs déclarants et externes.

Au cours du premier semestre 2024, le module de rapport semestriel a été optimisé, sur le modèle de l'approche adoptée avec succès pour le module d'alerte précoce. Le nouveau module de rapport semestriel a été mis en service le 4 juin 2024. Simultanément, le module de rapport annuel, intégrant un volet sur les populations animales, a été développé et lancé en juin 2024. Dans une phase ultérieure, le module de rapport annuel inclura un volet sur les capacités vétérinaires et un volet sur la préparation aux situations d'urgence, une fois qu'un accord aura été conclu sur un nouvel exercice de passation de marchés (et un financement) pour la poursuite du développement du système WAHIS.

En réponse aux commentaires des utilisateurs concernant les performances insuffisantes du module d'analyse (tableau de bord), des experts spécialisés ont été engagés pour résoudre les problèmes dans ce domaine. Des améliorations significatives des performances ont été apportées, et le logiciel Qlik sur lequel repose le module d'analyse a été mis à jour au début de l'année 2024 avec la version la plus récente. Ces améliorations constantes soulignent l'engagement de l'OMSA à proposer une plateforme robuste et efficace pour l'établissement de rapports et d'analyses sur la santé animale dans le monde.

Après la livraison réussie du module de rapport semestriel optimisé et du nouveau module de rapport annuel en juin 2024, l'attention de l'OMSA s'est portée sur la maintenance et la stabilisation de la plateforme afin de s'assurer que son fonctionnement reste optimal. Au cours de l'été, l'équipe du Service d'information et d'analyse de la santé animale mondiale (WAHIAD) a lancé un projet de vérification et de validation de plus de 400 rapports semestriels en attente à l'aide du module optimisé. Cette opération s'est achevée avec succès à la fin du mois de septembre 2024. La plateforme a fonctionné correctement et les quelques problèmes mineurs qui ont été identifiés ont été facilement résolus.

L'OMSA est en train de passer un marché pour les futurs services de maintenance qui seront contractés à partir du 1^{er} juillet 2025 et recueille des informations sur les futurs besoins de développement de la plateforme WAHIS en vue d'une passation de marché après cette période de stabilisation.

Assistance aux utilisateurs déclarants et aux utilisateurs externes de WAHIS

Pour assurer le succès de la plateforme, il est essentiel que les Services vétérinaires nationaux puissent transmettre des rapports sans difficulté et que les utilisateurs puissent accéder à nos données et les utiliser facilement. L'assistance aux utilisateurs est essentielle pour renforcer la valeur de la plateforme, encourager la mobilisation des utilisateurs et améliorer la transparence dans la transmission des rapports. C'est pourquoi le service d'assistance WAHIS Support continuera à aider les utilisateurs à établir des rapports et à consulter les données du système. En plus d'être un portail destiné à fournir des réponses aux questions des utilisateurs, le service WAHIS Support couvre les prestations suivantes : (i) formations individuelles sur la notification pour les Points focaux ; (ii) accès aux extractions de données ; (iii) sessions de démonstration sur la façon de tirer le meilleur parti des données du système ; (iv) extractions cartographiques dédiées ; et (v) mises à jour des fichiers cartographiques.

En 2024, l'OMSA a publié trois notes de version informant les Membres des dernières fonctionnalités de l'interface publique/la section analytique, et du lancement des modules de rapport annuel et de rapport semestriel. Les notes de version ont été partagées avec les utilisateurs déclarants de WAHIS (Délégués et Points Focaux) dans le monde entier.

Les retours d'information fournis par les Délégués et les Points focaux sont continuellement pris en compte pour améliorer les ressources de l'OMSA en matière de formation.

L'équipe WAHIS et l'équipe chargée du Système d'information de l'Union européenne (UE) sur les maladies animales (ADIS) ont animé un kiosque tout au long de la semaine de la 91^e Session générale en 2024, fournissant des informations et des démonstrations aux participants. Par ailleurs, au cours de la Session générale, l'OMSA a organisé un total de 41 séances d'échanges individuelles avec les Délégués et les Points focaux de 22 Membres des cinq Régions de l'OMSA. Les thèmes abordés étaient les suivants : les rapports d'alerte précoce (16 séances) ; les rapports semestriels (10) ; l'interface publique de WAHIS, la cartographie et les tableaux de bord (10) et d'autres sujets (5).

Une formation en présentiel sur la notification des maladies dans WAHIS et dans ADIS a eu lieu à Paris, en France, en novembre 2024 et a réuni 65 Points focaux et Délégués de la Région Europe de l'OMSA. La formation a été financée par l'UE et a porté sur l'interconnexion entre les deux plateformes. D'autres formations en présentiel sont prévues dans d'autres Régions en 2025 et 2026. Grâce à cette formation, l'OMSA a encore renforcé sa capacité de gestion en matière de notification des maladies et a assuré les actions suivantes :

- informer les Points focaux sur les exigences en matière de notification des maladies et la nature des informations à fournir via l'application WAHIS, ainsi que sur la manière de consulter correctement les données du système ;
- former les Points focaux aux dernières méthodes de notification des maladies à l'échelle nationale via les plateformes WAHIS et ADIS ;
- clarifier les rôles et responsabilités des Points focaux vis-à-vis de l'OMSA et de l'UE en matière de notification des maladies ;
- former les Points focaux et les principaux utilisateurs d'ADIS sur la notification centralisée via ADIS à des fins d'alerte précoce en vue de répondre aux exigences de notification réglementaires de l'OMSA et de l'UE après l'interconnexion.

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, et à l'exclusion de celles menées lors de la Session générale, l'OMSA a organisé 151 séances de formation virtuelles individuelles à l'intention des Délégués et des Points focaux des cinq Régions de l'OMSA. Les sujets abordés étaient les suivants : les rapports semestriels (57 séances) ; l'extraction périodique du système d'alerte précoce (45) ; les rapports d'alerte précoce (16) ; l'interface publique, la cartographie et les tableaux de bord de WAHIS (25) ; la soumission des rapports annuels (4), l'interopérabilité (4).

Interconnexion avec d'autres systèmes et avec la communauté mondiale de la santé

Comme indiqué dans le rapport de 2023, l'interopérabilité publique reste une priorité pour l'OMSA. Cette tâche a été transférée dans un projet distinct (projet de lac de données) qui est actuellement en phase pilote et ne fait pas partie du champ d'application actuel du projet WAHIS.

Une phase pilote a été lancée en avril 2024 pour interconnecter ADIS avec WAHIS et ainsi permettre la transmission unique des rapports d'alerte précoce vers WAHIS depuis ADIS. À la mi-janvier 2025, cinq pays étaient interconnectés sur la plateforme active (Allemagne, Danemark, Espagne, Lettonie et Pays-Bas), et d'autres pays le seront dans les mois à venir. Il s'agit là d'une grande avancée qui a permis de réduire la charge de travail des Services vétérinaires en matière de notification, les pays pilotes ayant constaté que l'interconnexion fonctionnait efficacement.

L'UE et l'OMSA se sont accordés à dire que cette interconnexion permettait d'améliorer l'efficacité de la notification dans WAHIS et constituait un jalon important ainsi qu'une démonstration de faisabilité. De plus amples informations sur ADIS, WAHIS et leur interconnexion sont disponibles ici : [Présentation d'ADIS, le système d'information sur les maladies des animaux de l'UE, et de son lien avec WAHIS.](#)

Utilisation des données WAHIS comme source de valeur ajoutée pour les Membres

En 2024, un kiosque WAHIS a été installé et une table ronde a été organisée lors de la 31^e Conférence de la Commission régionale de l'Europe à Samarkand (octobre) et de la 27^e Conférence de la Commission régionale des Amériques à Quito (novembre) afin de promouvoir la valeur des informations disponibles dans WAHIS et de familiariser nos Membres avec l'utilisation du système en leur demandant en quoi WAHIS pouvait leur être utile. Les discussions en groupe ont mis en évidence la satisfaction des Membres vis-à-vis des différentes améliorations et évolutions, et ont révélé des points de discussion importants que la Commission du Code pourrait prendre en compte en ce qui concerne les exigences de déclaration de l'OMSA contenues dans le Chapitre 1.1 du *Code sanitaire pour les animaux terrestres*

(Code terrestre) et du Code sanitaire pour les animaux aquatiques (Code aquatique). Le kiosque a permis des discussions utiles sur les questions relatives à la notification et à l'utilisation des données disponibles sur l'interface publique de WAHIS.

En outre, treize présentations concernant la situation des maladies animales revêtant un intérêt, les exigences en matière de notification des Membres de l'OMSA et l'utilisation de la plateforme WAHIS ont été dispensées sous différentes formes (réunions virtuelles ou sur site).

Des extractions périodiques des données issues des rapports d'alerte précoce validés ont été mises à la disposition des utilisateurs déclarants et des utilisateurs externes via un SharePoint sécurisé afin de répondre à leur besoin d'accéder à de grandes quantités de données pour étayer leur prise de décision fondée sur les risques. Des procédures supplémentaires ont été mises en place pour garantir la qualité des données. Soixante et une personnes issues de différentes organisations ont eu accès à l'extraction hebdomadaire des données après avoir assisté à une séance de démonstration organisée par notre équipe de gestion des données en 2024. Le nombre total de personnes ayant accès à cette extraction est passé à 245 depuis décembre 2022. Les données issues de cette extraction sont utilisées pour orienter les décisions politiques et les décisions en matière de risques prises par les Services vétérinaires, les organisations partenaires et les entreprises commerciales.

Activités de recherche active

L'OMSA surveille les rumeurs de maladies grâce à la plateforme *Epidemic Intelligence from Open Sources* (EIOS) et en distribue un résumé à la fois au personnel interne et aux parties prenantes externes trois fois par semaine. Ce résumé met en évidence les menaces de maladies nouvelles et émergentes et alerte le personnel sur les foyers de maladies listées par l'OMSA, renforçant ainsi la mission de l'OMSA qui consiste à assurer la transparence entre ses Membres. Près de 215 000 signaux ont été identifiés en 2024, et 8 681 ont été considérés comme pertinents pour l'OMSA (c'est-à-dire, liés aux maladies listées et émergentes). Parmi ceux-ci, 455 ont été classés dans la catégorie « notification immédiate/rapport de suivi », dont 60 ont été notifiés en tant que tels après l'intervention de l'équipe de recherche active, et 214 étaient pertinents pour les rapports semestriels (c-à-d, les maladies listées qui sont endémiques ou suffisamment stables et donc notifiées sur une base semestrielle). L'identification de ces signaux aide l'équipe de monitoring à s'assurer que ces maladies sont notifiées dans les rapports semestriels et à permettre aux Membres de se conformer au mandat de transparence de l'OMSA.

Activités d'alerte précoce

Le nombre de notifications immédiates soumises par le biais du module d'alerte précoce de WAHIS a augmenté progressivement mais régulièrement, passant de 158 en 2013 à 544 en 2024, l'année 2021 étant une année atypique (avec 579 notifications) en grande partie en raison des foyers d'influenza aviaire hautement pathogène. Le nombre de rapports de suivi contenant des données quantitatives est passé d'un minimum de 274 en 2013 à un maximum de 2 582 en 2023, le total de 2 372 n'étant que légèrement inférieur (Figure 3). En 2024, cent dix-huit Membres et non-membres ont fourni des informations sur 13 855 foyers de 66 maladies différentes apparus en 2024.



Figure 3. *Évolution des notifications immédiates et des rapports de suivi, 2013-2024 (à l'exclusion des rapports de suivi ne comportant aucune modification des données quantitatives)*

Les trois maladies les plus notifiées en 2024 étaient la peste porcine africaine, l'influenza aviaire hautement pathogène chez les oiseaux autres que les volailles et les oiseaux sauvages, et l'influenza aviaire hautement pathogène chez les volailles (Figure 4).

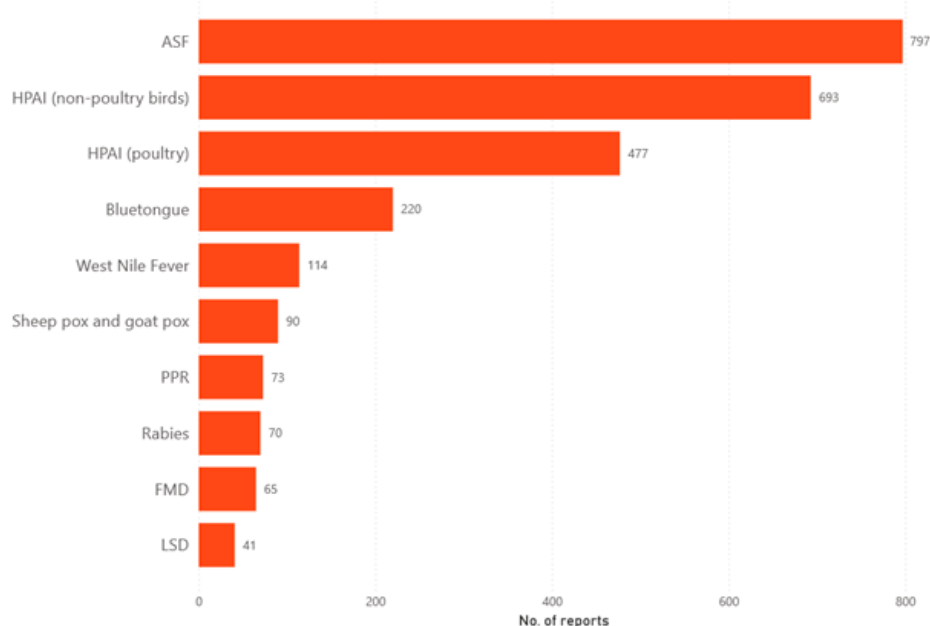


Figure 4. Les dix principales maladies ayant fait l'objet de rapports d'alerte précoce (notifications immédiates et rapports de suivi) en 2024 (PPA : peste porcine africaine ; IAHP : influenza aviaire hautement pathogène ; PPR : peste des petits ruminants ; FA : fièvre aphteuse ; DNC : dermatose nodulaire contagieuse)

Activités de suivi (rapports semestriels)

En 2024, quelque 799 rapports semestriels ont été soumis par 169 pays/territoires, contre 826 par 151 pays/territoires en 2023. La répartition des rapports semestriels soumis en 2024 est la suivante : 24 % dataient de 2024 (premier semestre), 42 % de 2023, 26 % de 2020 à 2022 et les autres (8 %) d'avant 2020. Neuf cent soixante et un rapports semestriels ont été publiés en 2024, soit une augmentation de 15 % par rapport aux 834 publiés en 2023. La meilleure ergonomie du module optimisé de rapport semestriel, associée aux outils internes de veille opérationnelle et aux processus améliorés du WAHIAD, a permis d'accroître l'efficacité de la vérification et de la publication des rapports semestriels. À la fin du mois de décembre, seuls 12 rapports soumis étaient restés dans le système pendant plus de 90 jours. L'équipe de monitoring travaille d'arrache-pied pour s'assurer que le processus de vérification de chaque rapport semestriel débute dans les deux semaines suivant sa soumission et que le rapport soit publié dans le mois suivant sa soumission. Cependant, la réalisation de cet objectif nécessite la coopération active et la réactivité des Membres et non-membres soumissionnaires.

L'équipe de monitoring est également responsable de la vérification et de la publication des informations figurant dans les rapports annuels. Le nouveau module de rapport annuel recueille chaque année des informations sur la population animale à partir de 2023 (nombre d'animaux vivants, poids moyen des animaux vivants, animaux abattus, poids total de la viande des animaux abattus et nombre d'installations pour animaux). Ces informations contextuelles sont importantes pour l'évaluation des risques et sont également transférées à la base de données mondiale sur l'utilisation des antimicrobiens (ANIMUSE) de l'OMSA pour le calcul de la biomasse. Au total, 65 rapports annuels ont été soumis en 2024 après le lancement du nouveau module dédié en juin ; tous sauf un ont été publiés avant la fin décembre 2024.

2.1.2 Publications

Les publications de l'OMSA diffusent les connaissances scientifiques de l'Organisation, des informations sur ses normes internationales, des nouvelles et des rapports au sein de l'Organisation ainsi que sur la santé animale dans le monde. Leur objectif est également de maximiser la portée et les retombées des contributions scientifiques et politiques de l'OMSA, d'éclairer la prise de décision et d'influencer le calendrier de la recherche dans le domaine de la santé animale, conformément au système scientifique de l'OMSA (voir [section 2.5.5.1](#)).

- Publications phares

Les publications phares de l'OMSA sont la **Revue scientifique et technique**, **The Animal Echo** et **WOAH News**.

Le dernier numéro de *Panorama*, intitulé « Protéger la santé de la faune sauvage et la biodiversité au niveau mondial », a été publié en 2024. Le développement de [The Animal Echo](#) a ensuite commencé. Il s'agit d'un portail qui publiera des articles scientifiques accessibles et des billets de blog sur des thèmes d'intérêt mondial examinés sous l'angle de la santé animale. **The Animal Echo** sera hébergé sur un nouveau site web dédié et lancé en janvier 2025 avec des articles publiés sur le thème du genre, suivis de trois autres sujets (un sujet par trimestre), à commencer par l'intelligence artificielle. En 2024, dix numéros de la lettre d'information **WOAH News** ont été publiés, dont un numéro spécial à l'issue de la 91^e Session générale.

La **Revue scientifique et technique** (la *Revue*), la revue à comité de lecture de l'OMSA, a publié en août un numéro sur l'[impact mondial des maladies animales](#), suivi en décembre d'une [édition spéciale](#) à l'occasion du centenaire de l'Organisation. Le nouveau [comité de rédaction](#) de la *Revue* s'est réuni deux fois et a choisi les sujets des deux prochains numéros qui seront publiés en 2025 et 2026 : la résistance aux antimicrobiens (RAM) et les vaccins et la vaccination.

- Statistiques de lectorat de la *Revue* et de la lettre d'information

La *Revue* : En 2024, le Portail documentaire de l'OMSA a reçu 497 301 visites de pages pour la *Revue*, soit une moyenne de 41 442 visites par mois. Le mois de décembre a connu un pic de 61 398 visites à la suite de la publication et de la promotion du numéro spécial du centenaire. Tous les numéros sont [disponibles sur le Portail](#).

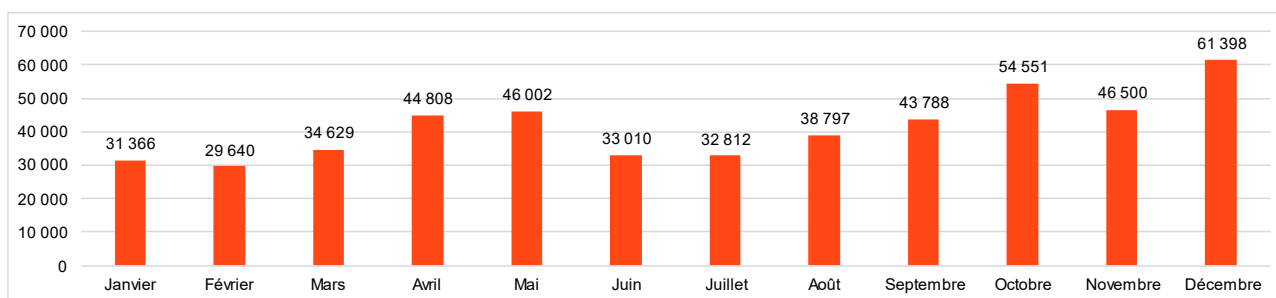


Figure 5. Visites de la page consacrée à la *Revue* sur le Portail documentaire de l'OMSA en 2024 (par mois)

WOAH News : La lettre d'information est largement diffusée et compte actuellement plus de 14 500 destinataires. Les statistiques montrent un taux d'ouverture moyen remarquable de 46 % contre 34 % en moyenne chez nos concurrents. En outre, le nombre total d'ouvertures, qui indique la fréquence à laquelle la lettre d'information est partagée ou rouverte, varie entre 10 000 et 13 000 par numéro.

- Publications *ad hoc* et copublications

L'OMSA produit également des copublications avec ses partenaires de l'Alliance tripartite et de l'Alliance quadripartite et d'autres éditeurs, ainsi que des publications *ad hoc* préparées par les équipes de l'OMSA sur des sujets spécifiques.

Ci-dessous quelques-unes des publications *ad hoc* et des copublications importantes parues en 2024 :

- *Forecasting the Fallout from AMR* (Prévoir les retombées de la RAM) : trois rapports et une note d'orientation
 - [Averting the Health and Economic Impacts through One Health Policy and Investment](#) (en anglais uniquement)
 - [Economic Impacts of AMR in Food-Producing Animals](#) (en anglais uniquement)
 - [Economic Impacts of AMR in Humans](#) (en anglais uniquement)
 - [Human Health Impacts of AMR](#) (en anglais uniquement)

- [Guidelines for Addressing Disease Risks in Wildlife Trade](#) (en anglais uniquement)
- [Towards a Healthier Future for All: Progress in Animal Health to Contain AMR](#) (en anglais uniquement)
- [Addressing African Swine Fever: Protocols and Guidelines for Laboratory Diagnosis](#) (en anglais uniquement)
- [Lignes directrices pour le contrôle du complexe Mycobacterium Tuberculosis chez le bétail](#)
- [Lutter contre la désinformation et la mésinformation lors de situations d'urgence de santé animale](#) (copublication avec INTERPOL)
- Plusieurs notes d'information Une seule santé
- [Le système scientifique de l'OMSA](#)
- [Lignes directrices pour les compétences et le cursus de formation des Agents communautaires de santé animale](#)
- [Étude thématique de l'Observatoire : Utilisation, problématiques et impacts du zonage et de la compartimentation](#)
- [Key Certainties and Uncertainties in Animal Health and Welfare](#) (en anglais uniquement)
 - Professionnaliser la production écrite de l'OMSA

En 2024, un nouveau guide de style de l'OMSA pour l'anglais a été distribué au personnel dans le but d'harmoniser et de professionnaliser tous les documents écrits de l'Organisation. Une version révisée et des guides de style complémentaires pour le français et l'espagnol seront publiés en 2025.

2.1.3 Documentation

L'OMSA fournit des services de bibliothèque, de connaissances et d'archives pour assurer la diffusion, les possibilités de découverte et la préservation à long terme de son patrimoine intellectuel. Ces services visent à favoriser la continuité des activités de l'Organisation, sa responsabilité, sa transparence et sa portée scientifique.

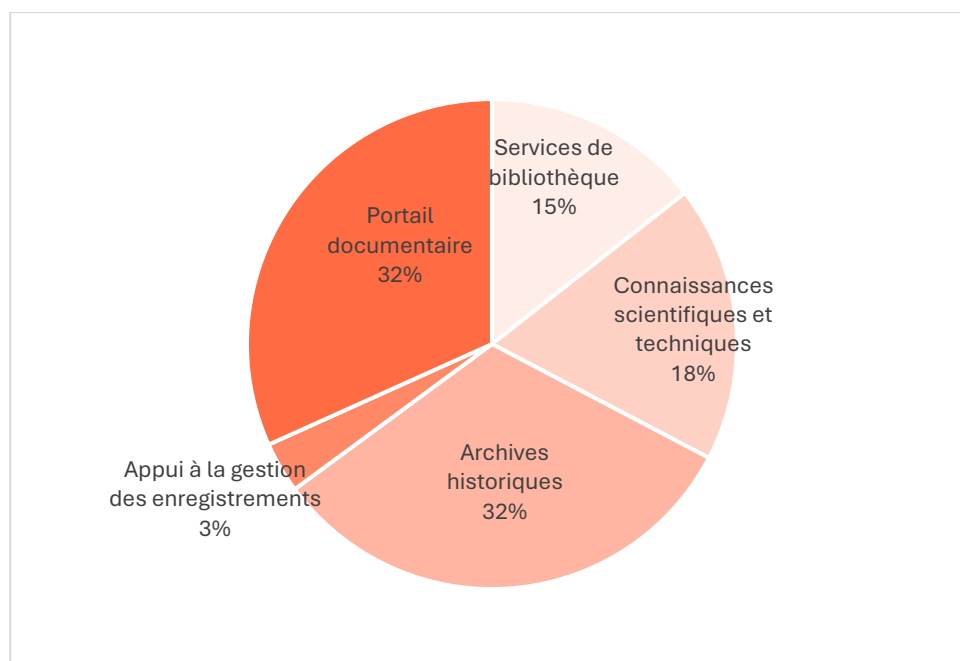


Figure 6. Répartition par activité des 208 demandes traitées en 2024

- Centre de documentation et archives

Le [Centre de documentation et archives](#) vise à collecter, référencer et à mettre à disposition les informations nécessaires au personnel interne, aux Services vétérinaires des Membres de l'OMSA et à toute personne à la recherche d'informations sur les activités de l'OMSA et le contrôle des maladies animales dans le monde. En 2024, les utilisateurs externes étaient à l'origine de 25 % des demandes traitées.

Au cours de l'année, les activités ont principalement porté sur la promotion des collections historiques par la création de supports de connaissance et d'outils de découverte. Tout au long de l'année, des synthèses historiques ont été élaborées ; d'autres, réalisées à la demande des différents Services et Unités de l'OMSA, ont permis de mettre en lumière les coulisses de leurs activités et de leurs actions. Le fonds photographique (photos de l'OMSA et photos envoyées par les Membres depuis un siècle) a été inventorié, organisé, promu en interne et sera présenté aux Délégués lors de la 92^e Session générale en mai 2025. En outre, la *Série technique* de l'OMSA et des publications thématiques phares telles que celle consacrée à [l'histoire de la surveillance et du contrôle des maladies animales transmissibles](#) (en anglais) ont été numérisées et mises à la disposition du public via le Portail documentaire.

Ces actions ont contribué à alimenter les publications spéciales du centenaire de l'OMSA « [Un siècle en faveur de la santé et du bien-être animal : 100 photos](#) », « 100 ans » (édition spéciale de la *Revue scientifique et technique*), ainsi que les actions du Service Communication au cours de l'année. En conséquence, le personnel et les parties prenantes sont davantage conscients du rôle joué par l'OMSA dans la structuration et la contribution à la santé et au bien-être des animaux dans le monde depuis sa création, et le comprennent mieux.

- Gestion des archives et dossiers

Depuis 2022, l'OMSA a entrepris un projet transversal d'archivage et de gestion documentaire. Il est essentiel pour l'OMSA de pouvoir gérer des dossiers fidèles, fiables et exploitables, et de transformer la gouvernance de l'information pour favoriser la transparence et la responsabilisation. Faute de relever ce défi, la responsabilité s'en trouverait amoindrie et la mémoire organisationnelle et institutionnelle perdue.

Les nouvelles activités entreprises au cours des deux dernières années comprennent les éléments suivants :

- Développer des politiques et des procédures de conservation complètes afin d'assurer la protection et l'accès adaptés aux documents tout au long de leur cycle de vie ;
- Fournir un soutien et des services de conseil pour sensibiliser le personnel de l'OMSA aux pratiques d'archivage et de tenue des dossiers, par le biais d'une communauté de pratique, afin de contribuer à la gestion du changement et à l'introduction d'une culture positive de partage des connaissances et de collaboration au sein de l'Organisation ;
- Assurer la description, la conservation et l'accessibilité des fonds d'archives physiques et numériques.

Des outils et des processus sont en cours de conception, notamment un outil qui servira de référentiel central à l'Organisation.

Dans le cadre du centenaire de l'Organisation, le projet d'archivage et de gestion des documents et l'approche y afférente ont été promus tout au long de l'année, et des mini-expositions, des quiz et un concours de photos ont été organisés en interne pour promouvoir les archives historiques. Un ensemble de documents historiques retraçant l'histoire de l'Organisation et divers objets ont été rassemblés, et un diaporama a été présenté aux Délégués sur un stand dédié lors de la 91^e Session générale en mai 2024, lequel a reçu des commentaires positifs.

En 2024, quelque 67 demandes relatives aux archives historiques ont été traitées, dont 15 demandes externes adressées par des Membres (22 %), et sept demandes d'assistance au personnel de l'OMSA au sujet des pratiques de gestion documentaire. Un soutien est actuellement apporté aux principaux projets de l'OMSA, tels que la révision de la gouvernance et le système de gestion des incidents de l'Organisation. De plus, il a été possible de garantir le transfert des connaissances et des archives officielles afin d'éviter la perte de données lors du changement de Directrice générale.

- Portail documentaire de l'OMSA

Le [Portail documentaire](#) est la bibliothèque électronique et le recueil institutionnel des publications et documents résultant des travaux et activités intellectuelles de l'OMSA. Il joue un rôle essentiel dans la diffusion transparente et l'accessibilité des connaissances pour les parties prenantes de l'OMSA, renforçant ainsi la visibilité et la crédibilité scientifique et technique de l'Organisation. Il permet également de mettre à la disposition de publics externes des documents d'archives retraçant les activités de l'Organisation.

Le Portail documentaire contribue à la réalisation du mandat de l'OMSA en matière de gestion de l'information, des données et des connaissances et s'inscrit dans chacun des Objectifs stratégiques (OS) du septième Plan stratégique, comme indiqué ci-dessous :

Objectif SO1 : l'expertise scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - il constitue un point d'accès unique aux productions scientifiques et techniques de l'OMSA, et permet de mesurer la portée de ces dernières - base de connaissances unique en matière de santé animale
Objectif SO2 : la gouvernance des données	<ul style="list-style-type: none"> - il contribue à la politique de libre accès de l'OMSA ainsi qu'à la transparence et à l'accessibilité des informations produites - il suit les principes FAIR (données faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables) - il contient des référentiels de données utilisés pour classer les informations afin de faciliter leur accès et leur visibilité
Objectif SO3 : la réponse aux besoins des Membres	<ul style="list-style-type: none"> - il fournit un accès non restreint à la production intellectuelle de l'OMSA, y compris ses travaux normatifs et les productions de ses organes institutionnels, pour en faciliter l'accès, l'utilisation et la réutilisation par les Membres et les parties prenantes
Objectif SO5 : l'efficacité et l'agilité	<ul style="list-style-type: none"> - il augmente l'efficacité de nos activités internes, en réduisant le temps nécessaire à la recherche d'informations et en rendant ces dernières facilement accessibles en interne - il contribue à la dématérialisation des processus documentaires

Le Portail documentaire a reçu 15 264 visiteurs uniques, et un total de 110 680 visites en novembre 2024. Au cours de l'année, 66 demandes provenant des utilisateurs (assistance technique, paramétrage fonctionnel, indexation et catalogage, gestion des métadonnées) ont été traitées, ce qui représente 32 % de l'activité globale de la Cellule de Documentation en termes de demandes utilisateurs.

L'analyse des résultats d'une enquête auprès des utilisateurs a donné lieu à des suggestions d'amélioration du service, qui sont actuellement à l'étude.

2.1.4 Gouvernance des données

- Architecture des données

L'élaboration d'un modèle d'architecture de données a été achevée et le Service de la Transformation numérique et des systèmes d'information a exploré la meilleure option envisageable pour l'architecture de données de l'OMSA (la technologie sous-jacente) afin de créer un modèle de lac de données (le référentiel de données central) pour partager des informations décisionnelles (tableaux de bord et rapports).

Une démonstration de faisabilité complète (un projet pilote pour déterminer l'adéquation de la solution) a été réalisée en utilisant les technologies Microsoft ; cela soutient la stratégie numérique axée sur le cloud de l'OMSA et l'investissement continu dans les technologies Microsoft. La technologie Microsoft choisie s'aligne sur les besoins de l'OMSA en matière d'environnement de lac de données (un référentiel de données central).

La démonstration de faisabilité comportait des critères détaillés, qui incluaient, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- intégration réussie d'au moins trois sources de données clés de l'OMSA ;
- efficacité des outils d'analyse et de la production de rapports ;
- gouvernance des données, sécurité et évolutivité efficaces et performance.

La technologie permettra la création d'un modèle d'architecture de données pour permettre à l'OMSA de gérer et d'analyser ses données par l'intégration d'une gouvernance et d'une sécurité des données.

Le projet d'architecture de données débutera en mars 2025 et se poursuivra tout au long de l'année 2025 et au début de l'année 2026 pour permettre :

- à l'OMSA de tirer des enseignements et une valeur ajoutée de ses données ;
 - de fournir un référentiel central pour tous les ensembles de données de l'OMSA, permettant l'intégration et la connectivité entre les différents ensembles de données.
- Politique générale de gouvernance des données

Une politique de gouvernance et de conformité des données a été élaborée et en est à sa version finale ; une partie de la conception du modèle d'architecture des données comprendra la mise en œuvre de la politique de gouvernance et de conformité des données, ce qui permettra d'intégrer automatiquement la gouvernance des données.

Le cadre de gouvernance des données fournira une approche standard et cohérente de la gestion des données. Ce cadre sera intégré à la technologie Microsoft sélectionnée dans le cadre du cycle de test de l'architecture des données ; cela réduira les interventions manuelles, et le cadre fournira des informations sur la manière dont l'OMSA collecte, stocke et utilise ses données.

- Gestion des données de référence

Des données de référence bien définies et correctement gérées sont nécessaires pour tous les projets et activités centrés sur les données. Elles sont essentielles aux actions de l'OMSA, à sa transition numérique et à l'interopérabilité entre ses ensembles de données. Après l'élaboration d'une politique interne en matière de données de référence en 2023, les travaux sur ce sujet se sont poursuivis en 2024.

- Un système de données de référence a été mise à l'essai dans le cadre de l'architecture des données.

Le projet de données de référence sur les maladies, lancé en 2023, a été finalisé en 2024. En décembre 2024, les données de référence sur les maladies listées et les maladies émergentes depuis 2005 étaient documentées, conservées et mises à disposition dans le système de données de référence, et l'intégration avec les systèmes, les bases de données et les tableaux de bord/rapports de l'OMSA avait déjà commencé. Ce projet pilote a été considéré comme une réussite pour les données de référence de l'OMSA et le modèle est maintenant utilisé pour consolider les données de référence sur d'autres sujets prioritaires.

En décembre 2024, les données de référence relatives aux statuts officiels et les données de référence relatives aux pays/territoires étaient à un stade avancé de développement, et les données de référence relatives aux agents pathogènes et aux espèces étaient au stade de la réflexion. Une approche a également été définie pour compléter, en 2025, les données de référence sur les maladies avec les maladies de la faune sauvage qui ne sont pas incluses dans la liste de l'OMSA mais qui sont considérées comme prioritaires par le Groupe de travail sur la faune sauvage.

- Métadonnées

L'élaboration de bonnes pratiques en matière de métadonnées a été lancée en 2024, sur la base des normes internationales existantes. Ces bonnes pratiques seront documentées et déployées au sein de l'OMSA en 2025.

- Collecte, traitement et stockage des données : focus sur les enquêtes

Une fonction de coordination des enquêtes a été mise en place en 2024 pour améliorer l'expérience des Membres de l'OMSA et des partenaires ciblés par les enquêtes de l'OMSA. L'élaboration d'un cadre, ainsi que d'une documentation sur les bonnes pratiques en matière de conception d'enquêtes, vise à améliorer la gestion, la pertinence et la qualité des données collectées par le biais d'enquêtes, tout en réduisant la charge associée pour les Membres de l'OMSA qui y répondent. En décembre 2024, une page d'information fournissant les listes des enquêtes passées, en cours et à venir a été expérimentée sur le site web des Délégués de l'OMSA. Le lancement mondial de la page d'information sur les enquêtes est prévu pour 2025.

2.2. Élaboration et mise en œuvre des normes

2.2.1 Aperçu du processus d'élaboration des normes

Les quatre Commissions spécialisées de l'OMSA se sont réunies en février 2024, ce qui a marqué leur dernière réunion en présentiel pour le mandat 2021-2024. Les élections des membres du nouveau mandat (2024-2027) ont eu lieu lors de la 91^e Session générale à la suite du processus de la « Procédure de sélection des experts candidats à l'élection des Commissions spécialisées de l'OMSA ». Les membres élus de la Commission comprennent 18 membres réélus et six nouveaux membres. Trois des présidents de Commission ont été réélus et la Dre Alicia Gallardo Lagno a remplacé le Dr Ingo Ernst à la présidence de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques.

Le Cadre de gestion des performances permettant d'évaluer les performances des Commissions spécialisées pour la période 2021-2024 a été achevé et son rapport de synthèse a été examiné par le Conseil de l'OMSA lors de sa réunion de mai 2024, en vue de l'élection des experts aux Commissions spécialisées en mai 2024. Le Cadre comprenait une série d'activités qui ont été menées tout au long du mandat des Commissions (soit de septembre 2021 à mai 2024), et comprenait des examens de réunions, des réunions entre les membres des Commissions et la Direction générale adjointe « Normes internationales et Science » et les auto-évaluations des performances des membres et de leurs Commissions respectives.

Un programme d'intégration a été mis en place pour les Commissions nouvellement élues afin d'apporter un soutien aux membres réélus et nouveaux, de renforcer les relations de travail entre les Membres et les Commissions, et d'informer les membres des Commissions sur les principales politiques et procédures de l'OMSA pour le mandat à venir. Le programme d'intégration, mis en œuvre pour la première fois en 2018, s'est révélé être une initiative très réussie qui a permis de renforcer les relations de travail au sein du personnel de la Commission et du Secrétariat et entre eux, ce qui contribue non seulement à la qualité des résultats, mais aussi à l'émergence de nouvelles méthodes de travail pour les Commissions.

Le Secrétariat commun de l'OMSA a encouragé le recours aux bonnes pratiques réglementaires pour l'élaboration et la révision de nos normes. Il a permis d'améliorer la coordination entre les Commissions spécialisées, les Groupes *ad hoc* et les Groupes de travail, et de documenter le processus d'élaboration des normes. En 2024, des mécanismes ont été consolidés pour améliorer la transparence, la coordination et la mise en œuvre des normes internationales de l'OMSA, et pour définir les rôles et les responsabilités essentiels.

Les documents élaborés comprennent :

- [Processus d'élaboration des normes de l'OMSA](#)
- [Procédure opérationnelle standard pour les Membres de l'OMSA et les organisations internationales à des fins de soumission des commentaires](#) et [Guide pour les Membres de l'OMSA et les organisations internationales à des fins de soumission des commentaires](#) ;
- Termes de référence des réunions des Bureaux des Commissions spécialisées de l'OMSA (document interne) ;
- Rôles des membres des Commissions spécialisées dans un Groupe *ad hoc* (document interne).

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre en 2024 dans le but d'accroître la participation des Membres au processus d'élaboration des normes.

La mise en œuvre de l'approche progressive visant à améliorer la transparence du processus de l'OMSA pour l'élaboration des normes en vue d'une meilleure documentation et d'un meilleur suivi du processus a avancé en 2024 grâce à un nouveau processus de publication des commentaires et des réponses de la Commission et à l'évolution des rapports de la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques (Commission pour les animaux aquatiques), de la Commission des normes biologiques et de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du Code). En mars 2024, tous les commentaires examinés par les Commissions compétentes ont été publiés sur le site web des Délégués et en octobre 2024, tous les commentaires examinés ainsi que les réponses de la Commission ont été publiés sur le site web des Délégués et sur le site web public de l'OMSA. Ces changements ont permis d'améliorer les rapports des réunions des Commissions de septembre 2024 en mettant l'accent sur les activités clés de chaque Commission.

Innovation et communication

Un certain nombre d'activités, nouvelles ou déjà établies, ont été menées en 2024 dans le but de mieux faire connaître les normes de l'OMSA, d'en renforcer la compréhension et de susciter une plus grande adhésion à leur égard.

Les présidents de la Commission pour les animaux aquatiques, de la Commission des normes biologiques et de la Commission du *Code* ont animé une présentation lors des webinaires d'information précédant la Session générale de 2024, dans le cadre du processus visant à impliquer les Membres de l'OMSA et les organisations partenaires dans le processus d'élaboration des normes. Ces webinaires ont permis aux participants de s'informer sur les textes nouveaux et révisés proposés en vue de leur adoption.

Certains membres des Commissions spécialisées ont présenté des mises à jour sur les travaux d'élaboration de normes pertinents entrepris par leur Commission respective lors de webinaires régionaux après leurs réunions de septembre 2024.

Deux webinaires ont été organisés à l'intention de tous les Membres et partenaires de l'OMSA afin de les informer de la nouvelle approche en matière de soumission et de publication des commentaires, y compris la disponibilité de la Procédure opérationnelle standard et des documents d'orientation. Ces webinaires ont attiré plus de cinquante participants et ont suscité un vif intérêt.

Des ateliers en personne ont été organisés dans les Régions Afrique, Europe et Amériques de l'OMSA afin d'impliquer les Membres dans le processus d'élaboration des normes de l'OMSA. Les participants comprenaient aussi bien des Délégués que leurs représentants.

Un atelier de trois jours consacré à l'utilisation du *Code terrestre* de l'OMSA pour faciliter la sûreté du commerce a été organisé pour la région Europe de l'OMSA, à l'intention du personnel des Services vétérinaires ciblé et impliqué dans le commerce.

2.2.2 Activités des Commissions spécialisées et des Groupes spécialisés

Les quatre Commissions spécialisées de l'OMSA sont chargées de superviser diverses activités, y compris les travaux de nombreux Groupes *ad hoc*, et de veiller à ce que les normes internationales de l'OMSA (*Code sanitaire pour les animaux aquatiques [Code aquatique]*, *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques [Manuel aquatique]*, *Code sanitaire pour les animaux terrestres [Code terrestre]* et *Manuel des tests de diagnostic et des vaccins pour les animaux terrestres [Manuel terrestre]*) soient régulièrement mises à jour et reflètent les dernières données scientifiques.

La Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres (Commission du *Code*) gère les travaux d'élaboration des normes pour le *Code terrestre*, tandis que la Commission des normes biologiques gère ceux du *Manuel terrestre* et la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques ceux du *Code aquatique* et du *Manuel aquatique*. La Commission des normes biologiques comme la Commission pour les animaux aquatiques supervisent également les travaux des Centres de référence de l'OMSA. La Commission scientifique pour les maladies animales (« Commission scientifique ») supervise la reconnaissance officielle par l'OMSA du statut zoosanitaire des Membres et fournit des conseils scientifiques à d'autres Commissions spécialisées, selon les besoins.

Chaque Commission travaille en étroite collaboration avec les autres Commissions et le personnel dédié du Secrétariat de l'OMSA dans les différents Services techniques pour s'acquitter de ses responsabilités.

2.2.2.1 Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres

La Commission du *Code* s'est réunie à deux reprises : en février et septembre 2024. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne.

Lors de ces réunions, la Commission du *Code* a contribué au processus d'élaboration des normes de l'OMSA en étudiant des propositions ou des demandes d'élaboration de textes nouveaux ou révisés pour le *Code terrestre* et en répondant aux commentaires provenant des Membres et des organisations partenaires sur les textes diffusés pour commentaires, ainsi que sur d'autres sujets d'importance. Au titre de ce travail normatif, la Commission a également examiné quatre [rapports des Groupes ad hoc et d'autres rapports d'experts](#). La Commission du *Code* a également collaboré avec la Commission scientifique, la Commission des normes biologiques, la Commission pour les animaux aquatiques, le Groupe de travail sur l'antibiorésistance et le Groupe de travail sur la faune sauvage sur des sujets d'intérêt commun afin d'assurer l'harmonisation des travaux concernés et d'émettre des avis scientifiques, le cas échéant.

Trois nouveaux chapitres et onze chapitres révisés, ainsi que trois nouvelles définitions et cinq définitions révisées du glossaire ont été adoptés dans le *Code terrestre*, à savoir :

- Chapitre 1.3. Maladies, infections et infestations listées par l'OMSA
- Chapitre 1.11. Demande de reconnaissance officielle par l'OMSA du statut indemne de fièvre aphteuse
- Chapitre 4.6. Mesures générales d'hygiène applicables aux centres de collecte et de traitement de semence
- Chapitre 4.7. Collecte et traitement de la semence de bovins, de petits ruminants et de verrats
- Chapitre 6.10. Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire
- Chapitre 7.5. Abattage des animaux
- Chapitre 8.8. Infection par le virus de la fièvre aphteuse
- Chapitre 8.16. Infection par le virus de la fièvre de la Vallée du Rift
- Chapitre 8.18. Infection à *Trichinella spp.*
- Chapitre 13.2. Maladie hémorragique du lapin
- Chapitre 15.1. Infection par le virus de la peste porcine africaine
- Un nouveau Chapitre 8.X. Infection à *Coxiella burnetii* (fièvre Q)
- Un nouveau Chapitre 8.Z. Infection à *Trypanosoma evansi* (surra)
- Un nouveau Chapitre 16.Z. Infection par le virus de la variole du chameau
- Définitions du glossaire : produit animal, produit biologique, produits germinaux (nouvelles définitions) ; marchandise, euthanasie, centre de collecte de semence, abattage, étourdissement (modification) ; mort, cretons (suppression)

Les détails des textes adoptés sont fournis dans la [Résolution n° 30](#) Amendements au *Code sanitaire pour les animaux terrestres* de l'OMSA.

Tous les amendements adoptés ont été publiés dans la version en ligne 2024 du [Code terrestre](#).

2.2.2.2 Commission des normes biologiques

En 2024, la Commission des normes biologiques, a tenu deux réunions au Siège de l'OMSA ; en février 2024 ([rapport de février 2024](#)) et en septembre 2024 ([rapport de septembre 2024](#)). Au cours de ces réunions, la Commission des normes biologiques a contribué de manière significative aux processus d'élaboration des normes et de conseil scientifique de l'OMSA. Parmi ses principales activités et réalisations, la Commission :

- a contribué au processus d'élaboration des normes de l'OMSA en supervisant la mise à jour des chapitres du *Manuel terrestre* ;
- a conseillé l'OMSA sur l'utilisation appropriée des tests de diagnostic et des vaccins ;
- a évalué 16 candidatures à l'obtention du statut de Centre de référence de l'OMSA et a recommandé l'acceptation de neuf d'entre elles. Toutes les recommandations ont été validées par le Conseil de l'OMSA et six d'entre elles ont été adoptées par l'Assemblée ; les trois autres seront proposées en vue de leur adoption en mai 2025, ainsi que celles qui auront été acceptées par la Commission lors de sa réunion de février 2025 ;

- a évalué 18 propositions de changement d'experts des Centres de référence, dont 14 ont été acceptées et validées par le Conseil de l'OMSA ;
- a évalué les activités de 215 Laboratoires de référence et de 63 Centres collaborateurs spécialisés dans les animaux terrestres afin de s'assurer qu'ils respectent leurs termes de référence ;
- a discuté de l'amélioration du système de Réactifs de référence de l'OMSA pour garantir l'accessibilité et l'efficacité de ceux-ci ;
- a assuré la liaison avec la Commission scientifique, la Commission pour les animaux aquatiques et la Commission du *Code* sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année, on peut noter :

- la révision des commentaires soumis par les Membres au sujet des 13 projets de chapitres qui leur avaient été envoyés pour un premier cycle de consultations en octobre 2023, et l'approbation de 13 chapitres pour un second cycle de consultations en mars 2024. Ces 13 chapitres ont été présentés aux Membres de l'OMSA lors d'un webinaire préalable à la Session générale organisé en avril 2024. Les 13 chapitres ont finalement été adoptés lors de la 91^e Session générale, en mai 2024, et sont disponibles en ligne ;
- le nouveau cycle d'examen (2024-2025), qui a débuté lors de la réunion de septembre 2024 : quelque 29 projets de chapitres ont été examinés et la mise en circulation de 28 chapitres, pour un premier cycle de consultations, et d'un chapitre, pour un troisième cycle de consultation, a été approuvée ; les 29 chapitres ont ensuite été envoyés aux Membres en octobre 2024.

2.2.2.3 Commission scientifique pour les maladies animales

La Commission scientifique s'est réunie en février et en septembre 2024. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne. Au cours de ces réunions, la Commission scientifique a contribué de manière significative aux processus d'élaboration des normes, de reconnaissance des statuts sanitaires et de conseil scientifique de l'OMSA. Parmi les principales activités et réalisations de la Commission, on peut noter :

- la contribution au processus normatif de l'OMSA en donnant son avis scientifique chaque fois que celui-ci a été sollicité pour donner suite aux commentaires reçus de la part des Membres portant sur les chapitres du *Code terrestre*, ou à d'autres sujets le cas échéant ;
- pour ce qui est des Groupes *ad hoc* convoqués par la Directrice générale sous la supervision de la Commission, la Commission a étudié les termes de référence des prochains Groupes *ad hoc* prévus et les rapports des Groupes qui ont déjà tenu leurs réunions ;
- la réalisation d'évaluations des statuts zoosanitaires officiels de Membres et de travaux sur des normes applicables à la reconnaissance officielle des statuts ;
- la réalisation de travaux sur des sujets spécifiques relatifs au contrôle des maladies, notamment (mais pas uniquement) l'élaboration de définitions de cas permettant de faciliter la notification, l'évaluation des maladies au regard des critères d'inclusion dans la Liste de l'OMSA énoncés au Chapitre 1.2. du *Code terrestre* et au regard de la définition de maladie émergente figurant dans le Glossaire et a formulé des recommandations sur les stratégies mondiales de contrôle et d'éradication des maladies ;
- la liaison avec la Commission des normes biologiques et la Commission du *Code* sur des sujets d'intérêt commun.

Parmi les principales activités de l'année, on peut noter ce qui suit :

- cinq rapports de Groupes *ad hoc* portant sur l'évaluation d'un total de 13 demandes de reconnaissance officielle de statut zoosanitaire et de demande de validation par l'OMSA de programmes officiels de contrôle de maladies ont été mis à l'étude. Sur les 13 dossiers, cinq ont obtenu une reconnaissance officielle par l'Assemblée en mai 2024 ;

- 38 reconfirmations annuelles de statut zoosanitaire officiellement reconnus, et 12 reconfirmations annuelles pour la validation des programmes officiels de contrôle de 2023 ont fait l'objet d'une évaluation approfondie ;
- trois dossiers ont été examinés en vue du recouvrement du statut de zone de confinement ou du statut de pays indemne suspendus ;
- la question de certains Membres bénéficiant d'un statut zoosanitaire officiel qui importent des marchandises en provenance de pays ou de zones non officiellement reconnus indemnes par l'OMSA pour la maladie concernée sans respecter pleinement les dispositions applicables du *Code terrestre* a été examinée plus avant. La Commission scientifique a recommandé que les Membres bénéficiant d'un statut officiellement reconnu qui ont recours à des mesures alternatives à celles décrites dans les chapitres consacrés à des maladies spécifiques fournissent à l'OMSA, dans les cinq prochaines années, les documents attestant que leurs mesures répondent aux critères équivalents énoncés au Chapitre 5.3. ;
- la validation d'un plan en trois étapes visant à simplifier le processus de reconfirmation annuelle, conformément à la demande des Membres, tout en respectant les exigences correspondantes du *Code terrestre* et sans compromettre la crédibilité de la procédure de l'OMSA ;
- la réévaluation annuelle des maladies émergentes existantes conformément à la procédure opératoire standard en vigueur.
- la collaboration avec la Commission du *Code* sur les points suivants :
 - l'examen des Chapitres 1.6., 1.11., 11.5. sur la péripneumonie contagieuse bovine et 12.1. sur la peste équine afin de s'assurer d'une compréhension commune des principales préoccupations soulevées par les Membres, des décisions prises concernant les chapitres révisés, et des répercussions de ces décisions sur la reconnaissance officielle du statut, ainsi que des décisions prises concernant les procédures adaptées qui seront désormais exigées ;
 - la révision des termes de référence d'un Groupe *ad hoc* sur le zonage qui sera convoqué pour réviser le Chapitre 4.4. Zonage et compartimentation et élaborer un nouveau Chapitre 4.Y. Application du zonage ;
 - l'examen des recommandations et du projet de chapitre proposé par les Groupes *ad hoc* sur la révision des chapitres sur les encéphalites équinnes et le Chapitre 14.8. Tremblante ;
 - l'examen des recommandations du Groupe *ad hoc* sur la sécurité biologique pour le nouveau Chapitre 4.X. Sécurité biologique ;
 - la validation des définitions de cas pour l'infection par le métapneumovirus aviaire (rhinotrachéite du dindon), l'infection à *Francisella tularensis* (tularémie) et l'infection par les lentivirus des petits ruminants (maedi-visna et arthrite-encéphalite caprine).
 - l'évaluation de l'infection par le virus de la maladie du mouton de Nairobi (maladie du mouton de Nairobi et infection à *Mycobacterium avium* subsp. *paratuberculosis* (paratuberculose)) au regard des critères d'inclusion dans la Liste énoncés au Chapitre 1.2. du *Code terrestre*.

2.2.2.4. Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques

La Commission pour les animaux aquatiques a tenu des réunions en février et septembre 2024. Les [rapports](#) sont disponibles en ligne. Lors de ces deux réunions, la Commission pour les animaux aquatiques a contribué au processus normatif de l'OMSA en examinant les propositions ou les demandes d'élaboration de textes nouveaux ou révisés pour le *Code aquatique* et le *Manuel aquatique* et en répondant aux commentaires émis par les Membres sur les textes diffusés pour commentaires, ainsi qu'à d'autres questions à mesure qu'elles se présentaient. Dans le cadre de ces travaux normatifs, la Commission a également tenu compte

des rapports de cinq Groupes *ad hoc* lors de la révision des textes concernés. La Commission pour les animaux aquatiques a également assuré la liaison avec la Commission des normes biologiques et la Commission du Code sur des sujets d'intérêt commun afin d'assurer la cohérence des travaux correspondants, le cas échéant.

Code aquatique

Vingt-huit chapitres révisés ont été adoptés dans le *Code aquatique*, à savoir :

- Chapitre 1.1. Notification des maladies et communication des informations épidémiologiques
- Chapitre 1.3. Maladies listées par l'OMSA
- Chapitre 8.1. Infection à *Batrachochytrium dendrobatidis*
- Chapitre 8.2. Infection à *Batrachochytrium salmandrivorans*
- Chapitre 8.3. Infection par les espèces du genre *Ranavirus*
- Chapitre 9.3. Infection par le virus 1 iridescent des décapodes
- Chapitre 9.4. Infection à *Hepatobacter penaei* (Hépatopancréatite nécrosante)
- Chapitre 9.6. Infection par le virus de la myonécrose infectieuse
- Chapitre 9.7. Infection par le nodavirus de *Macrobrachium rosenbergii* (Maladie des queues blanches)
- Chapitre 9.8. Infection par le virus du syndrome de Taura
- Chapitre 10.1. Infection par le virus de la nécrose hématopoïétique épizootique
- Chapitre 10.2. Infection à *Aphanomyces invadans* (Syndrome ulcératif épizootique)
- Chapitre 10.3. Infection à *Gyrodactylus salaris*
- Chapitre 10.4. Infection par le virus de l'anémie infectieuse du saumon
- Chapitre 10.5. Infection par l'alphavirus des salmonidés
- Chapitre 10.6. Infection par le virus de la nécrose hématopoïétique infectieuse
- Chapitre 10.7. Infection par l'herpèsvirus de la carpe koï
- Chapitre 10.8. Infection par l'iridovirus de la daurade japonaise
- Chapitre 10.9. Infection par le virus de la virémie printanière de la carpe
- Chapitre 10.10. Infection par le virus de la septicémie hémorragique virale
- Chapitre 10.11. Infection par le virus du tilapia lacustre
- Chapitre 11.1. Infection par l'herpèsvirus de l'ormeau
- Chapitre 11.2. Infection à *Bonamia exitiosa*
- Chapitre 11.3. Infection à *Bonamia osteae*
- Chapitre 11.4. Infection à *Marteilia refringens*
- Chapitre 11.5. Infection à *Perkinsus marinus*
- Chapitre 11.6. Infection à *Perkinsus olseni*
- Chapitre 11.7. Infection à *Xenohalotis californiensis*
- Le modèle des articles X.X.5. Pays indemne d'infection par/à [pathogène X] et X.X.6. Zone indemne d'infection par/à [pathogène X]

Les détails des textes adoptés sont fournis dans la [Résolution n° 28](#) Amendements au *Code sanitaire pour les animaux aquatiques* de l'OMSA.

Tous les amendements adoptés ont été publiés dans la version en ligne 2024 du [Code aquatique](#).

Manuel aquatique :

Un nouveau chapitre et huit chapitres révisés du *Manuel aquatique* ont été adoptés :

- Chapitre 2.2.0. Informations générales (maladies des crustacés)
- Chapitre 2.2.2. Infection à *Aphanomyces astaci* (peste de l'écrevisse)
- Chapitre 2.2.3. Infection par le virus 1 iridescent des décapodes
- Chapitre 2.2.7. Infection par le nodavirus de *Macrobrachium rosenbergii* (maladie des queues blanches)
- Chapitre 2.2.10. Infection par le génotype 1 du virus de la tête jaune
- Chapitre 2.4.0. Informations générales (maladies des mollusques)
- Chapitre 2.4.1. Infection par l'herpèsvirus de l'ormeau
- Chapitre 2.4.4. Infection à *Marteilia refringens*

Les détails des textes adoptés sont fournis dans la [Résolution n° 29](#) Amendements au *Manuel des tests de diagnostic pour les animaux aquatiques* de l'OMSA.

Tous les amendements adoptés ont été publiés dans la version en ligne 2024 du *Manuel aquatique*.

2.2.2.5 Activités des Groupes de travail

2.2.2.5.1 Faune sauvage

Le Groupe de travail sur la faune sauvage a tenu deux réunions en 2024. Les [rapports complets](#) des deux réunions sont disponibles en ligne ([réunion d'avril](#) - [réunion de novembre](#)). Parmi les principales activités menées sur la période, on peut noter :

La composition du Groupe a été modifiée à la suite du remplacement de deux de ses membres : le Dr Koichi Murata (Japon), retraité, et la Professeure Marie-Pierre Ryser-Degiorgis (Suisse), décédée tragiquement en 2023. Trois nouveaux membres ont été nommés par la Directrice générale, après évaluation de plus de 60 candidatures soumises en réponse à l'appel ouvert ciblant la Région Asie et Pacifique et la Région Europe et le domaine scientifique de la santé des animaux aquatiques (à l'exclusion des mammifères marins). La Dre Anna Wong (Singapour), la Professeure Dolores Gavier-Widén (Suède) et la Dre Mwansa Mathilda Songe (Zambie) ont rejoint le Groupe de travail sur la faune sauvage en novembre 2024.

Le Groupe de travail a poursuivi sa participation au suivi du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage (2021-2025), en a examiné les principaux résultats, et a formulé des suggestions et des commentaires pour son évaluation ; il contribuera à l'élaboration du prochain Cadre (2026-2030).

Le Groupe de travail a exprimé sa satisfaction quant à la nouvelle génération d'un système d'information en matière de santé de la faune sauvage au sein de l'OMSA, a formulé des commentaires sur les versions proposées du projet et a encouragé l'OMSA à aller de l'avant dans ce domaine.

Le Groupe de travail a contribué à l'élaboration des Lignes directrices concernant les risques de maladie dans le commerce des espèces de la faune sauvage, auxquelles plusieurs partenaires internationaux de l'OMSA ont participé.

Le Groupe de travail a contribué à la rédaction d'un document sur les bonnes pratiques à adopter en matière de communication sur la santé de la faune sauvage, publié sur le site de l'OMSA, ainsi qu'à la finalisation des Lignes directrices concernant les risques de maladies dans le commerce des espèces de la faune sauvage.

Au vu de la situation constatée en Europe en 2024, le Groupe de travail a envisagé de publier un communiqué sur la fièvre catarrhale ovine et d'autres *orbivirus* présents chez les animaux sauvages, en mettant l'accent sur leur lien avec les facteurs climatiques et en formulant des recommandations quant aux mesures à prendre. Le Groupe de travail a poursuivi son étroite collaboration avec les Commissions spécialisées de l'OMSA, en particulier dans la formulation de recommandations pour mieux intégrer la santé de la faune sauvage dans les chapitres du *Code terrestre*.

2.2.2.5.2 Résistance aux antimicrobiens (RAM)

Le Groupe de travail sur la RAM a connu des changements importants dans sa composition en 2024, tout en poursuivant l'élaboration et la mise en œuvre de son programme de travail. Le programme de travail du Groupe et les [rapports](#) de ses réunions semestrielles de 2024 sont disponibles sur le site web de l'OMSA. Parmi les faits marquants de cette période, on peut citer :

La composition du Groupe a été modifiée à la suite du départ à la retraite de trois de ses membres : le Dr Gérard Moulin (Centre collaborateur de l'ANSES, Europe) en novembre 2022, le Professeur Moritz van Vuuren (Afrique) en décembre 2023 et le Dr Donald Prater (Amériques) en octobre 2024. Trois nouveaux membres ont été nommés par la Directrice générale, après évaluation des 54 candidatures soumises en réponse à l'appel ouvert ciblant les Régions Afrique et Amériques. La Dre Arshnee Moodley (Afrique du Sud-Kenya-Danemark), la Dre Jalusa Deon Kich (Brésil) et la Dre Carolee Carson (Canada) ont rejoint le Groupe en octobre 2024.

Le recrutement de nouveaux membres se poursuivra en 2025, deux membres du Groupe de travail sur la RAM ayant annoncé leur départ à la retraite : la Dre Tomoko Ishibashi (Japon) et le Dr Stephen Page (Australie). Un appel ouvert ciblant la Région Asie et Pacifique a été lancé en décembre 2024. Les nouveaux membres seront nommés par la Directrice générale et rejoindront le Groupe de travail sur la RAM lors de sa réunion de septembre/octobre 2025.

La version révisée du Chapitre 6.10. Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire, du *Code terrestre*, réalisée par un [sous-groupe du Groupe de travail sur la RAM](#), a été proposée pour adoption lors de la Session générale de mai 2024, parallèlement à d'autres modifications du *Code terrestre*. Le Chapitre a été adopté à l'unanimité lors de la 91^e Session générale en mai 2024.

Le Groupe de travail sur la RAM a recommandé que les chapitres supplémentaires du *Code terrestre* traitant de l'usage responsable des antimicrobiens soient révisés, en donnant la priorité au [Chapitre 6.8. Harmonisation des programmes nationaux de surveillance et de suivi de la résistance aux agents antimicrobiens](#). Le Groupe de travail sur la RAM a également recommandé que la Commission pour les animaux aquatiques mette à jour de toute urgence les chapitres pertinents de la [section 6 du Code aquatique](#).

Les travaux de deux Groupes *ad hoc* pour l'élaboration de Référentiels techniques incluant les agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire pour 1) les chats et les chiens et 2) les bovins ont été achevés et approuvés par le Groupe ([annexes 4 et 5](#) - comptes-rendus de la réunion du Groupe de travail sur la RAM d'octobre 2024).

La section des recommandations relatives à la [Liste OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire](#) a été révisée à la suite de la prochaine mise à jour de la [Liste des agents antimicrobiens d'importance médicale de l'OMS](#) et adoptée en tant que [Résolution n° 35](#) lors de la 91^e Session générale en mai 2024.

Le Groupe de travail sur la RAM a apporté son soutien au déploiement de la feuille de route consacrée à la RAM chez les animaux de compagnie, fondée sur la [stratégie de l'OMSA en matière de RAM](#), et a encouragé une étroite synergie avec l'Association mondiale vétérinaire des petits animaux (WSAVA) afin d'éviter les doubles emplois. Au cours de la première phase de mise en œuvre (2024-2026), axée sur les chats et les chiens, deux priorités principales sont ciblées : améliorer la sensibilisation et la compréhension des [vétérinaires](#) et des [propriétaires d'animaux de compagnie](#) et renforcer les connaissances au moyen d'activités de surveillance, ce qui permettra à la base de données ANIMUSE de devenir la référence mondiale en matière de surveillance de la RAM et de l'usage des antimicrobiens chez les animaux de compagnie, la RAM chez ces espèces ne relevant pas de la compétence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Le Groupe de travail sur la RAM a soutenu les quatre domaines prioritaires identifiés par l'OMSA comme étant déterminants pour combler les lacunes dans le secteur de la santé animale, à la suite des négociations en vue d'une [deuxième déclaration politique sur la RAM](#), adoptée lors de la 79^e Assemblée générale des Nations Unies : donner la priorité à la prévention, aux systèmes de surveillance des ressources, à la mise en œuvre d'une coordination intersectorielle efficace et à la mise en place d'un financement adéquat. Le Groupe de travail sur la RAM a également contribué à une série de [points clés](#) à la suite de la mise en œuvre réussie de la déclaration politique.

2.2.3 Lignes directrices

Lignes directrices pour le contrôle du complexe *Mycobacterium tuberculosis* chez le bétail - Stratégies alternatives aux tests et à l'abattage des animaux

Pour soutenir la mise en œuvre de la [feuille de route](#) pour la tuberculose zoonotique (voir [section 2.4.1.5](#)), des [lignes directrices](#) ont été élaborées afin d'aider les Membres et les acteurs de l'industrie de l'élevage à améliorer le contrôle de l'infection par les espèces du complexe *Mycobacterium tuberculosis* (MTBC) et de la tuberculose bovine, en particulier dans les régions où l'impact de cette dernière chez les animaux est élevé. Ces lignes directrices se concentrent sur les stratégies qui ont servi d'alternatives ou de compléments à l'approche traditionnelle de test et d'abattage. Elles sont conformes aux normes énoncées dans le *Code terrestre* et le *Manuel terrestre* de l'OMSA, qui fournissent un cadre intégré pour la lutte contre la tuberculose bovine. Ces lignes directrices s'adressent principalement aux gestionnaires des risques, aux Directeurs des Services vétérinaires, aux Membres et aux autres autorités compétentes en matière de santé humaine ou animale impliquées dans la mise en œuvre et le maintien des programmes de lutte contre la tuberculose bovine.

Un webinaire a été organisé à l'occasion du lancement des lignes directrices pour expliquer le processus de leur élaboration. Plus de 200 participants ont assisté à ce webinaire, parmi les plus de 300 participants inscrits. L'OMSA diffuse activement les lignes directrices par le biais de webinaires, de campagnes sur les réseaux sociaux et de la mise au point de matériel de sensibilisation à la tuberculose bovine.

Des campagnes de communication ont été lancées pour promouvoir les lignes directrices, accompagnées de contenus adaptés aux réseaux sociaux qui ont touché 20 906 personnes, totalisant 15 265 vues, 749 réactions et 84 partages. Pour mettre en lumière la question de la tuberculose chez les animaux sauvages, une vidéo d'animation a été créée, atteignant une portée significative de plus d'un million de personnes, soit 182 642 vues, 27 063 réactions et 174 partages, ce qui souligne le vif intérêt pour ce sujet. En outre, l'édition de juillet de la lettre d'information OMSA LinkedIn, qui traitait de la tuberculose bovine, a été lue par 98 055 personnes et partagée 18 fois. La page Web de l'OMSA sur la tuberculose bovine a été consultée 59 953 fois, ce qui témoigne de l'attention croissante du public et des professionnels pour cette question brûlante.

Lignes directrices pratiques relatives à la passation de marchés publics nationaux pour l'achat de vaccins vétérinaires

Les vaccins vétérinaires, lorsqu'ils sont associés à d'autres mesures, se sont révélés être des outils puissants pour prévenir, contrôler et éradiquer les maladies animales. Une passation de marchés efficace garantit la disponibilité de vaccins sûrs et efficaces, conformes aux normes de qualité internationalement reconnues, livrés au bon moment, dans les bonnes quantités et à un prix équitable.

L'OMSA a élaboré des [lignes directrices pratiques](#) pour aider ses Membres à identifier et à acheter des vaccins vétérinaires de qualité garantie. Ces lignes directrices fournissent des instructions claires sur les informations nécessaires concernant les vaccins et les fabricants requises pour le processus de passation de marchés. Elles répondent aux besoins récurrents exprimés par nos Membres et doivent être considérées parallèlement aux autres outils et recommandations de l'OMSA, tels que les normes de l'OMSA.

Lignes directrices concernant les risques de maladie dans le commerce des espèces de la faune sauvage

En juin 2024, les [lignes directrices](#) de faune sauvage ont finalement été publiées et diffusées par l'intermédiaire des réseaux internes de l'OMSA et de ses réseaux partenaires (Partenariat de collaboration pour la gestion durable de la faune sauvage, Alliance internationale contre les risques sanitaires dans le commerce des espèces de faune sauvage, adhésions à la *Wildlife Disease Association* (WDA), parties à la CITES [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction]). Ces lignes directrices comblent une lacune dans ce domaine et ont été accueillies favorablement par les partenaires, notamment la FAO et la *Wildlife Conservation Society* (WCS).

En outre, les lignes directrices sont en cours de traduction en chinois par le bureau du Délégué de la République populaire de Chine auprès de l'OMSA, et probablement en vietnamien, en plus des langues officielles de l'OMSA.

Lignes directrices générales concernant la surveillance des maladies, des agents pathogènes et des agents toxiques chez les animaux sauvages en liberté

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'OMSA ont publié des [lignes directrices](#) actualisées relatives à la surveillance des maladies, des agents pathogènes et des agents toxiques chez les animaux sauvages en liberté. Ces lignes directrices sont destinées aux autorités responsables des espèces sauvages et aux personnes travaillant avec les espèces sauvages. Elles fournissent un cadre permettant de mieux comprendre et d'atténuer les risques liés aux maladies des espèces sauvages et leur impact potentiel sur la santé humaine. Un premier atelier de mise en œuvre de ces lignes directrices est prévu au Liberia au premier trimestre 2025, en collaboration avec l'UICN.

Guide pratique à l'intention des personnes autorisées à intervenir sur le terrain en cas d'apparition de foyers d'IAHP chez les mammifères marins

Ce [guide pratique](#) a été publié en février 2024. Depuis son apparition en 1996, l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) causée par le sous-type H5N1 a évolué en une panzootie mondiale, touchant l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les Amériques, l'Europe et le Moyen-Orient. Outre les volailles domestiques et les oiseaux captifs, elle menace désormais les mammifères sauvages et domestiques, ainsi que les humains. Depuis 2021, la souche H5N1 de clade 2.3.4.4b de l'IAHP a causé une mortalité importante chez les oiseaux sauvages dans le monde entier et chez les mammifères marins en Amérique du Sud. Bien que ces foyers aient été associés à quelques infections humaines présentant des symptômes légers à graves, toutes les souches H5N1 (et certains autres sous-types) doivent être considérées susceptibles de présenter des risques zoonotiques. Ce virus représente donc un risque pour la santé animale, la santé publique et la biodiversité. Ainsi, la détection précoce, la notification immédiate et la riposte rapide, ainsi que les mesures de sécurité biologique applicables, sont des stratégies fondamentales dans l'élaboration de stratégies de confinement et de prévention pour protéger les animaux, les humains et la biodiversité.

Les recommandations actuelles ont été élaborées afin de fournir des orientations pertinentes pour la mise en œuvre de ces stratégies. Ces recommandations découlent des récents foyers d'IAHP survenus chez les mammifères marins d'Amérique du Sud, et pourraient s'appliquer à l'échelle mondiale en tenant compte des conditions locales et des situations épidémiologiques diverses.

Les lignes directrices ont été diffusées au sein des réseaux de l'OMSA et présentées sous forme d'affiches lors du huitième Congrès Une seule santé, qui s'est tenu au Cap, en Afrique du Sud, en septembre 2024.

2.2.4 Statuts

2.2.4.1 Demandes de reconnaissance officielle du statut zoosanitaire

En ce qui concerne la promotion de la sécurité du commerce international de marchandises par l'obtention d'une reconnaissance officielle du statut de pays ou de zones indemnes de maladies, ou la validation de programmes officiels de contrôle des maladies, l'OMSA a reçu 13 nouvelles demandes en 2024 (Tableau 3). Les dossiers de demande ont été évalués lors des

réunions respectives des Groupes *ad hoc* chargés de chaque maladie, qui se sont tenues entre septembre et décembre 2024. Conformément aux nouvelles normes relatives à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), deux évaluations des risques de Membres ayant un statut officiel au regard du risque d'ESB ont également été examinées par le Groupe *ad hoc* chargé de l'ESB à la demande de la Commission scientifique. Les demandes et les rapports d'évaluation des Groupes *ad hoc* ont été transmis à la Commission scientifique afin qu'elle les évalue et, le cas échéant, les recommande à l'Assemblée en vue de leur adoption lors de la 91^e Session générale en mai 2025.

Tableau 1. Répartition des nouvelles demandes reçues en 2024 par maladie

Maladie et catégorie	Nombre de demandes
Peste équine	
Pays indemne	1
Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)	
Statut de zone à risque négligeable d'ESB	2
Peste porcine classique	
Pays indemne	1
Fièvre aphteuse	
Zone indemne sans vaccination	2
Zone indemne avec vaccination	3
Fusion des zones indemnes avec vaccination	1
Recouvrement d'un statut suspendu	1
Validation d'un programme de contrôle	1
Rage véhiculée par les chiens	
Validation d'un programme de contrôle	1
Total	13

2.2.4.2 Reconfirmations annuelles

Conformément au *Code terrestre* et à la procédure opérationnelle standard correspondante, les Membres de l'OMSA qui jouissent d'un statut zoosanitaire officiellement reconnu ou d'un programme officiel de contrôle validé par l'OMSA sont tenus de renouveler la confirmation du maintien de leur statut officiel ou de leur programme officiel de contrôle chaque année au mois de novembre. Au total, 389 reconfirmations annuelles ont été examinées par le Service des Statuts en 2024 ; à l'instar de l'année 2023, la fièvre aphteuse a représenté la plus grande proportion de reconfirmations (30,7 %, n = 120).

Cette année a été marquée par une forte proportion de soumissions tardives (46,9 %), puisque 183 reconfirmations annuelles ont été soumises au cours des quatre derniers jours précédant la date limite du 30 novembre.

En 2024, quelque 279 (soit 71,5 %) reconfirmations annuelles ont été soumises au plus tard le 30 novembre 2024, ce qui représente une diminution de 8,5 % des soumissions dans les délais par rapport à 2023. Toutefois, 90 % des reconfirmations annuelles avaient été soumises à la date du 15 décembre 2024. Conformément à la Résolution n° 15 de la Procédure adaptée de 2020 et à la procédure opérationnelle standard, il est rappelé aux Membres ayant au moins un statut officiel reconnu par l'OMSA ou un programme officiel de contrôle validé par l'OMSA de soumettre leurs reconfirmations annuelles entre le 1^{er} et le 30 novembre de chaque année.

La Commission scientifique a validé un plan d'action en trois temps visant à simplifier la procédure de reconfirmation annuelle. L'analyse des résultats sera discutée par la Commission scientifique lors de sa réunion de février 2025.

2.2.4.3 Développement de la Plateforme de gestion des statuts zoosanitaires

Conformément à l'objectif stratégique d'optimisation de la gouvernance des données en s'appuyant sur la transformation numérique dans le cadre du septième Plan stratégique de l'OMSA, l'Organisation a poursuivi le développement de la Plateforme de gestion des statuts zoosanitaires débutée en 2023. Ce système centralisé facilite l'archivage, le suivi, la recherche et la soumission des dossiers des Membres liés à la reconnaissance officielle et au maintien des statuts zoosanitaires.

Le module de reconfirmation annuelle de la Plateforme de gestion des statuts zoosanitaires a été utilisé pour la première fois lors de la campagne de reconfirmation annuelle de 2023, et il a été mis à jour avec de nouvelles fonctionnalités, des documents d'orientation comprenant des tutoriels vidéo et des manuels écrits, ainsi qu'un nouveau formulaire pour l'ESB afin d'intégrer les normes mises à jour en mai 2023.

Afin de promouvoir davantage la Plateforme et d'aider les Membres de l'OMSA à utiliser le module de reconfirmation annuelle, le Service des Statuts a organisé en 2024 cinq webinaires régionaux pour l'ensemble des Membres ayant un statut officiel ou des programmes officiels de contrôle validés.

Le développement est en cours pour le module de soumission des demandes de reconnaissance officielle de statut zoosanitaire et de validation des programmes officiels de contrôle, et celui du module de publication des auto-déclarations est prévu.

2.2.4.4 Auto-déclarations

La publication des auto-déclarations sur le site web de l'OMSA permet aux Membres d'accroître la visibilité de leur statut zoosanitaire et des mesures d'atténuation des risques connexes qu'ils mettent en place, de promouvoir la qualité de leurs Services vétérinaires et de faire preuve de transparence dans la notification des maladies animales et de conformité avec les normes de l'OMSA.

De la mi-2023 à la mi-2024, soucieuse de veiller à ce que la liste des auto-déclarations des Membres reste exacte et conforme aux normes actuelles de l'OMSA, l'Organisation a révisé toutes les auto-déclarations publiées et a demandé aux Membres concernés d'en soumettre des versions mises à jour, le cas échéant. Ce processus est désormais renouvelé chaque année, comme décrit dans la procédure opérationnelle standard. Sur les 87 déclarations identifiées comme obsolètes, 52 ont été resoumises par les Membres, tandis que les autres ont été désactivées et retirées du site Web.

En raison des actions susmentionnées, le nombre d'auto-déclarations soumises en 2024 s'élève à 90, soit plus du double des chiffres des années précédentes (38 en 2022 et 42 en 2023). L'IAHP reste la maladie pour laquelle les Membres ont le plus fréquemment souhaité faire une auto-déclaration de statut indemne (26,7 %, n = 24/90). Le Service des Statuts a reçu 21 auto-déclarations relatives aux maladies des animaux aquatiques en 2024 (contre une seule en 2023), soumises par cinq Membres. Neuf auto-déclarations ont été soumises pour des zones (dont une pour une zone indemne de maladies équinées) et sept pour des maladies des animaux aquatiques. Une seule auto-déclaration a été présentée pour un compartiment (IAHP).

2.2.5 Observatoire

En 2024, l'Observatoire de l'OMSA a concentré ses efforts sur l'affinage des indicateurs de suivi et la préparation de la deuxième édition du Rapport de suivi de l'Observatoire de l'OMSA.

Le Rapport de suivi de l'OMSA présente une vue d'ensemble systématique de la mise en œuvre d'un large éventail de normes de l'OMSA au niveau mondial. En 2024, l'équipe de l'Observatoire, en collaboration avec d'autres Services techniques de l'OMSA, a mis à jour l'ensemble des indicateurs de suivi et a donné suite aux recommandations formulées dans le premier rapport de suivi ([Rapport annuel 2022](#)).

La nouvelle édition du Rapport de suivi de l'OMSA sera consacrée aux mesures commerciales et sanitaires, à l'auto-déclaration et au statut officiel, au contrôle des mouvements, au zonage et à la compartimentation, à la RAM et l'utilisation des antimicrobiens et à Une seule santé. Les tableaux de bord intégrant les indicateurs de suivi et les fiches techniques relatives à ces six volets accompagneront le rapport (publication prévue pour la mi-2025). Les indicateurs de suivi des six autres volets qui ont été

inclus dans le Rapport annuel 2022 (PVS ; effectifs ; détection, diagnostic et surveillance des maladies ; transparence ; préparation aux situations d'urgence et bien-être des animaux) seront mis à jour au cours du second semestre 2025.

▪ **Les études thématiques**

Les études thématiques portent sur des sujets spécifiques et des chapitres ou articles spécifiques des normes de l'OMSA, et proposent une analyse plus approfondie de leur mise en œuvre.

a) Utilisation, problématiques et impacts du zonage

La première étude thématique porte sur l'utilisation, les problématiques et les impacts du zonage. Dans la première phase du projet, une enquête a été menée pour évaluer l'utilisation du zonage pour l'influenza aviaire (IA), la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse et pour examiner les problématiques, les avantages et les inconvénients associés. Ce rapport, publié début 2024, a fourni une analyse descriptive des résultats obtenus. La deuxième phase consiste en une analyse plus approfondie des facteurs favorisant et entravant l'acceptation de la zone par les partenaires commerciaux, en utilisant des sources de données et des méthodes supplémentaires pour compléter les recommandations précédentes sur ce sujet.

La qualité des Services vétérinaires ([Chapitre 3.2](#), du *Code terrestre* et, plus particulièrement, l'article 3.2.2. Principes fondamentaux de fonctionnement) est l'un des facteurs facilitateurs identifiés à l'issue de l'analyse. Les résultats relatifs aux outils de l'OMSA qui permettent aux Membres de faire preuve de transparence, à savoir WAHIS, le statut officiel des zones, le statut des zones publié par l'OMSA sur la base d'une auto-déclaration et le rapport d'évaluation de la performance des Services vétérinaires (PVS), montrent l'importance de la transparence pour l'acceptation des zones. La confiance accordée au système de certification des animaux et des produits d'origine animale ([Chapitre 3.2](#)) et les normes d'utilisation relatives au zonage ([Chapitre 4.4](#)) ont également été identifiées comme des éléments facilitant l'acceptation des zones par les partenaires commerciaux.

Cette étude sera complétée par une analyse plus approfondie de l'utilisation, des avantages et des défis inhérents à la mise en œuvre de la compartimentation pour l'influenza aviaire. À cette fin, des données seront collectées auprès des Autorités vétérinaires et du secteur privé.

b) Bien-être des animaux pendant le transport terrestre et maritime : niveau de mise en œuvre des normes de l'OMSA par les Services vétérinaires des Membres

Une seconde étude thématique a été lancée en novembre 2023 pour évaluer le niveau de mise en œuvre des normes de l'OMSA relatives au bien-être des animaux vivants durant leur transport ainsi que pour étudier les obstacles à l'adoption de ces normes (voir [section 2.4.3](#)). Les résultats de l'enquête, à laquelle ont répondu 53 % des Points focaux nationaux pour le bien-être des animaux, ont été analysés en 2024 et présentés dans une fiche technique : 78 % et 70 % des sondés ont déclaré disposer d'un cadre réglementaire régissant le bien-être des animaux pendant le transport par voies terrestre et maritime, respectivement, avec une variabilité considérable selon les régions, les espèces et le type d'établissements couverts.

Cependant, l'enquête a montré que les principales exigences énoncées dans le *Code terrestre* n'étaient pas toujours incluses dans des cadres réglementaires. En outre, les responsabilités et les exigences spécifiques des acteurs/entités impliqués dans les opérations de transport ne sont pas toujours définies. Parmi les sondés ayant déclaré disposer d'un cadre réglementaire, 72 % et 75 % ont indiqué avoir mis en place un mécanisme pour faire respecter les exigences réglementaires relatives au bien-être des animaux pendant le transport terrestre et maritime, respectivement, avec là encore de fortes disparités régionales. Ce mécanisme d'application comprenait à la fois des inspections physiques et des contrôles documentaires, effectués à des fréquences variables mais principalement de manière systématique.

Au vu de ces résultats préliminaires, la deuxième phase de l'étude aura pour objectif d'identifier et d'analyser les principaux obstacles à la mise en œuvre des normes relatives au bien-être des animaux pendant le transport terrestre et maritime, et de formuler des recommandations destinées à surmonter ces obstacles.

▪ **La Plateforme numérique de l'Observatoire**

L'Observatoire de l'OMSA a commencé à travailler sur le développement de la Plateforme numérique de l'Observatoire, qui fournira tous les livrables de l'Observatoire sous une forme centralisée, et permettra un accès spécifique en fonction du profil des utilisateurs. Elle facilitera la navigation des utilisateurs à travers les productions et les indicateurs de l'Observatoire, et simplifiera également le travail de l'équipe de l'Observatoire en permettant la création et la gestion des activités et l'automatisation des processus tels que la publication. Enfin, elle permettra aux Membres de l'OMSA d'accéder en toute sécurité aux données de leur pays et de les comparer aux données issues d'indicateurs mondiaux/régionaux.

En 2024, une enquête a été menée et des ateliers ont été organisés pour identifier et analyser les principales parties prenantes, les groupes d'utilisateurs et leurs besoins respectifs. Un appel d'offres a été ouvert pour sélectionner le prestataire de services compétent pour développer la plateforme. La procédure de passation de marché sera finalisée début 2025, ce qui permettra de démarrer le développement à partir de mi-2025.

▪ **Mobiliser les parties prenantes de l'Observatoire**

En 2024, l'Observatoire a organisé ou participé à plusieurs événements et activités qui ont renforcé la visibilité de ses objectifs et de ses réalisations. Les Membres de l'OMSA ont été impliqués par le biais de différents événements impliquant des Délégués ou du personnel technique des Services vétérinaires (par exemple, les conférences des Commissions régionales, un événement en marge de la Session générale et des webinaires techniques). L'Observatoire a également poursuivi de manière active sa collaboration avec les principales organisations partenaires (par exemple, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Codex, la Convention internationale pour la protection des végétaux [CIPV]). La collaboration avec le Codex et la CIPV a conduit à la publication d'une [brochure conjointe relative à l'utilisation et à la mise en œuvre des normes du Codex, de la CIPV et de l'OMSA](#) (en anglais).

2.2.6 Prospective

Dans le contexte du centenaire de l'OMSA, un projet participatif de prospective a été lancé en juillet 2023 afin d'examiner les opportunités et les défis actuels et émergents et d'étudier les répercussions qu'ils pourraient engendrer sur la santé et le bien-être des animaux dans plusieurs décennies et, ce faisant, de se demander quel type d'actions pourrait être envisagé.

Le projet s'est achevé avec succès en 2024 avec la publication d'un livre sur les tendances et les facteurs de changement intitulé « [Principales certitudes et incertitudes en matière de santé et de bien-être des animaux - Utiliser l'analyse de l'horizon et la création de sens pour prendre en compte les moteurs du changement](#) » (en anglais).

Cette publication, la première du genre à être publiée par l'OMSA, comprenant des scénarios qui décrivent d'autres possibilités d'avenir et un guide sur les points essentiels de la gestion d'un projet de prospective, met en évidence un ensemble de changements clés qui influencent et façonnent les décisions d'aujourd'hui et les résultats de demain, présentés sous forme de « cartes du changement ». Parmi les changements émergents identifiés, certains ont été qualifiés « d'incertitudes principales » par les participants lors des ateliers de création de sens organisés dans le cadre du projet de prospective du centenaire de l'Organisation. Ces changements ont été considérés comme des « principales incertitudes » car, bien que leurs effets puissent s'avérer perturbateurs ou transformateurs, il est difficile d'évaluer leur probabilité et leur ampleur au fil du temps. Leur potentiel de perturbation suggère que les décideurs devraient commencer à planifier des mesures d'urgence pour anticiper les effets et les conséquences potentiels, surveiller leur évolution et concevoir des mesures d'adaptation ou d'atténuation.

2.3. Renforcement des capacités

La mission du programme de renforcement des capacités de l'OMSA consiste à fournir une évaluation et des conseils aux Membres afin d'améliorer la gouvernance et la gestion durables des Services vétérinaires, ainsi que leur rôle de pointe dans les systèmes de santé animale, conformément aux normes de l'OMSA. Pour ce faire, nous nous appuyons sur une expertise et des méthodologies éprouvées à travers l'évaluation de la performance des Services vétérinaires (Processus PVS) et la plateforme de formation de l'OMSA. Nous favorisons la diffusion de ces résultats en facilitant la communication avec et entre les parties prenantes, y compris les partenaires, les donateurs et les acteurs publics, privés et à but non lucratif.

Le renforcement durable des capacités est une activité importante du septième Plan stratégique de l'OMSA (2021-2026) pour l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux dans le monde entier. Parmi les fonctions transversales de l'OMSA, diverses initiatives de renforcement des capacités aident les Membres à réduire les inégalités en termes de capacités et de ressources des Services vétérinaires nationaux, dans le but d'améliorer l'efficacité et la durabilité de la santé et du bien-être des animaux à l'échelle mondiale et de contribuer au renforcement de la gouvernance mondiale en matière de santé. Le Processus PVS propose des services institutionnels et adaptés à chaque pays à l'intention des Autorités compétentes, tandis que la Plateforme de formation de l'OMSA offre aux individus des solutions centrées sur l'apprenant individuel. Les deux initiatives, combinées et complémentaires, garantissent une approche simultanée descendante et ascendante axée sur les compétences. Les projets de jumelage permettent aux Membres de partager leur expertise dans des domaines thématiques spécifiques. Parallèlement à ces initiatives structurées, l'OMSA fait preuve d'agilité pour répondre aux besoins émergents et renforcer les capacités, notamment dans le cadre des engagements de l'Alliance quadripartite et du cadre Une seule santé. En outre, le Processus PVS et la plateforme de formation contribuent tous deux au développement des principaux programmes de l'OMSA tels que les initiatives mondiales sur la RAM et les cadres en faveur de la santé de la faune sauvage, du bien-être des animaux et de la santé des animaux aquatiques.

2.3.1 Processus PVS

▪ Système d'information du Processus PVS

Le système d'information PVS a été lancé à l'échelle mondiale pour les Délégués, les partenaires et le personnel de l'OMSA en 2024. Il intègre des fonctionnalités permettant de consulter les rapports PVS et l'historique de l'implication du Processus PVS, d'examiner les rapports d'évaluation PVS pour explorer les compétences critiques et les niveaux de progression ainsi que les recommandations, les forces, les faiblesses et les conclusions pour chaque rapport, et de consulter les données et les tendances en matière de performance pour la première fois grâce à des tableaux de bord. Le développement de l'automatisation du Processus PVS s'est poursuivi en 2024, ainsi que la numérisation de tous les formulaires et de la collecte de données pour les nouvelles missions d'évaluation, de sorte que les rapports d'évaluation PVS peuvent être rédigés entièrement en ligne et que les données des tableaux de bord seront désormais disponibles en temps réel. En s'appuyant sur le lancement du système d'information PVS en 2024 et sur le développement de la base de données d'évaluation PVS et de ses informations, le développement de l'Analyse des écarts PVS numérisée a commencé et se poursuivra en 2025.

En 2024, les Délégués ont reçu une formation sur le système d'information PVS lors des Conférences des Commissions régionales pour l'Europe et les Amériques. Les expériences positives des Membres avec les données PVS hébergées dans le système d'information PVS sont une preuve solide de la raison pour laquelle l'OMSA a développé ce système : pour que la numérisation des données PVS conduise à l'autonomisation et à un plus grand impact et une action plus importante. L'incapacité à créer des dossiers d'investissement attrayants constitue un goulet d'étranglement majeur pour le développement des Services vétérinaires au niveau mondial, alors que des dossiers d'investissement fondés sur des données probantes sont essentiels pour combler les écarts en matière d'infrastructures et de services. Des Services vétérinaires bien dotés en ressources, transparents et responsables peuvent permettre à des millions de personnes d'accéder à des services essentiels qui leur font défaut, d'avoir un impact sur leurs moyens de subsistance et d'améliorer la santé et le bien-être des animaux. Les données PVS aident les Membres à créer des projets susceptibles d'être financés et de bénéficier d'investissements. Trente-huit pour cent des Membres de l'OMSA ont signalé une augmentation de leurs ressources financières depuis leur dernière activité PVS, et le succès des Membres à attirer des investissements pour Une seule santé et la santé animale est lié à leur engagement au sein du Processus PVS.

La reconnaissance de la richesse et de la valeur inestimable des données PVS est croissante et soutient l'évaluation des effets du Processus PVS, notamment en mobilisant des investissements supplémentaires. Pour la première fois, le [Fonds de lutte contre les pandémies](#) a inclus 16 indicateurs PVS sur la performance des Services vétérinaires dans son cadre de résultats pour les activités essentielles en matière de santé animale et d'Une seule santé dont bénéficient les Membres de l'OMSA. Le Processus PVS a été spécifiquement mentionné comme mécanisme de suivi de la performance des systèmes de santé dans dix Membres à travers sept projets d'une valeur de 140 millions de dollars US en 2023, avec des investissements supplémentaires dans la santé animale, l'agriculture et Une seule santé pouvant aller jusqu'à 225 millions de dollars US. D'autres investissements directs à hauteur de 524 millions de dollars US ont été annoncés pour 2024. La reconnaissance par la communauté mondiale du suivi des performances PVS marque un jalon dans le Processus PVS, garantissant que ses données et

ses idées sont exploitées et que des mesures sont prises sur la base des recommandations formulées pour améliorer les Services vétérinaires, la santé et le bien-être, ainsi que les moyens de subsistance.

▪ **Les activités du Processus PVS en 2024 en quelques mots**

Le Programme du Processus PVS a soutenu 37 Membres de l'OMSA et un non-membre grâce à 33 activités, y compris : 12 évaluations PVS/de suivi dans les Amériques, en Europe, en Asie et dans le Pacifique, en Afrique et au Moyen-Orient, dont trois axées sur les Services de santé des animaux aquatiques ; un atelier de formation d'orientation en République populaire de Chine ; un atelier de sensibilisation sous-régional sur le développement des effectifs vétérinaires pour l'Europe de l'Est mené en Roumanie ; deux ateliers nationaux sur le partenariat public-privé en Tanzanie et en Éthiopie ; une mission d'analyse du programme d'études des para-professionnels vétérinaires au Cameroun ; deux missions du Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV) en Jordanie et au Sri Lanka et des accords PALV avec Fidji, le Togo, la Géorgie et le Kazakhstan. Dans le cadre du programme d'intégration Une seule santé, cinq ateliers nationaux entre le Règlement sanitaire international et PVS ont été organisés et trois évaluations externes conjointes de l'OMS ont été soutenues par des experts PVS qui ont rejoint les équipes d'évaluateurs. De nombreuses activités ont entamé une phase de préparation et se poursuivront de 2024 à 2025, dont douze au cours du premier trimestre 2025.

Les questions de sécurité ont conditionné le développement des activités du système d'information PVS dans certains pays, pour lesquels des méthodologies flexibles ont été adaptées : hébergement de la mission dans un bureau régional de l'OMSA ou adoption de formats à distance.

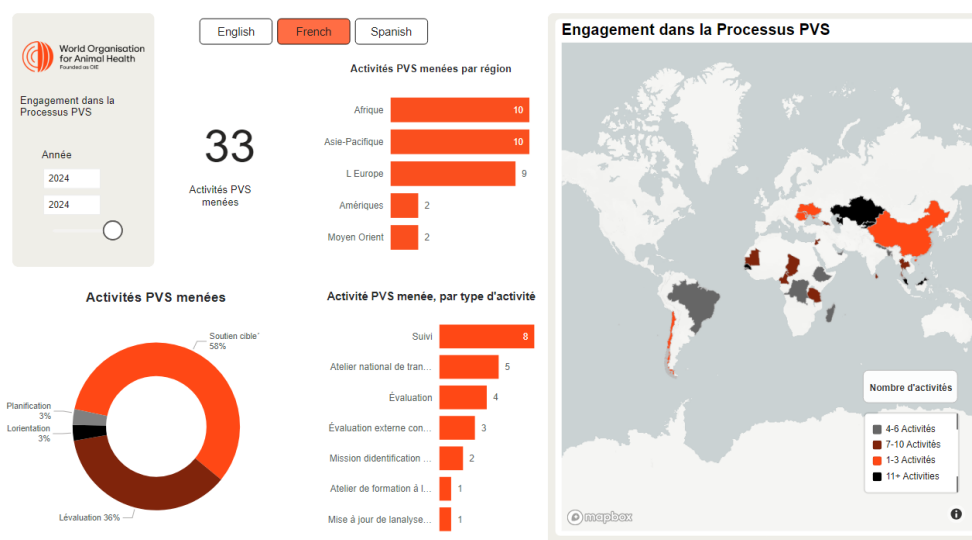


Figure 7. Activités du Processus PVS en 2024

▪ **Quoi de neuf dans le Processus PVS ?**

Le Service de Renforcement des capacités, en tant que coordinateur technique, et la Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est ont dirigé la « [Conférence continentale africaine : Vers des réseaux plus résilients de personnels vétérinaires pour l'Afrique 2024](#) ». La conférence, qui s'est tenue au Kenya du 26 au 28 novembre, a réuni 186 participants, dont des représentants des Autorités vétérinaires nationales, des associations de vétérinaires et de paraprofessionnels vétérinaires, des établissements d'enseignement vétérinaire et paraprofessionnel vétérinaire, des organisations privées et des organes statutaires vétérinaires de 41 Membres africains. Elle a comporté quatre tables rondes de haut niveau et 23 séances interactives et participatives, avec des événements phares tels que le lancement officiel du Forum PPP Afrique et des lignes directrices de l'OMSA en matière de compétences et de programmes d'études pour les agents communautaires de santé animale, ainsi que les perspectives des jeunes sur l'avenir des effectifs vétérinaires. Dix recommandations de conférence pour les Membres couvrant la législation et la réglementation, l'évaluation des effectifs, la planification et le développement, l'enseignement, la durabilité économique des Services vétérinaires, l'inclusion du genre, le bien-être et la santé mentale, la collaboration, l'inclusion et la jeunesse, et la numérisation ont été élaborées, ainsi que des recommandations phares pour l'OMSA, pour le Forum PPP Afrique et pour les Centres collaborateurs de l'OMSA.

L'analyse et les résultats de l'étude sur **le genre et le Processus PVS** ont permis d'adapter les données probantes, les questions et les parties prenantes à inclure dans les missions d'évaluation PVS.

Tout au long de l'année 2024, le **Programme d'appui à la législation vétérinaire (PALV)** a continué d'élaborer, de tester et de diffuser plusieurs méthodologies nouvelles, dans le but de renforcer son impact en adaptant ses approches pour mieux répondre aux besoins des Membres. Il s'agit notamment de l'outil d'évaluation législative de la RAM de l'Alliance quadripartite, le premier outil axé sur la préparation juridique à la RAM dans le cadre d'une approche fondée sur Une seule santé ; le questionnaire sur les espèces sauvages, qui favorise une base juridique appropriée pour la prévention et le contrôle efficaces des maladies tant au sein des populations d'espèces sauvages que des espèces sauvages vers les animaux domestiques et les personnes ; la méthodologie axée sur la réduction des menaces biologiques, conçue pour examiner la législation nationale concernant le rôle des Services vétérinaires dans l'atténuation des menaces biologiques ; de nouvelles questions visant à évaluer le cadre juridique des PPP. Une nouvelle méthodologie destinée à soutenir le développement des organismes statutaires vétérinaires viendra bientôt compléter cet ensemble d'outils PALV.

Une réunion virtuelle sur la révision de la législation vétérinaire en Asie du Sud-Est s'est tenue en juillet. Les résultats d'un examen complet de la législation dans la région, réalisé par le PALV et lié au contrôle des maladies animales, couvrant les maladies animales transfrontalières, les zoonoses, les maladies de la faune sauvage, ainsi que les catastrophes naturelles et la sécurité alimentaire, ont été présentés à 51 participants, provenant de 11 pays et de plusieurs partenaires de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique. Cet examen visait à identifier les forces et les faiblesses des législations applicables en Asie du Sud-Est en ce qui concerne leur conformité avec les normes de l'OMSA et à fournir des recommandations aux niveaux national et régional. Cet examen a également été présenté en avril lors de la session d'information virtuelle pour la Région Asie-Pacifique sur les mises à jour du programme de développement des effectifs vétérinaires de l'OMSA et l'échange régional sur les progrès et les étapes à venir.

Une étude comparative de la législation régissant les partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire a également été présentée lors d'un événement en marge de la 91^e Session générale en mai. Elle analyse les informations recueillies sur les PPP dans le cadre des examens de la législation en Afrique, en Asie du Sud-Est et en Asie du Sud. Cette présentation sera transformée en un rapport sur la législation régissant les PPP dans le domaine vétérinaire, qui sera mis à la disposition du public.

Les lignes directrices relatives aux compétences et au programme d'études pour les **agents communautaires de santé animale (ACSA)** ont été lancées en octobre 2024 et diffusées par le biais des lettres d'information de l'OMSA, de messages sur les médias sociaux et de webinaires à l'intention du personnel de l'OMSA et d'un public externe. Ces lignes directrices viendront compléter les lignes directrices de l'OMSA sur les compétences et les programmes d'études pour les vétérinaires et les paraprofessionnels vétérinaires (PPV). Les lignes directrices relatives aux ACSA devraient favoriser la cohérence de la formation des ACSA et fournir aux organes statutaires vétérinaires un cadre pour l'évaluation des qualifications et de la formation des ACSA dans les cas où il est envisagé de les enregistrer. Le partenariat avec Vétérinaires Sans Frontières International se poursuit par l'extension de l'accord de coopération en vue d'une collaboration accrue sur l'intégration des ACSA, sur la RAM, sur les efforts de lutte contre les maladies et sur Une seule santé.

Les missions d'**analyse des programmes d'études des PPV**, grâce à un pilotage continu, fournissent des feuilles de route et des recommandations claires pour la mise à jour des programmes de formation des PPV dispensés par les établissements d'enseignement et les institutions de formation privées et publiques. En décembre 2024, nous avons effectué six missions d'analyse des programmes d'études des PPV au Cameroun, en Géorgie, au Kenya, au Rwanda, au Sénégal et au Togo. Des missions d'élaboration de programmes d'études des PPV, qui font suite à la phase d'analyse, sont attendues tout au long de l'année 2025.

Partenariats public-privé : Le rapport sur la mission de soutien ciblé aux PPP au [Sri Lanka](#) a été remis avec succès en janvier. Une nouvelle mission a également été menée en [Tanzanie](#), de juin à octobre 2024. En outre, l'OMSA a reçu une demande officielle de l'Inde pour un soutien ciblé aux PPP, la mission devant être mise en œuvre en février 2025.

La méthodologie développée pour la mission d'appui ciblé aux PPP est très flexible et adaptable, ce qui permet de répondre à des besoins spécifiques, tels que ceux liés à la RAM et au bien-être des animaux en Éthiopie et en Europe, respectivement. En [Éthiopie](#), un atelier sur les PPP a été organisé en collaboration avec l'OMS Éthiopie et la FAO Éthiopie afin d'améliorer la mise en œuvre du plan d'action national sur la résistance aux antimicrobiens. Les principes des PPP ont également été intégrés dans le séminaire régional de formation au bien-être des animaux pour l'Europe, qui s'est tenu en Espagne au mois de juin.

L'événement organisé en marge de la 91^e Session générale de l'OMSA a mis en lumière la reconnaissance croissante des PPP dans le domaine vétérinaire. Plus de 90 parties prenantes de 14 pays y ont participé, dont des hauts fonctionnaires et des groupes industriels de premier plan tels que la Fédération internationale de laiterie, le Secrétariat international de la viande, *Diagnosics for Animals* et la Fondation Gates, pour n'en citer que quelques-uns. En outre, l'OMSA a introduit des outils clés pour faire progresser les efforts en matière de PPP, notamment le jeu sérieux sur les PPP et un module d'apprentissage en ligne sur les partenariats et la surveillance. Ces ressources sont destinées à enrichir les ateliers à venir et à renforcer les capacités et l'implication des parties prenantes dans les initiatives de PPP au niveau mondial.

L'OMSA et le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA) ont lancé le [Forum africain de partenariats public-privé dans le domaine vétérinaire](#) afin de favoriser le dialogue et les pratiques durables à travers l'Afrique. Une réunion de consultation hybride, organisée à Nairobi le 4 avril, a donné le coup d'envoi du forum, réunissant 40 participants issus de communautés économiques régionales, d'organisations internationales et de représentants de l'industrie. Le forum a également été présenté à la Commission régionale pour l'Afrique et à l'événement consacré aux PPP en marge de la Session générale de l'OMSA, et inauguré lors de la Conférence continentale africaine sur le développement des effectifs. Il comportait des sessions techniques et plénières qui ont permis d'établir des domaines prioritaires et une feuille de route pour construire un écosystème vétérinaire résilient, inclusif et durable, aligné sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA).

Deux projets de jumelage d'établissements d'enseignement vétérinaire (EEV) entre l'Université du Minnesota (États-Unis d'Amérique) et l'Institut vétérinaire de Samarkand (Ouzbékistan), et entre VetAgro-Sup (France) et l'École inter-États des sciences et médecine vétérinaires de Dakar (Sénégal), ont été menés à bien.

2.3.2 Projets de jumelage

En décembre 2024, quelque 96 projets de jumelage avaient été menés à bien depuis le lancement du Programme, et 14 projets étaient en cours. Grâce aux projets de jumelage, 23 instituts ont été désignés comme Laboratoires de référence de l'OMSA ou Centres collaborateurs de l'OMSA. Il est prévu que jusqu'à huit nouveaux projets de jumelage de laboratoires démarrent en 2025.

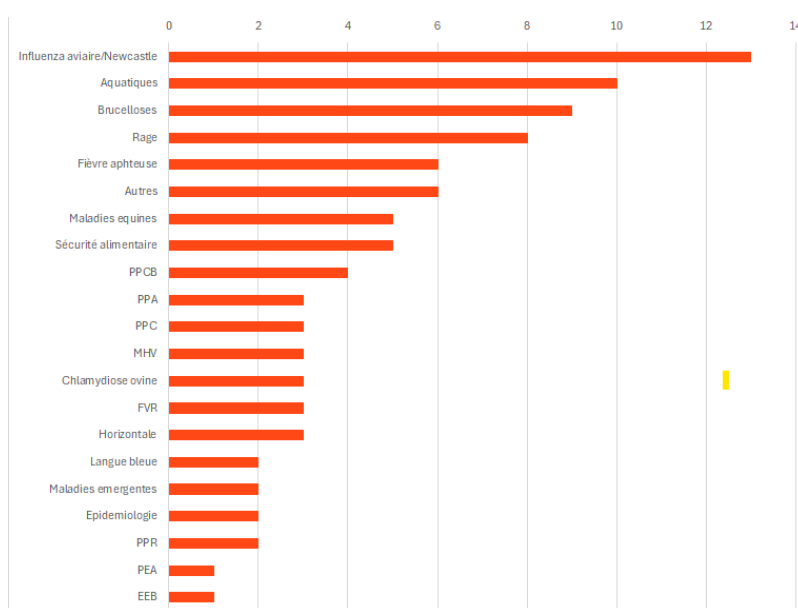


Figure 8. Nombre de projets de jumelage par thème entre 2008 et 2024

La carte ci-dessous montre la répartition mondiale des projets de jumelage de laboratoires (Figure 9). Les pays en bleu ont joué le rôle de parents, et les pays en rouge ont joué le rôle de candidats. Les teintes plus foncées indiquent un plus grand nombre de projets mis en œuvre. Les points indiquent les pays candidats où de nouveaux Centres de référence de l'OMSA ont été désignés à la suite de projets de jumelage. Le chiffre à côté du point correspond au nombre de nouveaux instituts désignés par pays candidat. Ainsi, le Brésil, le Chili, Cuba, le Taipei Chinois, l'Égypte, l'Inde, la Namibie, la Russie, le Sénégal, la Thaïlande, Türkiye et les Émirats Arabes Unis disposent chacun d'un nouveau Centre de référence, tandis que la République populaire de Chine en a cinq. En ce qui concerne les parents, l'Italie est largement en tête avec 26 participations à des jumelages. Viennent ensuite le Royaume-Uni et la France, avec respectivement 16 et 15 participations.

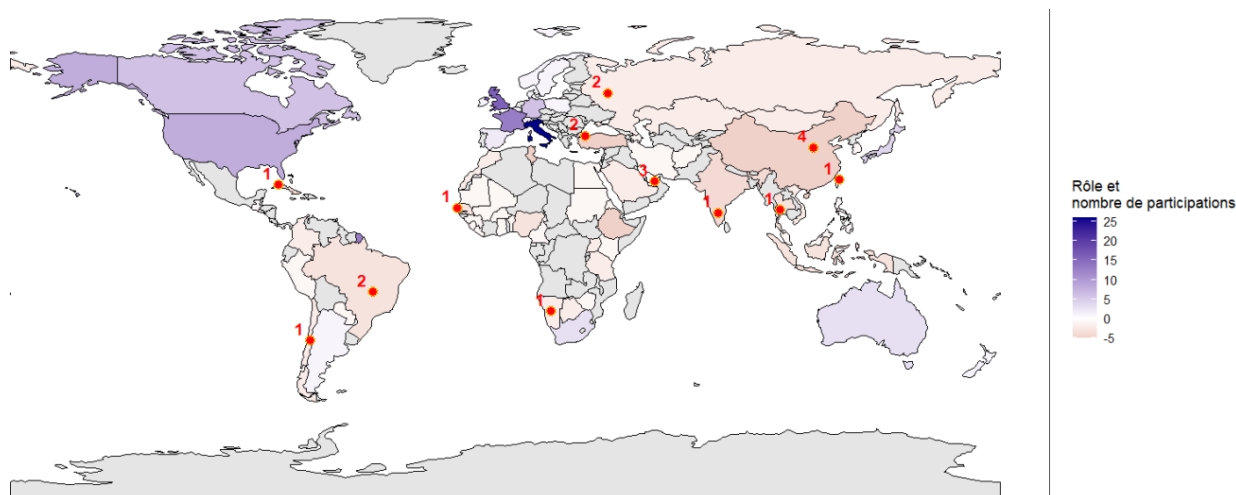


Figure 9. Participation mondiale dans le programme de jumelage de laboratoires, y compris le rôle des participants et l'emplacement des Centres de référence de l'OMSA nouvellement désignés.

L'évaluation du programme de jumelage de laboratoires sera achevée en 2025. Son principal objectif consiste à déterminer si le programme a rempli sa mission et à identifier les facteurs associés à la réussite et à la durabilité des projets de jumelage. Les participants actuels et passés au programme de jumelage ont été impliqués dans l'évaluation en 2024 par le biais d'une enquête et d'une série d'entretiens, ainsi que d'un atelier avec des groupes de discussion. Les conclusions de l'évaluation, qui seront présentées au second semestre 2025, constituent un outil de suivi des projets de jumelage de laboratoires en cours, un système d'évaluation de la réussite des projets, un nouveau guide des jumelages et un ensemble de recommandations à l'intention de l'OMSA pour améliorer le programme.

2.3.3 Plateforme dédiée à la formation des Services vétérinaires

En 2024, l'OMSA a fait des progrès significatifs dans l'avancement de sa mission de développement d'un système de formation moderne, en soutenant ses Membres dans le renforcement des capacités des Services vétérinaires grâce à l'apprentissage au sein des effectifs. Au cours de l'année, nous avons poursuivi le développement du cadre de formation basé sur les compétences. De nouveaux termes de référence ont été lancés dans trois domaines, à savoir Une seule santé, le commerce des animaux et des produits issus d'animaux et l'utilisation prudente des antimicrobiens et d'autres produits vétérinaires. De nouveaux e-modules portant sur la peste porcine africaine chez les sangliers, la mise à mort des reptiles pour leur peau, la gestion des enquêtes et des interventions en cas de foyers, le commerce des animaux et des produits issus d'animaux, l'utilisation responsable des antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques, sont disponibles [en anglais](#). Des versions localisées en français et en espagnol sont attendues au cours de 2025. Quelque 150 nouvelles heures d'apprentissage en ligne sont disponibles pour des parcours d'apprentissage personnalisables basés sur les compétences. Les projets en cours conduiront à la production de dix modules supplémentaires sur le commerce, le bien-être des animaux et la santé des animaux aquatiques. En nous appuyant sur les réalisations passées, nous nous sommes également concentrés sur l'optimisation et la refonte de la plateforme d'apprentissage en ligne. Cette initiative vise à garantir l'efficacité de l'offre et de la diffusion des formations dans le monde entier.

Notre collaboration avec la FAO et l'OMS a fait un bond en avant grâce à l'initiative conjointe d'apprentissage Une seule santé (JOHLI), lancée lors de la présidence annuelle par l'OMSA du Secrétariat de l'Alliance quadripartite pour Une seule santé. Cette initiative vise à élaborer des stratégies et des activités de formation communes dans le cadre de l'alliance, en mettant en commun les ressources techniques, pédagogiques, technologiques, intellectuelles et financières, qui convergeront vers des

possibilités d'apprentissage collaboratif et multiplateforme pour Une seule santé, offrant un accès facile et gratuit à toutes les ressources visant à développer l'apprentissage tout au long de la vie pour le personnel travaillant dans le cadre d'Une seule santé, dans le respect des normes de formation les plus rigoureuses.

L'OMSA a rejoint le Partenariat mondial pour l'épidémiologie de terrain (GFEP). En outre, des progrès ont été réalisés dans l'avancement du cadre des compétences pour l'épidémiologie de terrain relative à Une seule santé (COHFE). Ce projet, qui entre dans sa deuxième phase, financée par l'Agence de défense pour la réduction des menaces (DTRA, *Defense Threat Reduction Agency*) du Département de la Défense des États-Unis d'Amérique, intègre désormais les compétences Une seule santé dans les programmes de formation nationaux et régionaux dans des contextes réels.

Grâce à ces efforts, l'OMSA a réaffirmé sa volonté de faire de la formation une partie intégrante de la réponse apportée aux besoins de ses Membres. Dans ce contexte, un système d'information sur l'évaluation des besoins en formation est en cours d'élaboration afin d'adapter les programmes de formation aux besoins spécifiques des Membres, en les alignant rigoureusement sur les normes de l'OMSA et en veillant à leur pertinence et à leur efficacité. En renforçant les Services vétérinaires et en aidant les Membres à se conformer aux normes internationales, l'OMSA continue de démontrer son engagement en faveur d'une amélioration durable des Services vétérinaires dans le monde.

2.3.4 Laboratoires durables

- **L'innovation au service de la recherche de solutions pour améliorer la pérennité des laboratoires**

Avec le soutien financier d'Affaires mondiales Canada, l'OMSA collabore avec des partenaires, dont *Chatham House*, le Programme international pour la biosécurité (*International Biosecurity Programme*) du Royaume-Uni et l'OMS, à la recherche de solutions pour améliorer la pérennité des laboratoires.

En 2024, l'OMSA a mis en place une coalition plurisectorielle comprenant des acteurs clés des secteurs de la santé, de la sécurité, du développement et des œuvres philanthropiques. Cette coalition a lancé une initiative concrète visant à encourager les approches innovantes en matière de pérennité des laboratoires. Après des années d'exploration de la faisabilité d'un tel projet, y compris une étude de faisabilité détaillée, le consortium a décidé de créer un écosystème d'innovation. Cette initiative, baptisée *Biological Preparedness and Resilience through Evolution and Innovation of Laboratories* (BioPrevail), a été dotée d'une image de marque neutre et soutenue par un site web dédié : www.bioprevail.org. Pour garantir l'harmonisation entre tous les partenaires, une déclaration de principes a été élaborée afin d'établir une compréhension commune des buts, des objectifs et des principes directeurs de BioPrevail.

Un dialogue et une consultation approfondis ont permis d'identifier le Fonds mondial pour la sécurité sanitaire (GHSF, *Global Health Security Fund*), une organisation à but non lucratif basée à Genève et dotée d'une grande expertise en matière d'innovation dans le domaine de la santé, en tant que partenaire opérationnel. En 2024, le GHSF a mené plus de 80 entretiens avec les parties prenantes et a initié la formation d'une communauté de pratique.

L'initiative BioPrevail a été présentée lors de plusieurs événements au cours de l'année, notamment certains organisés en marge de la Session générale de l'OMSA (Paris, France) et de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS (Genève, Suisse), de la Conférence Une seule santé (Le Cap, Afrique du Sud), de la Conférence sur la sécurité sanitaire mondiale (Sydney, Australie) et de la Conférence du réseau BSL4 sur les zoonoses (hybride, mondial).

Pour rendre BioPrevail opérationnelle en 2025, l'OMSA et le GHSF prévoient de lancer une série de défis express conçus pour inciter la communauté des acteurs de l'innovation à élaborer des solutions pratiques pour la pérennité des laboratoires.

- **Feuille de route pour la recherche sur la sécurité biologique**

En 2024, un Groupe de travail technique international de l'OMSA, composé d'experts en santé publique et en santé animale, a examiné les données probantes à l'appui de la gestion des risques biologiques en laboratoire en vue d'identifier les priorités en matière de recherche. Les résultats ont été publiés dans neuf articles évalués par des pairs dans la revue *Applied Biosafety*.

Le Groupe de travail technique a également procédé à un examen actualisé des infections acquises en laboratoire et des fuites de laboratoire afin de mieux comprendre les causes des accidents de laboratoire et a appelé à la mise en place d'un système international de notification irréprochable.

2.4. Cadres mondiaux

2.4.1 Une seule santé

L'OMSA est à la pointe de la promotion de l'initiative Une seule santé, en s'appuyant sur des initiatives transformatrices, des partenariats stratégiques et des outils innovants pour relever les défis sanitaires interconnectés à l'interface humain-animal-environnement, y compris les menaces zoonotiques et les risques de pandémies. L'OMSA favorise le dialogue avec ses Membres et s'aligne sur les cadres mondiaux tels que le Plan d'action conjoint Une seule santé. Grâce à des initiatives percutantes et à des campagnes de sensibilisation de haut niveau sur des plateformes politiques de premier plan, l'OMSA consolide son rôle de chef de file en matière de politique, de sensibilisation et de science en faveur d'Une seule santé à l'échelle mondiale. En 2024, il s'agissait notamment de contributions actives aux forums du G20 et du G7, à l'Assemblée générale des Nations Unies et à la Conférence des parties (COP) sur la biodiversité et le changement climatique.

2.4.1.1 Contexte stratégique mondial

La [stratégie Une seule santé](#) de l'OMSA vise à renforcer le rôle du secteur de la santé animale dans la prévention, la prévision, la détection et la riposte aux menaces sanitaires, afin d'améliorer la santé des animaux, des humains et des écosystèmes. Ses objectifs sont notamment de promouvoir la santé animale au profit de la santé humaine et de l'environnement, et de réduire les risques sanitaires à l'interface humain-animal-environnement par le biais d'une approche collaborative d'Une seule santé.

Pour y parvenir, l'OMSA se concentre sur quatre résultats à moyen terme : (i) renforcer le plaidoyer, le soutien politique et les investissements en faveur d'une approche Une seule santé fondée sur des données probantes, (ii) améliorer la coordination, la communication et le renforcement des capacités dans les activités Une seule santé, (iii) renforcer la collaboration intersectorielle pour des stratégies Une seule santé inclusives, et (iv) développer et diffuser des outils et des pratiques Une seule santé efficaces et harmonisés.

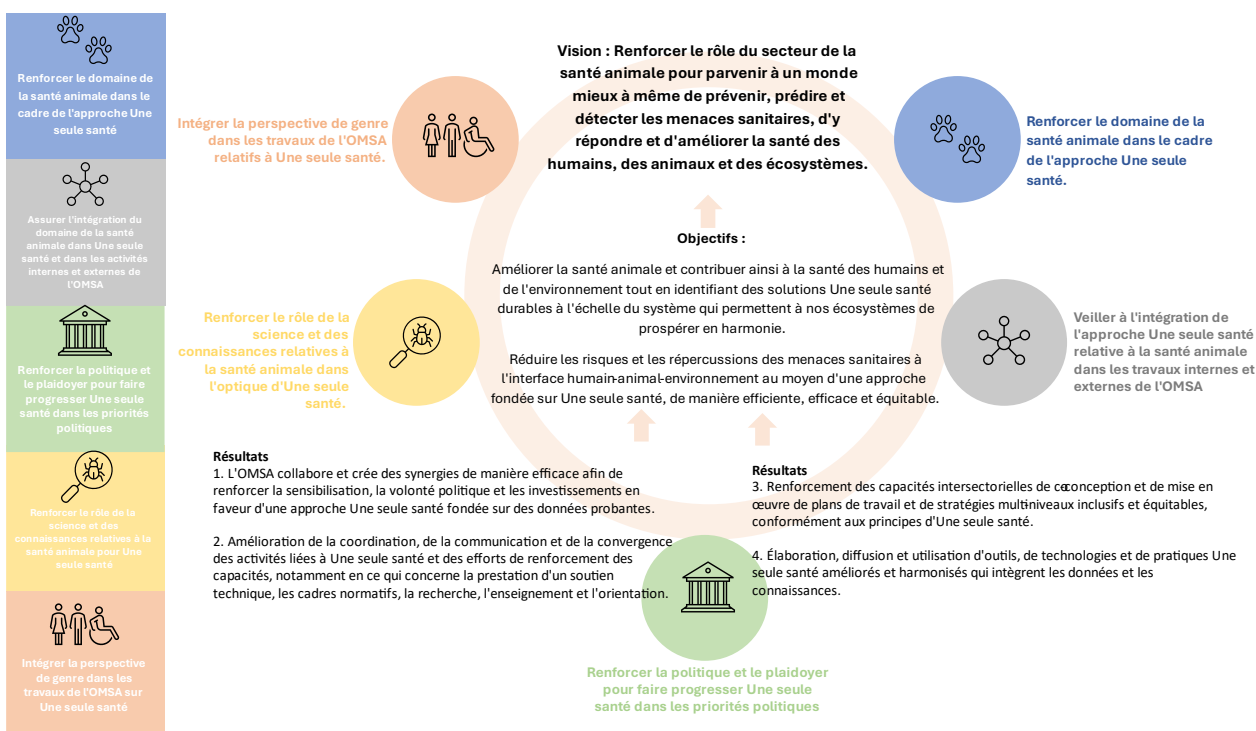


Figure 10. Stratégie Une seule santé de l'OMSA

Objectifs et réalisations pour Une seule santé à l'OMSA

1. Assurer l'intégration du domaine de la santé animale dans l'approche Une seule santé et dans les travaux internes et externes de l'OMSA

Promouvoir l'approche Une seule santé dans l'ensemble des travaux de l'Organisation portant sur des domaines tels que la résistance aux antimicrobiens, les maladies à transmission vectorielle, les maladies zoonotiques, les maladies zoonotiques émergentes et négligées, la santé de la faune sauvage, la veille sanitaire et le renforcement des capacités.

Intégration et coordination internes :

- Mise en place du Groupe de travail Une seule santé au Siège de l'Organisation, présidé par la Directrice générale, rassemblant des services qui représentent les principaux domaines de travail (Services du Renforcement des capacités, de l'Antibiorésistance, de la Préparation et Résilience, et des Engagements et des investissements, en plus du Coordinateur mondial Une seule santé et de la Direction générale adjointe Affaires institutionnelles et actions régionales), d'autres Services et membres du personnel se joignant à eux en fonction des besoins.
- Tenue régulière de réunions du réseau interne Une seule santé de l'OMSA, impliquant le personnel concerné de l'Organisation du Siège et des Bureaux régionaux et sous-régionaux.
- Tenue de réunions bimensuelles avec les responsables régionaux Une seule santé.
- Mise en place du SharePoint dédié pour faciliter le partage d'informations en interne.

Coordination externe :

- L'OMSA est un membre essentiel de la collaboration quadripartite sur Une seule santé, qui conduit le changement et la transformation nécessaires à l'atténuation des conséquences des enjeux sanitaires actuels et futurs à l'interface humain-animal-environnement aux niveaux mondial, régional et national.
- L'OMSA a présidé le Secrétariat quadripartite tournant entre le 1^{er} avril 2024 et le 31 mars 2025, réitérant un engagement fort à faire progresser les efforts en matière de santé animale grâce à plusieurs initiatives collaboratives Une seule santé autour des quatre priorités stratégiques convenues par l'Alliance quadripartite : (i) Engagement politique et plaidoyer, (ii) Mise en œuvre du Plan d'action conjoint Une seule santé, (iii) Science et éléments probants, et (iv) Effet de levier des investissements pour Une seule santé, y compris pour le Secrétariat de l'Alliance quadripartite.
- L'OMSA a coorganisé avec les partenaires de l'Alliance quadripartite des ateliers régionaux sur Une seule santé, notamment dans les régions de la Méditerranée orientale, de l'Asie-Pacifique, de l'Europe et de l'Asie centrale, ainsi qu'un atelier sous-régional pour les îles du Pacifique. Aux niveaux nationaux, des ateliers ont été organisés au Bangladesh, en Afrique du Sud, au Cameroun, au Kosovo et en Mongolie. Ces ateliers sont organisés pour aider les régions et les pays à adapter leurs stratégies de mise en œuvre d'Une seule santé, conformément au Plan d'action conjoint et à son guide de mise en œuvre.
- L'OMSA a soutenu la mise en place ou le renforcement des mécanismes régionaux quadripartites de coordination d'Une seule santé en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Europe et au Moyen-Orient. Ces mécanismes de coordination consolident la coopération entre les bureaux régionaux de l'Alliance quadripartite afin d'aborder le large éventail d'activités liées à la santé à l'interface humain-animal-environnement. Le soutien à la mise en place du mécanisme régional de coordination de l'Alliance quadripartite dans la région des Amériques est en cours.

2. Renforcer le domaine de la santé animale dans le cadre de l'approche Une seule santé

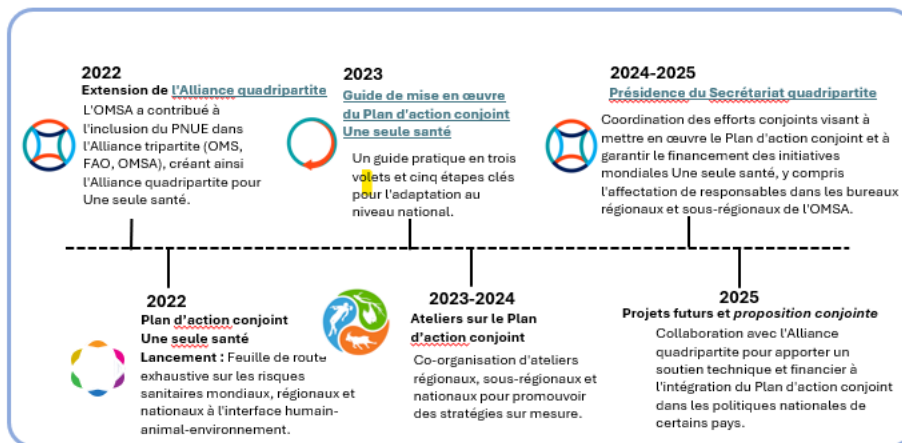


Figure 11. Renforcer le domaine de la santé animale dans le cadre d'Une seule santé

À la suite du lancement du [Plan d'action conjoint Une seule santé](#) (PAC Une seule santé) mondial en octobre 2022, qui vise à guider les pays, les régions et les partenaires à travailler ensemble sur Une seule santé à tous les niveaux et dans tous les secteurs pour s'attaquer aux risques sanitaires interconnectés et protéger la santé de toutes les espèces, le [guide de mise en œuvre du PAC Une seule santé](#) a été élaboré, avec la contribution active de l'OMSA, et a été lancé en 2023. Afin d'améliorer son accessibilité et son adoption au niveau national, le guide a été traduit en cinq langues supplémentaires : arabe, chinois, français, russe et espagnol. En outre, l'OMSA a dirigé l'élaboration d'une fiche d'information concise de deux pages sur le PAC Une seule santé, offrant aux pays et aux parties prenantes une ressource claire et pratique qui résume le Plan d'action conjoint et son guide de mise en œuvre.

Le guide de mise en œuvre du PAC Une seule santé fournit aux pays des étapes pratiques sur la façon d'adopter et d'adapter le PAC à travers les trois volets de sa théorie du changement illustrés dans la figure ci-dessous. Ces volets devraient permettre de mettre en œuvre l'ensemble des six pistes d'action du PAC Une seule santé. Chaque piste d'action consiste en un ensemble d'actions comportant des activités spécifiques avec des résultats attendus, et un calendrier.



Figure 12. Pistes d'action et volets du changement du PAC Une seule santé

Le Guide de mise en œuvre sert d'addendum opérationnel complémentaire au PAC Une seule santé, traduisant dans des contextes nationaux les activités de haut niveau et les objectifs décrits dans le PAC Une seule santé. Le Guide suit une approche progressive, décrivant cinq étapes essentielles à la mise en œuvre du PAC Une seule santé à l'échelle nationale. Ces cinq étapes s'axent sur la réalisation d'une analyse de la situation, suivie de la mise en place ou du renforcement de mécanismes nationaux de coordination Une seule santé plurisectorielle et de l'élaboration ou de l'adaptation de plans d'action Une seule santé dans le pays. Les plans devraient s'appuyer sur les initiatives existantes et en tirer parti, en favorisant un processus d'intégration cohérent avec des rôles et des responsabilités clairement définis pour les groupes de parties prenantes, l'Alliance quadripartite apportant un soutien technique si nécessaire.



Figure 13. Une approche progressive de la mise en œuvre du PAC Une seule santé

Le Guide est accompagné de deux documents importants élaborés à la demande de l'Alliance quadripartite par le Groupe d'experts de haut niveau Une seule santé ([OHHLEP](#)) avec des contributions substantielles de l'OMSA : 1) l'[examen des outils Une seule santé](#) ; et 2) la [liste des ressources Une seule santé](#), classée par volet de changement et par piste d'action du PAC Une seule santé.

L'Alliance quadripartite a également élaboré la [Note d'orientation Une seule santé à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies](#), afin d'intégrer l'approche Une seule santé dans les initiatives et les plans de développement pertinents, tels que le Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), qui englobe la prévention, la préparation et la riposte aux pandémies, le renforcement des systèmes de santé, la santé et le bien-être des animaux, la transformation des systèmes agroalimentaires et la préservation de l'environnement.

En 2022, l'Alliance quadripartite a mené un **exercice de calcul des coûts pour le PAC Une seule santé**, estimant un coût global de mise en œuvre de 3,7 milliards de dollars US sur cinq ans. Les coûts couvrent les biens publics mondiaux, tels que les données probantes, les outils et les cadres politiques, ainsi que la fourniture de services spécifiques aux pays par le biais de programmes d'aide sur mesure fondés sur des évaluations diagnostiques ; le budget sera ajusté pour répondre aux besoins spécifiques des pays au fur et à mesure de la finalisation des plans de mise en œuvre.

En 2024, le **Groupe de travail sur la mobilisation des ressources quadripartites**, de concert avec le Secrétariat, s'est efforcé de coordonner les efforts de mobilisation des ressources de l'Alliance quadripartite et de garantir un financement vital pour les initiatives Une seule santé.

Le Groupe de travail a élaboré l'offre conjointe Une seule santé de l'Alliance quadripartite, qui est un appel à des investissements ciblés visant à faciliter l'adoption du PAC Une seule santé à l'échelle nationale. Un atelier a été organisé en décembre 2024 pour finaliser le document qui sera présenté lors de la prochaine réunion annuelle de l'Alliance quadripartite (QEAM) en mars 2025.

Le Groupe de travail prévoit d'organiser une table ronde avec des partenaires bilatéraux et une autre avec des banques multilatérales de développement afin de mobiliser des ressources pour l'offre conjointe Une seule santé de l'Alliance quadripartite. En outre, l'équipe prépare des messages clés et des présentations pour permettre à l'Alliance quadripartite de soutenir les membres de chacune des quatre organisations dans l'adoption de l'approche Une seule santé.

Entre-temps, le recours à différentes sources de financement à la disposition de l'OMSA pour Une seule santé est en cours, telles que les subventions du Service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes (APHIS) du ministère de l'Agriculture des États-Unis (USDA), de l'Agence allemande pour la coopération internationale (GIZ) et de l'Institut national italien de santé (ISS) pour soutenir les activités Une seule santé pertinentes dans des pays sélectionnés. D'autres subventions comprennent le soutien financier de l'USDTRA pour le guide zoonotique de l'Alliance quadripartite et ses outils opérationnels Une seule santé débutés en octobre 2024, et le financement par l'Italie pour appuyer la piste d'action n° 3 du PAC sur les maladies zoonotiques et à transmission vectorielle négligées.

En 2023, l'OMSA est devenue membre observateur du Conseil du Fonds de lutte contre les pandémies de la Banque mondiale. Toutefois, contrairement à l'OMS et à la FAO, l'OMSA n'est pas une entité chargée de la mise en œuvre. Des discussions avec ces organisations et la Banque mondiale sont en cours pour définir le rôle de l'OMSA en tant que partenaire d'exécution de certains projets. En novembre 2024, le [Fonds de lutte contre les pandémies](#) avait accordé deux séries de subventions, pour un montant total de 885 millions de dollars US dans le monde. L'OMSA encourage les Services vétérinaires à collaborer avec leurs homologues du secteur de la santé humaine et d'autres pays pour soumettre des propositions afin de garantir que les perspectives et les besoins du secteur de la santé animale soient correctement pris en compte et donc financés.

3. Renforcer les politiques et la sensibilisation pour faire progresser l'initiative Une seule santé dans la sphère politique

L'OMSA a toujours plaidé en faveur de l'initiative Une seule santé et du rôle de la santé et du bien-être des animaux dans les grandes tribunes politiques mondiales et, en 2024, sous la présidence de l'OMSA, l'Alliance quadripartite a franchi des jalons importants dans le domaine du plaidoyer sur les politiques à mener :



 <p>Conférence des Parties (COP) : Les interventions de l'OMSA lors de la COP 15 (biodiversité), de la COP 28 et de la COP 29 (changement climatique) ont permis de souligner le lien entre changement climatique, perte de biodiversité et prévention des risques sanitaires, y compris les sauts d'espèces zoonotiques.</p>	 <p>Réunions du Groupe de travail du G20 sur la santé : Les contributions de l'OMSA au Groupe de travail sur la santé du G20 ont renforcé le poids de la santé animale dans le cadre de la politique mondiale en matière de santé. L'OMSA a salué les déclarations du G20 sur l'initiative Une seule santé.</p>	 <p>Assemblée générale des Nations Unies : L'OMSA a contribué aux réunions et déclarations de haut niveau de l'AGNU en soulignant le rôle de l'initiative Une seule santé dans le domaine de la santé mondiale et du développement durable.</p>	 <p>Huitième Congrès mondial Une seule santé (2024) : L'OMSA était membre du Comité scientifique du congrès, et ses intervenants ont participé à la cérémonie et aux discours d'ouverture, ainsi qu'à diverses séances, y compris des séances coorganisées par l'Alliance quadripartite.</p>	 <p>Négociations sur le Traité sur les pandémies : L'OMSA a apporté des contributions techniques aux organes internationaux de négociation et au Groupe des amis d'Une seule santé et en a régulièrement informé ses Membres.</p>
---	---	---	---	---

Figure 14. Renforcer les politiques et le plaidoyer en faveur d'Une seule santé

Engagement politique

- L'OMSA participe activement à des forums politiques tels que le G20, le G7, le Forum de Paris pour la paix et les réunions de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) afin de défendre et de faire connaître l'approche Une seule santé. Ces efforts visent à mobiliser la volonté politique, les ressources et les partenariats Une seule santé et le secteur de la santé animale, ainsi qu'à fournir des plateformes et des occasions d'impliquer les parties prenantes concernées, y compris la représentation de l'Alliance quadripartite dans les futures réunions Une seule santé de haut niveau.
- En 2024, en sa qualité de présidente de l'Alliance quadripartite, l'OMSA a joué un rôle central dans l'avancement du programme Une seule santé sur la scène mondiale en soutenant l'adoption de la déclaration politique sur la RAM à l'AGNU en septembre, et l'événement de haut niveau Une seule santé lors de la réunion des ministres de la Santé du G20 au Brésil en octobre, et a contribué à ses déclarations ministérielles. En outre, l'OMSA a coorganisé et modéré deux événements de haut niveau Une seule santé lors de la COP29 sur le changement climatique en novembre. Ces efforts ont mis en évidence le fait que l'approche Une seule santé est résolument holistique, plurisectorielle et fondée sur la science, essentielle pour prévenir de futures crises sanitaires et préserver la santé des personnes, des animaux et de la planète.

Engagement stratégique

- L'OMSA maintient un dialogue régulier et un flux d'informations vers ses Membres par le biais des mises à jour régulières fournies au Conseil de l'OMSA et aux organes de gouvernance de l'Organisation. L'équipe Une seule santé élabore également des notes d'information régulières qu'elle diffuse aux Membres afin de les tenir au courant des questions et des développements essentiels concernant Une seule santé, tels que la mise en œuvre du PAC, le futur traité de l'OMS sur les pandémies et les possibilités offertes par le Fonds de lutte contre les pandémies.

- L'OMSA a élaboré six notes d'orientation sur les six pistes d'action (PA) du PAC Une seule santé : [PA1](#) - Renforcer les capacités de l'initiative Une seule santé pour consolider les systèmes de santé, [PA2](#) - Réduire les risques d'épidémies et de pandémies zoonotiques émergentes et ré-émergentes, [PA3](#) - Contrôler et éliminer les maladies tropicales zoonotiques et à transmission vectorielle, [PA4](#) - Renforcer l'évaluation, la gestion et la communication des risques en matière de sécurité alimentaire, [PA5](#) - Endiguer la pandémie silencieuse de résistance aux antimicrobiens (RAM), [PA6](#) - Intégrer l'environnement dans Une seule santé). Ces notes d'orientation ont ensuite été diffusés aux Délégués, aux réseaux et aux partenaires de l'OMSA.

Plaidoyer en faveur du traité sur les pandémies

- L'OMSA dirige les efforts de plaidoyer en faveur de l'inclusion de l'approche Une seule santé dans le traité sur les pandémies et en assure la coordination avec le Groupe des amis Une seule santé, un groupe informel de représentants permanents des Membres qui plaident en faveur de l'approche Une seule santé à Genève. À cette fin, l'OMSA coordonne les discussions de l'Alliance quadripartite sur le projet de texte du traité, soumet des déclarations communes et des contributions au nom de l'Alliance, et les présente lors des réunions de l'Organe intergouvernemental de négociation de l'OMS.
- L'OMSA soutient par ailleurs le Groupe des amis Une seule santé en organisant des réunions d'information pour les pays membres.
- Ces travaux s'appuient sur la résolution de l'OMSA adoptée par les Membres en 2022 qui reconnaît l'importance des Services vétérinaires et, plus largement, des secteurs de la santé animale dans l'élaboration de l'instrument international sur la prévention, la préparation et la riposte face aux pandémies en cours d'élaboration par l'OMS. L'OMSA participe également, en tant qu'organe expert en santé animale, aux sessions informelles de l'Organe intergouvernemental de négociations sur la prévention des pandémies dans le cadre de l'approche Une seule santé et publie des déclarations au cours de sa procédure formelle.
- En 2024, des progrès ont été réalisés dans le cadre du traité sur les pandémies lors de la 12^e session de l'Organe intergouvernemental de négociations en novembre, mais la résolution finale a été reportée à mai 2025 lors de l'Assemblée mondiale de la santé. Si un consensus a été atteint dans plusieurs domaines tels que la recherche, la production locale et les systèmes réglementaires, des questions clés subsistent, notamment en ce qui concerne la prévention, les systèmes de santé et le transfert de technologies. Les désaccords sur le financement, le partage des bénéfices et l'engagement des pays les plus riches restent une source de préoccupation. D'autres discussions et sessions informelles sont prévues pour aborder ces questions, l'objectif étant de finaliser l'accord en mai 2025. L'OMSA continuera à soutenir techniquement les pays jusqu'à ce qu'un accord soit conclu.

4. Renforcer le rôle de la science et les connaissances liées à la santé animale pour Une seule santé

L'OMSA, en collaboration avec ses partenaires de l'Alliance quadripartite, a créé le [Nexus des connaissances Une seule santé](#), un pôle mondial conçu pour relier les communautés de pratique qui s'attachent à faire progresser Une seule santé par le partage de données probantes, la collaboration et l'innovation. Cette initiative favorise l'émergence d'une communauté pluridisciplinaire de professionnels, de chercheurs et de praticiens engagés en faveur d'Une seule santé, en promouvant le libre accès aux ressources, la cocréation de connaissances et l'apprentissage collectif afin de faire progresser les approches Une seule santé dans le monde entier.

L'une de ces communautés de pratique à laquelle l'OMSA participe activement se concentre sur le [retour sur investissement et la planification des investissements relatifs à Une seule santé](#). Cette communauté de pratique œuvre à l'élaboration d'un cadre normalisé et pratique pour l'évaluation économique d'Une seule santé, dans le but de mesurer sa valeur ajoutée et de fournir des arguments convaincants pour obtenir des investissements et des validations de la part de multiples secteurs. Les [analyses](#) actuelles de la valeur économique des initiatives Une seule santé ont mis en évidence des défis majeurs et identifié des lacunes dans les évaluations économiques d'Une seule santé.

L'OMSA joue un rôle de premier plan en fournissant une expertise scientifique et un soutien en matière de connaissances pour le volet « santé animale » des outils opérationnels de l'Alliance quadripartite. Le Guide tripartite sur les zoonoses (TZG) est le fruit de ces efforts collectifs. Le TZG aide les pays à adopter une approche Une seule santé plurisectorielle pour lutter contre les maladies

zoonotiques, en proposant des principes, des bonnes pratiques et des options pour une collaboration efficace à l'interface humain-animal-environnement. Ces outils opérationnels soutiennent les efforts de prévention, de détection et de riposte, notamment [l'outil d'évaluation conjointe des risques \(JRA\)](#) pour l'évaluation intersectorielle des risques, [le mécanisme de coordination plurisectoriel Une seule santé \(MCM\)](#) pour la collaboration intersectorielle, [l'outil de surveillance et de partage de l'information \(SIS\)](#) pour un suivi coordonné, [l'outil de développement des effectifs \(WFD\)](#) pour renforcer les compétences sectorielles, et [l'outil de suivi et d'évaluation \(M&E\)](#) pour une prise de décision fondée sur des données probantes. Ces outils sont accessibles à partir du lien suivant : <https://www.who.int/initiatives/tripartite-zoonosis-guide>.

En outre, l'OMSA établit des partenariats solides avec des agences internationales afin d'améliorer l'intégration de la surveillance de la santé humaine, animale et environnementale à l'échelle mondiale. Par exemple, en tant que membre actif du [Forum des utilisateurs 2024 de l'Agence spatiale européenne \(ESA\) sur l'observation de la Terre pour la santé \(EO4Health\)](#), qui se concentre sur l'exploitation des données d'observation de la Terre pour relever les défis sanitaires liés aux facteurs environnementaux et climatiques, l'OMSA élabore un protocole d'accord avec l'ESA pour faire progresser la santé animale et atténuer les risques associés aux maladies zoonotiques et à transmission vectorielle.

Soutien au Groupe d'experts de haut niveau Une seule santé (OHHLEP)

L'OMSA soutient les fonctions du secrétariat technique de l'OHHLEP hébergé par l'OMS, ainsi que son bureau et ses groupes de travail, notamment la coordination des réunions, la préparation des documents de travail et autres rapports. L'OMSA examine minutieusement toutes les recommandations et tous les documents émanant du Groupe d'experts afin de fournir des contributions et un retour d'information en vue de les enrichir puis de les utiliser pour éclairer les travaux de l'Organisation.

Réalisations de l'OHHLEP dans le cadre du premier mandat (2021-2023) :

Le premier mandat de l'OHHLEP s'est achevé avec succès, avec la réalisation d'objectifs clés contribuant à faire progresser la collaboration dans le cadre de l'initiative Une seule santé. Il s'agissait notamment de l'élaboration de la définition de la notion Une seule santé, de la révision du PAC Une seule santé, de la compilation d'outils, de ressources et de bonnes pratiques concernant Une seule santé, d'un livre blanc sur l'amélioration de la surveillance des maladies et du partage des données, et d'un document sur la prévention des sauts d'espèces en cas de pandémies.

Initiatives de l'OHHLEP dans le cadre du deuxième mandat (2024-en cours) :

L'OMSA, en collaboration avec ses partenaires de l'Alliance quadripartite, a établi la composition de l'OHHLEP pour le deuxième mandat par le biais d'un appel public à experts, en diversifiant l'expertise pour inclure en plus des virologues, des épidémiologistes, des spécialistes des sciences sociales, des économistes et des juristes.

La première réunion en personne du Groupe d'experts pendant le deuxième mandat a eu lieu en septembre 2024 lors du huitième Congrès mondial Une seule santé, propice à la réflexion et à l'élaboration d'un plan de travail. En conséquence, les livrables suivantes ont été identifiées :

- L'analyse des éléments facilitateurs et des obstacles portera sur les facteurs affectant la mise en œuvre de l'initiative Une seule santé dans les trois volets de changement du PAC Une seule santé, à l'aide d'exemples de pistes d'action.
- L'inventaire de la gouvernance internationale analysera les instruments de gouvernance internationale afin d'évaluer leur pertinence pour la mise en œuvre de l'approche Une seule santé pour des risques sanitaires spécifiques.
- L'examen des outils Une seule santé en fonction des cinq étapes décrites dans le guide de mise en œuvre du PAC afin de fournir des orientations pratiques au niveau national.

Participation à des groupes d'experts, à des groupes *ad hoc* et à des comités scientifiques

L'équipe Une seule santé participe activement aux groupes d'experts pertinents de l'OMSA, notamment le Groupe de travail sur la faune sauvage et le Groupe *ad hoc* sur la réduction du risque de maladies zoonotiques émergentes et ré-émergentes.

Centres collaborateurs pour Une seule santé

Le centre Une seule santé de l'Institut international de recherche sur l'élevage (ILRI) a exprimé son intérêt à rejoindre ce réseau des Centres collaborateurs en tant que Centre collaborateur de l'OMSA pour Une seule santé et des discussions initiales sont en cours pour identifier les domaines de travail et passer à la procédure de candidature officielle.

Huitième Congrès mondial Une seule santé

L'OMSA a activement contribué aux sessions du Congrès, en collaboration avec l'Alliance quadripartite, en soulignant l'importance de l'approche Une seule santé pour relever les défis mondiaux en matière de santé. L'OMSA était membre du comité scientifique du Congrès, et ses intervenants ont participé à la cérémonie d'ouverture, aux discours d'ouverture et à diverses séances, y compris des séances co-organisées par l'Alliance quadripartite. L'ordre du jour du congrès prévoyait des séances parallèles consacrées, entre autres, à l'approche scientifique d'Une seule santé, aux agents antimicrobiens et à la résistance, et à l'interface entre science et politique, entre autres.

Développement des capacités

L'OMSA a mené des efforts de développement des capacités, notamment dans le cadre de l'initiative conjointe d'apprentissage Une seule santé (JOHLI). Cette initiative vise à renforcer les connaissances, les capacités et les compétences dans les secteurs de la santé animale, humaine, végétale et de l'environnement, conformément aux objectifs du PAC de l'Alliance quadripartite.

L'OMSA a organisé un atelier avec des représentants de la FAO et de l'OMS en novembre 2024 pour finaliser la note conceptuelle de l'initiative et établir le groupe de travail sur l'initiative conjointe d'apprentissage JOHLI qui supervisera l'élaboration du plan d'action, du budget et du cadre de suivi et d'évaluation de l'initiative qui sera présenté à la réunion annuelle de l'Alliance quadripartite en mars 2025.

Communication, sensibilisation et partage des connaissances

L'OMSA communique sur l'initiative Une seule santé en interne et en externe, notamment par le biais des éléments suivants :

- La production de documents tels que des messages clés, des scripts vidéo et des entretiens affichés sur la page web d'Une seule santé.
- L'organisation et la participation à des webinaires consacrés à Une seule santé, par exemple sur la [promotion](#) et la [gouvernance de l'approche](#), et la contribution active à plus de 20 publications évaluées par des pairs depuis 2021, à divers rapports scientifiques et pages blanches et à l'élaboration d'outils opérationnels, ainsi que d'un [inventaire des outils opérationnels d'Une seule santé](#). Ces contributions renforcent la base scientifique des actions intégrées Une seule santé.
- En 2024, l'équipe Une seule santé de l'OMSA au Siège a lancé la lettre d'information trimestrielle de l'OMSA consacrée à Une seule santé pour mettre en lumière les initiatives menées dans ce domaine aux niveaux mondial, régional et national.

5. Intégrer la perspective de genre dans le travail de l'OMSA lié à Une seule santé

Le genre est une considération importante dans l'approche Une seule santé pour garantir des répercussions positives sur les dimensions sociales et de santé de la population, étant donné qu'une grande partie du travail agricole dans les pays à revenu faible et intermédiaire est effectué par les femmes, et que les femmes sont particulièrement vulnérables aux zoonoses et aux maladies à transmission vectorielle en raison de leur exposition accrue à celles-ci dans le cadre de leur travail et de leur rôle au sein de la famille. Pour aborder ces questions, l'équipe Une seule santé s'engage avec le Groupe de travail sur le genre de l'OMSA et avec des groupes externes tels que le réseau *Women for One Health* et *Women in Global Health*. Par ailleurs, l'OMSA a intégré des experts en matière de genre et d'équité au Groupe d'experts de haut niveau dans le cadre du deuxième mandat de ce dernier afin de garantir une perspective holistique à ce groupe consultatif.

2.4.1.2 Contexte stratégique Une seule santé au niveau régional et sous-régional

L'OMSA poursuit ses efforts pour améliorer et renforcer les **mécanismes de coordination régionale de l'Alliance quadripartite**, étant donné leur rôle important dans le développement de projets pilotes pour la mise en œuvre du PAC Une seule santé. Ce processus implique une consultation étroite avec les régions et les pays concernés. En 2024, deux ateliers consacrés à Une seule santé et axés sur les stratégies de mise en œuvre et l'engagement des pays ont été organisés avec succès : l'un dans la Région Europe (y compris l'Asie centrale) en juin, l'autre dans la sous-région des îles du Pacifique en août. Des ateliers similaires sont prévus pour les autres régions de l'OMSA en 2025. **Au niveau national**, les pays adoptent de plus en plus souvent le PAC Une seule santé. L'OMSA et les partenaires de l'Alliance quadripartite soutiennent cette adoption en organisant des ateliers sur Une seule santé impliquant les mécanismes/platformes nationaux de coordination d'Une seule santé. En 2024, le Kosovo, l'Afrique du Sud, la Mongolie et le Bangladesh ont organisé des ateliers sur Une seule santé, tandis que la Bolivie et le Cameroun ont achevé des analyses de situation sur la base du PAC Une seule santé.

Des mécanismes de coordination ont été établis et sont actuellement actifs dans les Régions de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe (y compris l'Asie centrale), de la Méditerranée orientale et de l'Afrique. La Région des Amériques se prépare activement à la mise en place de son mécanisme de coordination en 2025 en utilisant les termes de référence génériques, les documents d'appui et le protocole d'accord de l'Alliance quadripartite qui ont été diffusés par le secrétariat de l'Alliance quadripartite aux Bureaux régionaux en tant qu'outils de référence pour guider leur travail.

Les Régions jouent également un rôle important lors de la réunion annuelle de l'Alliance quadripartite (QEAM), où elles présentent leurs réalisations en matière de gouvernance, de mécanismes de coordination et d'activités Une seule santé, ainsi que leurs points de vue issus de leur expérience sur le terrain. En outre, elles soulignent les difficultés de mise en œuvre, telles que les différences de couverture géographique et géopolitique de l'Alliance quadripartite et le manque d'alignement des programmes Une seule santé sur ceux de certains partenaires internationaux aux niveaux régional et national. Il est important de noter qu'elles partagent leurs solutions pour résoudre ces problèmes. L'OMSA accueillera en mars 2025 la prochaine réunion annuelle de l'Alliance quadripartite, à laquelle participeront activement des collègues régionaux, qui mettront à profit leur expertise pour garantir un dialogue de fond.

Les Régions de l'OMSA mettent fortement l'accent sur les priorités techniques d'Une seule santé lors de leurs conférences régionales, en engageant des experts pour préparer des rapports pertinents. Par exemple, les thèmes techniques d'Une seule santé ont été identifiés comme des sujets centraux pour les Conférences des Commissions régionales des Régions Europe et Asie centrale et Amériques en 2024, tandis que d'autres planifications sont en cours pour 2025 pour d'autres Régions.

Aux niveaux régional et sous-régional, l'OMSA supervise une série de projets à fort impact, notamment des initiatives de renforcement des capacités telles que des ateliers nationaux, des ateliers de priorisation des maladies zoonotiques et des formations sur les outils opérationnels du Guide tripartite sur les zoonoses (TZG). Ces outils couvrent l'évaluation conjointe des risques (JRA), les mécanismes de coordination multisectoriels pour Une seule santé (MCM), la surveillance et le partage d'informations (SIS), le développement plurisectoriel des effectifs (WFD), ainsi que le suivi et l'évaluation (M&E), garantissant une approche holistique pour faire progresser la mise en œuvre d'Une seule santé à l'échelle mondiale.

2.4.1.3 Résistance aux antimicrobiens (RAM)

La négociation et l'adoption éventuelle d'une [deuxième déclaration politique sur la RAM](#) par les États membres des Nations Unies lors de leur 79^e Assemblée générale ont constitué un événement majeur de l'année 2024. Comme indiqué dans la section du présent rapport consacrée au Groupe de travail sur la résistance aux antimicrobiens, l'OMSA a joué un rôle prépondérant en informant ses Membres du processus, ainsi que des quatre domaines prioritaires pour combler les lacunes dans le secteur de la santé animale. Ces éléments ont également été reconnus dans les [recommandations du Groupe des dirigeants mondiaux sur la RAM \(GLG\)](#) à l'intention des États membres des Nations Unies, ainsi que dans l'[appel urgent lancé par le GLG aux États membres des Nations Unies](#).

Les négociations ont débuté en mai 2024 et le processus a été mené par le président du bureau de l'Assemblée générale, qui a nommé les ambassadeurs Frazier (Malte) et Jackman (Barbade) pour faciliter la rédaction et les négociations avec les États membres. Le secrétariat conjoint de l'Alliance quadripartite sur la RAM a joué le rôle d'entité de soutien. Par conséquent, l'OMSA a pu s'impliquer directement et de manière proactive auprès des Délégués et des principales parties prenantes de l'OMSA. Les négociations ont été globalement tendues, en particulier sur les questions de santé animale, telles que la fixation d'objectifs pour la réduction de l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux et la suppression progressive de l'utilisation d'antimicrobiens comme facteurs de croissance.

La déclaration politique finalement adoptée est structurée en dix sections et contient 44 engagements et quatre paragraphes de suivi. Quatre engagements spécifiques ont été formulés dans la section sur l'agriculture et la santé animale, tandis que plus de 15 autres engagements portaient sur des questions de santé animale. Après un premier cycle d'analyse, le Conseil de l'OMSA et le Groupe de travail sur RAM de l'OMSA ont étoffé et validé une série d'actions et de recommandations pour les Membres, à classer par ordre de priorité pour la bonne mise en œuvre de ces engagements. En outre, une autre série d'engagements liés aux organisations de l'Alliance quadripartite a également été analysée et commentée. Tous ces éléments sont disponibles dans [l'annexe 3 de la réunion d'octobre du Groupe de travail sur la RAM](#). L'OMSA se mobilisera davantage avec ses Membres pour faciliter la compréhension et la mise en œuvre des actions, tout en demeurant une partie active dans les futurs rapports dus au président de l'Assemblée générale de l'ONU (2026), ainsi qu'à l'Assemblée générale de l'ONU (2029).

Autre événement important en 2024, la [quatrième conférence ministérielle sur la RAM](#), organisée à Jeddah (Royaume d'Arabie saoudite) en novembre. Axée sur la mise en œuvre de la déclaration politique des Nations Unies et soutenue par le Secrétariat conjoint de l'Alliance quadripartite dans son organisation tardive, la conférence s'est conclue par les 16 engagements exprimés dans la [Déclaration de Jeddah](#). Dans le prolongement des actions clés de la déclaration politique des Nations Unies, il convient de souligner l'appel lancé à l'OMSA, par le biais d'une consultation de ses Membres, pour qu'elle élabore des orientations internationales en matière de gestion scientifique, comme un équivalent vétérinaire du cadre AWaRe (*Access, Watch, Reserve*) de l'OMS, afin de faciliter l'amélioration des orientations, le ciblage et l'évaluation de l'utilisation appropriée des antibiotiques chez les animaux. Ce travail avait déjà été préfiguré par le Groupe de travail sur la RAM, comme indiqué lors des deux réunions tenues en 2024, et se poursuivra au cours de l'année 2025 par la préparation d'une feuille de route incluant les besoins de mobilisation de ressources pour une mise en œuvre réussie. La prochaine conférence ministérielle sur la RAM sera accueillie par le Nigéria et se tiendra en 2026.

L'année 2024 a également été marquée par l'élaboration et la publication de l'étude la plus complète autour des [effets économiques de la RAM chez les animaux producteurs de denrées alimentaires](#). Soutenu par le ministère de la Santé et des Affaires sociales (*Department of Health and Social Care*) du Royaume-Uni, et élaboré par l'OMSA en collaboration avec RAND Europe, *Animal Industry Data* et la Banque mondiale, ce rapport pose les jalons d'importantes conclusions et recommandations visant à éviter les répercussions catastrophiques de notre inaction collective pour endiguer la RAM. Ce rapport fait partie d'une série intitulée [EcoAMR](#), qui comprend également un rapport sur les [conséquences économiques de la RAM chez les humains](#), ainsi que les conclusions les plus récentes sur les [conséquences de la RAM sur la santé humaine](#). Ils ont tous été développés par un consortium plus large constitué de *Centre for Global Development* (CGD) et *Institute for Health Metrics and Evaluation* (IHME), sous la coordination mondiale de l'OMSA.

Si aucune mesure n'est prise dans le secteur animal, les résultats de l'étude prévoient que, d'ici 2050, les effets de la RAM sur le bétail pourraient réduire le PIB mondial de 40 milliards de dollars US par an. Il convient de noter que la RAM pourrait entraîner des pertes de production annuelles équivalentes aux besoins de consommation d'environ deux milliards de personnes et une perte cumulée de PIB de 953 milliards de dollars US. En revanche, une réduction globale de 30 % de l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux dans les cinq années à venir pourrait entraîner une augmentation du PIB de 14 milliards de dollars US en 2050, par rapport aux prévisions reposant sur le maintien du *statu quo*. Une réduction plus importante pour atteindre des niveaux d'utilisation d'antimicrobiens plus optimaux d'ici 20 ans pourrait entraîner une augmentation du PIB de 26 milliards de dollars US en 2050. Il est intéressant de noter que l'analyse statistique suggère que les pays qui utilisent des antimicrobiens pour stimuler la

croissance du bétail ont une utilisation moyenne d'antimicrobiens par kilogramme de biomasse animale estimée à 45 % supérieure à celle des pays qui n'utilisent pas de stimulateurs de croissance. Cette estimation tient compte de toutes les classes d'antimicrobiens, à l'exception des ionophores. Comme l'OMSA l'a déjà signalé, l'utilisation d'antimicrobiens en tant que stimulateurs de croissance est encore pratiquée par 20 % de ses Membres, dont 75 % dans les régions Amériques et Asie et Pacifique.

Scénario modélisé	Impacts annuels d'ici à 20250
Mise à disposition régulière de nouveaux antimicrobiens pour les humains, ciblant les bactéries gram-négatives	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation annuelle du PIB de 743 milliards de dollars US Les nouveaux antimicrobiens permettront d'éviter 10,2 millions de décès entre 2025 et 2050
De meilleurs soins de santé humaine et la mise à disposition régulière de nouveaux antimicrobiens	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation annuelle du PIB de 959 milliards de dollars US Les bénéfices pour la santé basés sur le PIB s'élèveront à 679 milliards de dollars US par an De meilleurs soins de santé et de nouveaux antimicrobiens permettront d'éviter 100 millions de décès dus aux infections bactériennes entre 2025 et 2050
De meilleurs soins de santé humaine, y compris l'accès à de nouveaux antimicrobiens, l'amélioration de la vaccination et l'élimination de l'eau non-potable et des pratiques d'assainissement et d'hygiène à risque	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation annuelle du PIB de 990 milliards de dollars US Les améliorations combinées permettront d'éviter 110 millions de décès dus aux infections bactériennes entre 2025 et 2050
Une réduction globale de 30 % de l'UAM animale d'ici à 2030	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation annuelle du PIB de 14 milliards de dollars US
Une réduction plus importante de l'UAM chez les animaux d'ici 2045, pour atteindre des niveaux d'utilisation de 20 mg par kg de biomasse, tels que ceux suivis dans la base de données mondiale ANIMUSE	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation annuelle du PIB de 26 milliards de dollars US

Les principaux résultats de la série de rapports EcoAMR sont résumés dans une [note d'orientation](#), qui fournit des recommandations significatives pour agir efficacement.

L'OMSA a également contribué à répondre à une demande du Groupe des dirigeants mondiaux, dans le cadre du secrétariat conjoint de l'Alliance quadripartite, en réalisant une [analyse économique afin de mieux comprendre les coûts associés à la RAM](#) et les avantages connexes de la réponse à la RAM dans différents secteurs. En complément de la série EcoAMR, ce travail a permis de guider les actions mondiales, régionales et nationales en matière de réponse à la RAM et de mettre l'accent sur la nécessité de mobiliser les ressources appropriées.

En 2024, l'OMSA a poursuivi ses actions visant à accroître **la sensibilisation à la RAM et la compréhension de la RAM**. Celles-ci comprenaient la mise à jour continue du [portail web sur la RAM](#) avec des messages ciblés et des documents de sensibilisation. En particulier, des documents spécifiques destinés aux [vétérinaires spécialisés dans les animaux de compagnie](#) et aux [propriétaires d'animaux de compagnie](#) ont été élaborés et diffusés en collaboration avec l'Association mondiale vétérinaire des petits animaux (WSAVA). Le matériel de communication sur la RAM a été traduit dans [une douzaine de langues asiatiques](#) (bahasa indonesia, birman, chinois, cinghalais, dzongkha, khmer, malais, mongol, népali, tamoul, thaï et vietnamien).

La résistance aux antimicrobiens a été évoquée dans le [rapport du centenaire](#) de l'Organisation par le biais d'un [entretien](#) avec Dame Sally Davies et le professeur Scott Weese, tous deux membres du Groupe des dirigeants mondiaux sur la RAM. Dans ce document, les experts ont partagé leurs points de vue, leurs réflexions et leurs idées pour un avenir meilleur. L'entretien publié sur le site web de l'OMSA a comptabilisé plus de 80 000 visites.

Une campagne d'engagement médiatique a été mise en œuvre pour diffuser les résultats de la série de rapports sur la RAM, à la veille de la réunion de haut niveau sur la RAM, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU). La campagne médiatique comprenait un [communiqué de presse](#) diffusé sous embargo auprès de médias sélectionnés, un [article d'opinion](#) signé par la Directrice générale de l'OMSA et publié sur *The Hill*, une boîte à outils pour les médias sociaux proposant des messages et des visuels partagés avec les principales parties prenantes, ainsi qu'une campagne de médias sociaux et de sensibilisation mise en œuvre sur les canaux de l'OMSA, qui a touché plus de 900 000 personnes.

En collaboration avec nos partenaires de l'Alliance quadripartite, plusieurs activités ont été mises en œuvre pour impliquer les publics cibles prioritaires identifiés lors des précédentes consultations mondiales : les jeunes, les médias et les parlementaires. À cet égard, l'Alliance quadripartite a lancé, lors d'un webinar réunissant plus de 190 participants, une boîte à outils visant à impliquer les jeunes de manière significative afin d'accroître la portée et l'impact de la lutte contre la RAM. Par ailleurs, la réunion annuelle du [Groupe de travail de l'Alliance quadripartite pour la mobilisation des jeunes en faveur de la lutte contre la RAM](#) s'est tenue à Nairobi, au Kenya, en septembre 2024 pour discuter des activités, de l'avancement de la mise en œuvre du plan de travail ainsi que des célébrations de la Semaine mondiale de sensibilisation à la RAM (WAAW) pour cette année. Un représentant de l'Association internationale des étudiants en médecine vétérinaire (IVSA) a participé à la réunion en tant que membre du Groupe de travail afin de s'assurer que les aspects liés à la santé animale étaient pris en compte dans les discussions. Le Groupe de travail est également l'occasion pour l'OMSA d'améliorer la visibilité de ses activités auprès des étudiants de différentes disciplines, tout en soulignant les contributions importantes de la profession vétérinaire en réponse aux défis qui se présentent dans le domaine de la santé mondiale. En outre, [une boîte à outils pour la mobilisation des médias](#) a été publiée afin de doter les individus, les organisations et les réseaux d'outils permettant de sensibiliser davantage les décideurs politiques, la société civile et les communautés à cette menace mondiale pour la santé. D'autres boîtes à outils de l'Alliance quadripartite destinées aux parlementaires sont en cours d'élaboration et seront publiées en 2025.

Sous le thème « Promouvoir. Éduquer. Agir maintenant. », la campagne de la [WAAW 2024](#) visait à assurer l'enseignement et à plaider en faveur d'une action immédiate. La publication par l'OMSA d'un document intitulé *Towards a Healthier Future for All: [Progress in Animal Health to Contain AMR](#)* (« Vers un avenir plus sain pour tous : les progrès de la santé animale pour contenir la RAM »), élaboré avec la contribution de plus de 20 Membres et partenaires clés, est l'un des travaux les plus importants. Ce rapport, qui a été consulté plus de 22 000 fois pendant la WAAW, a exploré la manière dont a été abordé le défi de la RAM par le secteur de la santé animale au cours des dernières décennies, en mettant en évidence les succès significatifs et les progrès réalisés dans le monde entier, tout en soulignant la nécessité d'une action, d'un investissement et d'une collaboration renforcés. En outre, une série de bandes dessinées mêlant humour et aberrations a été diffusée sur les médias sociaux de l'OMSA afin de rendre le sujet plus facile à appréhender et plus digeste. Pendant la Semaine, plus de 35 000 utilisateurs ont visité le portail web sur la RAM.

Par ailleurs, l'OMSA **renforce activement la surveillance** en menant des actions sur l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux ([ANIMUSE](#)), ainsi que sur la présence de produits vétérinaires inférieurs aux normes et falsifiés parmi nos Membres.

Les résultats du huitième cycle de collecte de données sur l'utilisation des antimicrobiens ont été présentés lors de la [neuvième réunion](#) du [Groupe des dirigeants mondiaux sur la RAM](#), avec notamment la publication de son [huitième Rapport annuel en mai 2024](#). Ce projet comprenait également un [communiqué de presse](#) (plus de 250 000 visites sur le site web), une [fiche technique succincte](#) et le rapport numérique interactif mis à jour, disponible via l'interface web d'ANIMUSE. Les données du rapport du huitième cycle révèlent une augmentation préoccupante de 2 % de l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux à l'échelle mondiale entre 2019 et 2021, après plusieurs années consécutives de baisse significative. Si l'utilisation d'antimicrobiens critiques pour la santé humaine chez les animaux est restée faible, l'utilisation d'antimicrobiens pour stimuler la croissance a tout de même été signalée par 20 % des Membres de l'OMSA. L'analyse régionale permet de mieux cerner les tendances mondiales. Si la progression de l'Afrique peut être attribuée à l'amélioration des systèmes de surveillance, cette région ne représente que 10 % de la biomasse animale totale et 2 % de l'utilisation des antimicrobiens dans les 81 pays analysés entre 2019 et 2021. En revanche, les Amériques et l'Asie et le Pacifique, qui occupent une place beaucoup plus importante en termes d'utilisation d'antimicrobiens et de biomasse, ainsi que l'Europe, enregistrent des baisses modérées après

des années de baisse significative. Dans l'ensemble, ces résultats indiquent un ralentissement de la tendance mondiale à la baisse observée précédemment. Il convient de noter que pour des raisons de confidentialité, il n'a pas été possible d'inclure des données quantitatives validées limitées provenant du Moyen-Orient.

Dans le souci de soutenir ses Membres dans cette entreprise de surveillance, l'OMSA a développé et lancé une série de [tutoriels vidéo](#) pour la formation en autodidacte. En septembre 2024, l'OMSA a lancé une série d'ateliers ciblés de renforcement des capacités axés sur la rédaction et la publication d'un rapport national sur l'utilisation des antimicrobiens. Lancé avec huit Membres sélectionnés dans la région de l'Afrique anglophone, ce projet devrait permettre d'augmenter le pourcentage toujours faible de Membres utilisant leurs données pour la prise de décision, ainsi que de rendre leurs données publiques par le biais d'ANIMUSE. Cette démarche est conforme au principe de transparence de l'OMSA, comme indiqué au [Chapitre 6.9](#) du *Code terrestre*, afin de permettre à toutes les parties intéressées d'évaluer les tendances, de procéder à des évaluations des risques et d'utiliser les données à des fins de communication des risques.

Les prochaines étapes relatives à l'utilisation des antimicrobiens nous amènent à poursuivre l'institutionnalisation de la surveillance dans d'autres régions, en aidant les Membres à s'approprier la collecte, l'analyse et la notification des données, ainsi que par le développement d'un futur module permettant la collecte, la notification et l'analyse des données par espèces animales différentes. À cette fin, un groupe consultatif technique a été créé et guide l'OMSA dans ce développement.

Parallèlement aux soumissions officielles via la plateforme ANIMUSE, l'OMSA recueille, sous forme d'inventaire, des informations sur des projets et des études provenant d'un large éventail de sources, à savoir les Services vétérinaires, le monde universitaire, les organisations non-gouvernementales (ONG), les instituts de recherche et autres, qui surveillent l'UAM sur le terrain dans diverses régions et pour diverses espèces animales. En 2024, l'OMSA a rendu publiques des informations, en les présentant sous la forme d'un [tableau de bord interactif des projets sur l'UAM menés sur le terrain](#). Les informations présentées sont basées sur des données contextuelles soumises par divers contributeurs via le [formulaire d'information sur les projets](#) ouvert à toutes les personnes travaillant dans ce domaine. Il ne recueille pas de données réelles sur l'UAM sur le terrain et ne remplace ni ne représente les données sur l'UAM soumises par les autorités nationales par l'intermédiaire d'ANIMUSE, qui sont principalement basées sur les ventes et les importations, mais il complète toutes les initiatives prises dans le monde pour renforcer la surveillance de l'UAM. L'inventaire n'est pas exhaustif et l'OMSA encourage la soumission de projets pertinents afin de s'assurer qu'il reste une ressource fiable et complète pour les Membres de l'OMSA et les autres parties prenantes intéressées.

Toujours dans le domaine de la collecte de données sur l'UAM sur le terrain, l'OMSA a poursuivi sur 2024 les travaux d'un Groupe virtuel d'experts chargé d'élaborer des lignes directrices sur la surveillance de l'UAM dans l'aquaculture sur le terrain. Les sept experts concernés ont élaboré un projet bien avancé, conforme aux normes de l'OMSA, en compilant des données pertinentes et en proposant des méthodologies et des outils normalisés. La version finale des lignes directrices, en cours de révision par un groupe supplémentaire d'experts externes en la matière, devrait être publiée au cours du second semestre 2025.

Une autre activité que l'OMSA a davantage renforcée en termes de surveillance est la mise en place et l'essai d'un système d'alerte mondial pour suivre les produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés (outil pilote VSAFE). L'OMSA a mené une campagne de sensibilisation efficace sur la question des produits falsifiés et de qualité inférieure et leurs effets néfastes sur la résistance aux antimicrobiens, en accordant une attention particulière lors du premier atelier sur mesure mené en Asie et dans le Pacifique (juin 2024), ce qui a considérablement augmenté la participation et l'implication des Membres : jusqu'à 65 Membres de l'OMSA à travers toutes les régions au cours de l'année 2024. Il s'agit notamment de formulaires de notification en ligne, traduits dans les trois langues officielles de l'OMSA, ainsi que d'un portail SharePoint accessible à tous les participants. En 2024, l'OMSA a amélioré le portail VSAFE en développant deux tableaux de bord interactifs, montrant le niveau de participation et le nombre de cas signalés à l'OMSA par l'intermédiaire des Points focaux et des Autorités régionales. Les tableaux de bord fournissent des données en temps réel, plus utiles aux Membres pour leur compréhension et leur prise de décision. La sécurité des informations est de haut niveau, afin d'éviter la divulgation de données confidentielles et sensibles qui pourraient compromettre le projet en raison d'une perte de confiance entre les Membres.

Au cours de l'année 2024, l'OMSA s'est également engagée dans un appel d'offres afin d'identifier un prestataire de services pour développer un système en ligne entièrement personnalisé, basé sur les retours d'expérience collectés lors des différentes phases pilotes de l'outil VSAFE, afin de mieux répondre aux besoins des Membres. Le développement fonctionnel commencera au cours de l'année 2025. Entre-temps, les Membres de l'OMSA intéressés par le système d'alerte VSAFE sont encouragés à nous contacter pour participer à la phase 3 en cours.

Pour compléter notre soutien aux Membres, un Groupe virtuel d'experts a été créé pour élaborer des lignes directrices sur la surveillance post-commercialisation et les recommandations à suivre aux étapes les plus critiques des pratiques de fabrication et de distribution. Les experts ont été sélectionnés et les travaux ont démarré en juillet 2024. Afin d'assurer une représentation régionale, six experts ont déjà été inclus dans le groupe et des efforts sont en cours pour recruter un septième membre, représentant la région du Moyen-Orient, afin d'obtenir une couverture complète. L'objectif étant de travailler sur trois documents d'orientation, dont deux devraient être publiés en 2025.

En ce qui concerne les actions visant à **renforcer la recherche liée à la RAM**, l'OMSA a participé, avec des partenaires de l'Alliance quadripartite, aux [recommandations du Groupe des dirigeants mondiaux sur la RAM visant à résoudre la crise de l'approvisionnement en antibiotiques et de l'accès à ceux-ci dans le domaine de la santé humaine](#). Le Groupe des dirigeants mondiaux a reconnu la nécessité de trouver des solutions en matière de recherche et de développement et d'accès aux antibiotiques dans l'ensemble du spectre d'Une seule santé, et a recommandé la réalisation de travaux complémentaires à l'avenir, afin d'effectuer une analyse approfondie et d'établir des priorités.

En outre, l'OMSA a rejoint le Comité consultatif du [projet EU-JAMRAI-2](#), qui mène une action commune et coordonnée à travers l'Europe, en encourageant la collaboration interdisciplinaire entre les pays, les institutions et les différents secteurs. Les actions de l'OMSA seront principalement axées sur la gestion des antimicrobiens, la surveillance de l'utilisation des antimicrobiens et de la résistance aux antimicrobiens, ainsi que sur les changements positifs de comportement.

Les actions visant à **soutenir la bonne gouvernance et le renforcement des capacités** comprennent une formation continue sur des points spécifiques tels que l'UAM, la RAM et les animaux aquatiques, la surveillance et le signalement des médicaments vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés, ainsi que sur la qualité, la gestion et l'utilisation des produits vétérinaires autres que les antimicrobiens (c'est-à-dire les médicaments antiparasitaires, les vaccins, etc.) L'OMSA poursuit sa transition vers la définition de programmes axés sur les résultats, en fixant des objectifs quantitatifs à atteindre dans un délai donné. Il s'agit d'une étape importante dans notre évolution, qui consiste à passer de l'établissement de rapports sur les activités à la conduite du changement et à l'établissement de rapports sur les performances. Le déploiement se poursuit progressivement dans toutes les Régions.

Pour la première fois, l'OMSA a organisé une formation ciblée sur la rédaction et la publication de rapports nationaux sur l'utilisation d'antimicrobiens chez les animaux. Huit Membres sélectionnés ont participé à cet atelier, axé cette fois-ci sur les Membres de la sous-région de l'Afrique anglophone. Ils ont été choisis sur la base de leur participation régulière à ANIMUSE et de la qualité constante des données qu'ils communiquent. Les participants ont travaillé ensemble à l'élaboration de fondements solides pour produire un rapport national sur l'UAM, ainsi qu'une fiche d'information à l'intention des décideurs politiques, afin d'améliorer la transparence, l'analyse et l'utilisation des données pour la prise de décision. En acceptant l'invitation, les Membres se sont engagés à élaborer un rapport national sur l'UAM pour la 92^e Session générale, qui sera partagé avec leur mécanisme national de coordination plurisectoriel respectif. Cette formation marque le début d'une série d'exercices de formation similaires, dans d'autres régions du monde, visant à accroître l'efficacité des plans d'action nationaux et finalement à institutionnaliser la surveillance de l'UAM.

En juin 2024, un premier atelier a permis de promouvoir la vision de l'OMSA sur la façon de lutter contre la [présence de produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés dans la Région Asie-Pacifique](#), en formant les participants aux modalités de notification auprès du système pilote VSAFE. Au total, les 60 participants représentaient 24 Membres régionaux de l'OMSA et

des partenaires clés, à savoir les Bureaux régionaux de liaison pour le renseignement (RILO) de l'Organisation mondiale des douanes, Interpol, l'OMS, la FAO, *Health for Animals*, *Mott MacDonald* et RAGNA. À la suite de cet atelier, le Japon, le Cambodge, le Laos, l'Indonésie et les Philippines ont rejoint le système VSAFE. Ce modèle de collaboration sera ensuite déployé dans d'autres régions du monde, dans le but d'accroître la sensibilisation aux effets et aux risques des produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés sur leurs territoires, ainsi que de renforcer les capacités locales et d'identifier les lacunes et les domaines clés de la prévention, de la détection et de la réponse dans le cadre de l'approche Une seule santé. Ce type d'atelier offre une occasion unique d'améliorer la coordination entre les Points focaux de l'OMSA pour les produits vétérinaires et le point de contact de l'Autorité réglementaire responsable des produits vétérinaires.

Un atelier entièrement consacré à [l'UAM et à la RAM dans l'aquaculture en Asie et dans la région du Pacifique](#) a été organisé pour la première fois. Un total de 55 participants, principalement des Points focaux pour les animaux aquatiques et des Points focaux pour les produits vétérinaires, des observateurs locaux, des représentants d'entreprises privées et des partenaires internationaux, ont identifié et discuté des obstacles empêchant une notification efficace de l'UAM et soutiennent l'amélioration des plans d'action nationaux sur la RAM, en y incorporant spécifiquement le secteur de l'aquaculture. Dans les Amériques, un webinaire organisé avec le Centre collaborateur CASA a permis de renforcer la sensibilisation à la RAM et aux travaux public-privé dans le secteur des animaux aquatiques.

En 2024, le développement de [cinq modules d'apprentissage en ligne](#) sur l'utilisation responsable des antimicrobiens chez les animaux terrestres et aquatiques a été achevé. Disponibles dans le cadre du bloc de compétences numéro 8, ils fournissent une introduction générale à la RAM, les principes de la gestion des antimicrobiens, ainsi que des indications sur la manière d'élaborer des plans d'action nationaux pour les animaux terrestres et aquatiques.

Différentes lignes directrices ont été élaborées et publiées en 2024 : notamment celles sur l'enregistrement et l'utilisation des antimicrobiens chez les animaux aquatiques, élaborées pour les Membres d'Afrique de l'Est et les lignes directrices sur le traitement des maladies des volailles en Éthiopie.

Une part importante des actions de l'OMSA en faveur de la bonne gouvernance et du renforcement des capacités a été développée en sa qualité de membre principal de l'Alliance quadripartite sur la RAM, ce qui renforce la position de l'OMSA dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la RAM, dans le cadre de l'approche Une seule santé, en collaboration avec nos partenaires : FAO, PNUE et OMS. Les principaux points forts de l'année 2024 sont présentés ci-dessous :

- La poursuite du développement de [projets portant sur la RAM financés par le Fonds fiduciaire multipartenaires \(MPTF\)](#), au niveau national ou mondial. Le [rapport d'activité complet pour 2023](#) a été publié en mai 2024. Les équipes de l'OMSA en collaboration avec les Représentations régionales et sous-régionales concernées ont fortement soutenu les Membres tout au long du programme depuis son lancement. Il s'agit notamment d'activités et de réalisations telles que :
 - la finalisation et la clôture du projet du MPTF pour la RAM en Éthiopie, ainsi que la soumission de huit notes conceptuelles sur l'Afrique à prendre en compte après un examen quadripartite conjoint des modèles de délimitation du champ d'application par pays ;
 - le démarrage opérationnel du MPTF pour la RAM en Tunisie, après avoir surmonté certains obstacles structurels entraînant des retards administratifs ;
 - la publication du plan d'action national final sur la RAM au Tadjikistan pour 2023-2025, incluant toutes les actions proposées par les Services vétérinaires.
- L'amélioration continue du partenariat quadripartite au niveau régional :
 - en Afrique, les agences de l'Alliance quadripartite et de l'Union africaine travaillant sur la RAM ont réexaminé le plan de travail conjoint sur la RAM et l'élaboration d'un projet de proposition pour la reconnaissance d'un groupe de coordination interagences de l'Afrique sur la RAM (AICG-RAM) en tant que groupe technique travaillant sous l'égide du secrétariat de l'Alliance quadripartite pour l'Afrique et relevant de ce dernier ;

- dans les Amériques, l'Alliance quadripartite et les organisations régionales ont harmonisé leurs activités et leurs projets relatifs à la RAM par le biais d'appels de coordination mensuels ;
- au Moyen-Orient, un réseau de coordination interrégionale de l'Alliance quadripartite a été mis en place.
- La poursuite de la mise en œuvre d'un Cadre de suivi et d'évaluation exhaustif pour le Plan d'action mondial, initialement publié en juin 2019, comprenant un nouveau cycle de l'enquête annuelle, connue sous le nom d'[Enquête tripartite d'auto-évaluation nationale sur la RAM \(Tracz's\)](#).
- Le développement de la [Plateforme de partenariat multipartite sur la RAM](#), dans le cadre des structures de gouvernance mondiale sur la RAM. Avec plus de 200 membres d'ici fin 2024, organisés en cinq groupes différents, ce mécanisme de coordination collaborative se veut un forum inclusif, international et multipartite qui convoque les gouvernements, les entités et Agences spécialisées des Nations Unies, les organisations intergouvernementales mondiales et régionales, les institutions financières internationales et régionales, les donateurs philanthropiques, les organisations et réseaux de la société civile, les organismes universitaires et de recherche et les entités du secteur privé. La deuxième séance plénière a eu lieu en novembre 2024, avec la publication des premiers résultats des groupes d'action établis en 2023.

Pour de plus amples informations sur les activités de l'OMSA relatives à la RAM, les Membres sont invités à visiter notre Portail mondial sur la RAM ainsi que les sites web des Représentations régionales et sous-régionales : [Afrique](#), [Amériques](#), [Asie et Pacifique](#), [Europe](#) et [Moyen-Orient](#).

2.4.1.4 **Rage**

L'OMSA joue un rôle clé en soutenant ses Membres dans la mise en œuvre d'activités de contrôle et de prévention de la rage, conformément à l'initiative *Zero by 30* : le plan stratégique mondial visant à mettre fin à la mortalité humaine due à la rage véhiculée par les chiens d'ici 2030.

Afin d'améliorer les activités et la coordination avec nos Membres, 54 Membres ont nommé des points de contact pour la rage afin de soutenir la coordination des activités nationales et infranationales liées à cette maladie, et 40 plans stratégiques nationaux sont accessibles au public et peuvent être consultés sur la carte des partenariats du forum *United Against Rabies* (UAR).

- Banque de vaccins de l'OMSA contre la rage

La Banque de vaccins de l'OMSA permet aux Membres de l'Organisation d'avoir accès à des vaccins antirabiques pour chiens de haute qualité à un coût constant et peu élevé. Cette initiative sert de catalyseur aux programmes de vaccination massive des chiens, qui sont essentiels pour des stratégies efficaces de lutte contre la rage. En 2024, près d'un million de doses de vaccin ont été livrées à cinq pays d'Afrique (Namibie, Cameroun, Guinée, Mauritanie, Burkina Faso) et à deux pays d'Asie (Indonésie et Timor Leste). En outre, le soutien à la riposte aux situations d'urgence s'est poursuivi pour le Timor Leste et l'Indonésie face aux foyers de rage en cours au Timor occidental. Des travaux sont en cours pour actualiser la procédure de demande de vaccins et de rapport sur l'utilisation des vaccins afin de la simplifier pour les Membres et de maximiser l'impact de la banque de vaccins.

- Vaccins antirabiques oraux

La vaccination orale contre la rage (VOR) est un outil complémentaire prometteur pour cibler les chiens errants et contribuer à augmenter la couverture vaccinale des chiens. L'OMSA continue d'inviter les Membres à envisager la vaccination antirabique orale dans le cadre de leurs campagnes de vaccination de masse des chiens et a publié le document « *Oral vaccination of dogs against rabies: Recommendations for field application and integration into dog rabies control programmes* » en collaboration avec la FAO et l'OMS. L'OMSA soutient des études scientifiques au Cambodge, en Indonésie, en Thaïlande et en Namibie. Un vaccin oral contre la rage pour les chiens a été homologué en Indonésie et par l'Agence européenne des médicaments. L'OMSA, par l'intermédiaire du forum UAR, continue d'étudier les moyens d'aider les pays à intégrer la VOR dans les plans stratégiques nationaux de lutte contre la rage.

- Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de contrôle régionaux et nationaux pour l'élimination de la rage véhiculée par les chiens

L'OMSA s'est engagée à aider les Membres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes de contrôle nationaux durables et fondés sur l'approche Une seule santé pour l'élimination de la rage transmise par les chiens. Ceci a été réalisé tout au long de l'année 2024 en organisant et en soutenant plusieurs formations virtuelles et en personne, des réunions avec les Bureaux régionaux de l'OMSA, dans le but d'améliorer la capacité des Services vétérinaires à contrôler la rage véhiculée par les chiens, en mettant l'accent sur le diagnostic de la rage afin d'améliorer la surveillance de la rage par les Membres.

Dans la Région Afrique, l'OMSA soutient la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) avec l'aide du ministère allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ). Le projet de contrôle et d'élimination de la rage (RACE) au Cameroun a été officiellement lancé par les autorités camerounaises en 2024. L'objectif du projet est de renforcer la surveillance de la rage, la vaccination des chiens et la prophylaxie post-exposition chez les humains dans huit départements de quatre provinces. Cette année, plus de 120 000 chiens ont été vaccinés avec succès.

La Namibie a fait des progrès significatifs dans les efforts d'élimination de la rage en 2024 en vaccinant environ 150 000 chiens dans les huit régions des zones communales septentrionales (*Northern Communal Areas*), soit une augmentation de 35 % des vaccinations par rapport à 2023. Les campagnes de vaccination ont été assorties de programmes réguliers de sensibilisation des communautés et par des programmes de renforcement des capacités des techniciens de santé animale sur la capture, la vaccination et le suivi des chiens.

Un événement sur la rage a été organisé en marge de la 91^e Session générale afin d'identifier les domaines nécessitant un soutien pour le contrôle et l'élimination de la rage véhiculée par les chiens en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale et de présenter les efforts déployés dans le cadre du projet RACE. Des Délégués de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Tchad, du Togo, de la République Centrafricaine, de la Namibie, de la Zambie, de Madagascar et de la Guinée ont participé à cette discussion. Les Délégués du Cameroun et de la Namibie ont partagé leurs expériences en matière de contrôle de la rage, tandis que les partenaires impliqués dans la mise en œuvre du projet RACE, à savoir l'Institut Pasteur et l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse, ont mis l'accent sur leur expérience au Cameroun et sur l'importance de la collaboration intersectorielle et de l'adoption d'une approche continentale pour le contrôle et la gestion de la rage. S'appuyant sur les analyses de l'écart situationnel en matière de rage menées en 2023 et lors de l'événement en marge de la Session générale, l'OMSA a maintenu des engagements réguliers en 2024 avec la République Centrafricaine, le Tchad et la République démocratique du Congo. Grâce à ces efforts de collaboration, le Tchad et la République centrafricaine ont mis à jour leurs plans stratégiques nationaux de lutte contre la rage, en utilisant le modèle de plan stratégique national de lutte contre la rage du forum UAR.

Les efforts visant à renforcer le contrôle de la rage dans la région d'Afrique du Nord ont progressé grâce à une nouvelle subvention de projet accordée par l'Italie. Cette initiative vise le Maroc, l'Algérie et la Tunisie et se concentre sur l'examen des plans stratégiques nationaux, l'amélioration de la surveillance (à la fois diagnostique et sur le terrain) et le renforcement de la communication, en collaboration avec le nouveau Laboratoire de référence de l'OMSA, *Istituto Zooprofilattico Sperimentale delle Venezie (IZSVe)*.

En ce qui concerne l'Afrique de l'Est, l'OMSA progresse sur plusieurs fronts, notamment en soutenant des services de conseil destinés à la Somalie pour l'élaboration de son plan stratégique national et à l'Érythrée, qui a achevé le recensement de sa population canine. En outre, une consultation sous-régionale est en cours pour évaluer la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux et les efforts d'élimination de la rage dans onze pays d'Afrique de l'Est. Cette évaluation permettra d'identifier les besoins spécifiques des pays afin de faciliter les demandes de financement continental pour soutenir les initiatives d'élimination de la rage.

La Région Asie et Pacifique continue d'insister sur la nécessité de renforcer les capacités des laboratoires à l'occasion de divers événements, reconnaissant qu'un diagnostic précis est essentiel pour évaluer l'impact de la rage. En octobre, l'OMSA, en collaboration avec le Bureau régional de l'OMS pour l'Asie du Sud-Est, des experts du Laboratoire de référence de l'OMSA

pour la rage en Inde et du Centre collaborateur de l'OMS à Bengaluru, en Inde, a organisé un atelier de formation conjoint de cinq jours afin d'améliorer la capacité des laboratoires à diagnostiquer la rage chez les animaux et les humains. L'atelier, auquel ont participé huit pays (Bangladesh, Bhoutan, Inde, Indonésie, Malaisie, Népal, Sri Lanka et Timor-Leste), combinait des connaissances théoriques et une formation pratique aux techniques de diagnostic *ante* et *post mortem*. Il s'adressait aux jeunes professionnels et aux professionnels de niveau intermédiaire des secteurs de la santé humaine et de la santé animale. De même, une formation des formateurs à la vaccination de masse des chiens a été organisée en novembre à Chiang Mai, en Thaïlande, par l'OMSA et *Mission Rabies*, afin de relever les défis posés par les campagnes de vaccination de masse contre la rage, en mettant l'accent sur les outils de vaccination, l'écologie canine, l'estimation des populations et l'utilisation des vaccins antirabiques oraux pour les chiens errants.

Un partenariat avec *Asia Pacific Cities Alliance for Health and Development* (APCAT) mené depuis deux ans a permis de porter à 75 % le taux de vaccination des chiens à Bali (Indonésie) grâce notamment à l'implication des autorités locales de l'île.

Enfin, l'OMSA a organisé dans cette région, et en collaboration avec l'Alliance quadripartite, la réunion tripartite sur la rage en Asie-Pacifique, qui s'est tenue en juillet 2024 à Bangkok, en Thaïlande, et qui a rassemblé les représentants des gouvernements de 14 pays où la rage est endémique afin de discuter des stratégies régionales pour l'élimination de la rage. Les participants ont convenu de renforcer les plans d'action nationaux, d'intensifier les efforts de surveillance et de vaccination et d'encourager la collaboration entre les secteurs de la santé humaine et animale.

L'OMSA poursuit ses efforts pour renforcer la capacité de ses Membres à gérer efficacement les populations de chiens, en particulier au Moyen-Orient et au-delà. L'outil d'auto-évaluation et de suivi de la gestion de la population canine (SAM4DPM) a connu un succès important, encourageant les Membres à évaluer leur adhésion aux normes de l'OMSA tout en contribuant à une harmonisation avec l'initiative *Zero by 30*. En avril 2024, le Qatar a accueilli à Doha un atelier sous-régional axé sur l'avancement de la lutte contre la rage véhiculée par les chiens et l'amélioration de la gestion des populations canines dans l'ensemble de la Péninsule arabique. Les participants de six Membres de l'OMSA ont travaillé à renforcer leurs efforts d'élimination de la rage et à harmoniser les programmes nationaux avec l'approche Une seule santé de l'OMSA. Les recommandations portaient notamment sur la création d'un Comité de coopération du Golfe pour l'élimination de la rage, l'association de stratégies de gestion des populations canines à la vaccination contre la rage et l'intensification de la recherche scientifique sur cette gestion. Il a été souligné l'importance de l'implication de la société civile, de favoriser les partenariats public-privé pour le partage des données, et de mettre l'accent sur la nécessité d'améliorer la formation pour renforcer les capacités régionales, l'objectif ultime étant d'éliminer les décès humains dus à la rage véhiculée par les chiens d'ici à 2030. Les enseignements tirés des expériences européennes, tels que ceux partagés lors du sixième atelier régional de l'OMSA sur la gestion des populations de chiens (SDB6) au Monténégro en novembre 2024, ont davantage enrichi le dialogue régional. Au cours de cet atelier, les participants de neuf pays Membres des Balkans ont discuté des stratégies pour une gestion efficace des populations canines.

En Europe, l'éradication de la rage est une priorité du GF-TADs¹ et d'Une seule santé pour les 53 Membres de l'OMSA de cette région. Le Groupe permanent d'experts de la rage coordonne les activités de vaccination antirabique orale des carnivores sauvages dans le but d'accélérer l'éradication définitive de la rage, principalement dans la sous-région des Balkans.

▪ Communication

L'OMSA a consacré des efforts considérables à la création de ressources de communication visant à renforcer la sensibilisation à la rage. Ces documents sont conçus pour toucher un large éventail de parties prenantes, notamment les vétérinaires, les membres des collectivités et les propriétaires d'animaux de compagnie. Ils couvrent toute une série de sujets, notamment la sensibilisation dans les collectivités, la responsabilisation des propriétaires de chiens et la gestion efficace de la population canine. En outre, des campagnes de sensibilisation ont été

¹ GF-TADs (Plan-cadre mondial pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières)

menées tout au long de l'année afin d'exploiter les réseaux de médias sociaux pour améliorer la diffusion de ces outils et accroître la sensibilisation à la rage. La rage a fait l'objet d'une attention particulière dans le second Rapport sur la situation de la faune sauvage. La page consacrée à la rage sur le site web de l'OMSA a été consultée 168 247 fois, ce qui témoigne d'une forte mobilisation du public sur le sujet. À l'occasion de la Journée mondiale contre la rage, le 28 septembre 2024, l'OMSA a mis en lumière, par le biais des plateformes de médias sociaux et de la participation à des événements mondiaux, les outils et les appuis existants pour l'élimination de la rage.

- Soutien au diagnostic de la rage

Le Réseau de Laboratoires de référence pour la rage de l'OMSA (RABLAB) se compose de 14 Laboratoires de référence de l'OMSA. Le réseau RABLAB apporte son soutien aux Membres de l'OMSA en matière de diagnostic et de surveillance de la rage, de renforcement des capacités et de mise en œuvre des programmes. Les principaux résultats en 2024 comprennent une déclaration sur l'importance d'utiliser des vaccins antirabiques de haute qualité pour les chiens, la collecte de publications pour le bulletin de veille scientifique sur la rage du forum UAR et l'élaboration d'un référentiel d'estimation de la population canine. Les activités en cours comprennent l'élaboration de lignes directrices pour l'utilisation des tests de dépistage de la rage hors laboratoire et la coordination des priorités de la recherche opérationnelle sur la rage.

Le réseau RABLAB continuera : à soutenir les Membres de l'OMSA dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans stratégiques nationaux, notamment par le biais de programmes de jumelage de laboratoires et des programmes de partenariat national du forum UAR ; à soutenir l'OMSA dans le suivi des normes internationales pour s'assurer qu'elles restent adaptées à leur objectif ; à renforcer la collaboration entre les membres de RABLAB ; et à diffuser des informations scientifiques auprès des Membres de l'OMSA et de l'ensemble de la communauté des acteurs de la lutte contre la rage.

- Forum *United Against Rabies* : Mise en œuvre de l'initiative *Zero by 30*

Le forum *United Against Rabies* (UAR), hébergé par l'OMSA pour le compte de la FAO, de l'OMS et de l'OMSA, comprend désormais plus de 90 membres et représente 38 pays. Ce réseau a été lancé en 2020 pour mettre en œuvre les objectifs définis dans le document *Zero by 30*.

En 2024, trois webinaires virtuels ont eu lieu : « *Developing a National Strategic Plan for Rabies Control* » ; « *Bite case management and rabies* » ; et « *Maximising impact and overcoming resource wastage in mass dog vaccination* ». Quatre lettres d'information ont été diffusées à une liste de plus de 2 000 parties prenantes tout au long de l'année, mettant en lumière les principaux résultats et les ressources du réseau. Ces résultats sont également mis en évidence dans le rapport 2024 et sur le site web du forum UAR.

Les principaux résultats du réseau en 2024 sont les suivants : la carte des partenariats du forum, qui indique où travaillent les acteurs de la lutte contre la rage et les activités qu'ils mènent ; le bulletin de veille scientifique sur la rage, une compilation mensuelle de la littérature publiée sur le contrôle et l'élimination de la rage ; le référentiel du ratio humain/chien et de l'estimation de la population canine, qui fournit des données de base aux pays pour planifier les campagnes de vaccination des chiens ; et la deuxième saison du podcast *Rabies Today*, qui vise à améliorer le plaidoyer en faveur de la lutte contre la rage. La boîte à outils du forum UAR et la section consacrée aux cours du site web ont été continuellement mises à jour afin de garantir que les outils et les ressources applicables soient mis à la disposition des parties prenantes.

La réunion des parties prenantes du forum UAR 2024 s'est tenue sous la forme d'un événement hybride, du 23 au 25 septembre au Cap, en Afrique du Sud, à la suite du huitième Congrès mondial Une seule santé. La réunion a permis de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif *Zero by 30* et a permis aux membres du forum UAR d'examiner les résultats obtenus de 2024 et de proposer des priorités sur lesquelles le réseau devra se concentrer en 2025. Le forum UAR continuera de donner la priorité aux activités qui contribuent directement aux objectifs suivants : impliquer les pays prioritaires dans lesquels la rage est endémique et soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans stratégiques nationaux ; impliquer les autorités locales et les collectivités à placer l'élimination de la rage au niveau local en tête de leurs priorités ; faciliter l'accès à la prophylaxie post-exposition humaine, notamment

en soutenant la mise en œuvre de la stratégie de l'alliance Gavi sur la rage ; promouvoir l'amélioration de la surveillance, du partage et de la communication des données ; et soutenir la sensibilisation et la mobilisation des ressources pour lutter contre la rage.

Les membres du forum UAR sont encouragés à proposer des activités conformes aux priorités de 2025 en utilisant ce formulaire de proposition d'activité.

2.4.1.5 Tuberculose

L'OMSA reste à l'avant-garde de l'identification d'un substitut approprié à la tuberculine bovine et aviaire de référence internationale, qui est en voie d'épuisement. Le Groupe *ad hoc* de l'OMSA sur le remplacement du standard international de tuberculine bovine (ISBT) et de tuberculine aviaire (ISAT) s'est réuni sous forme de réunions virtuelles à intervalles réguliers pour discuter des protocoles et des résultats des essais en cours visant à calibrer les standards candidats de tuberculine bovine.

Avec le soutien de l'Agence britannique de sécurité sanitaire (*Health Security Agency*), deux séries d'essais sur des cobayes ont été menées à bien pour identifier le remplaçant de l'ISBT et la troisième série d'essais est prévue. L'Agence de santé animale et végétale (APHA, Royaume Uni) avait réalisé des essais de dosage de la libération d'interféron gamma pour soutenir ce projet. Sur la base de ces dernières séries de tests, l'OMSA déterminera si le remplacement proposé des standards internationaux est approprié.

Dans le cas de l'ISAT, à la suite du lancement d'un appel aux dons de tuberculine aviaire candidate auprès de fabricants privés, deux candidats ont été identifiés et ensuite évalués par le Groupe *ad hoc* de l'OMSA en tant que remplaçants potentiels de l'ISAT actuel. En 2025, une série de tests sera planifiée pour sélectionner le prochain ISAT de l'OMSA.

L'OMSA a rencontré régulièrement la FAO et l'OMS pour coordonner les activités liées à la mise en œuvre de la [Feuille de route pour la tuberculose zoonotique](#). Pour contribuer davantage à la feuille de route, l'OMSA a publié dans les trois langues officielles des lignes directrices portant sur des stratégies alternatives de contrôle de l'infection par le complexe *Mycobacterium tuberculosis* chez le bétail. Ces lignes directrices s'avéreraient utiles pour aider les pays aux ressources limitées dans lesquels la tuberculose animale est très répandue. Plus de détails sur les lignes directrices sont décrits dans la [section 2.2.3](#).

2.4.1.6 Santé de la faune sauvage

La mise en œuvre du programme de santé de la faune sauvage de l'OMSA s'est poursuivie en 2024, enregistrant des réalisations et des progrès significatifs aux niveaux mondial et régional dans six domaines d'intervention, comme décrit ci-dessous. Le programme quinquennal de mise en œuvre arrivant à son terme à la fin de l'année 2025, un groupe de consultants chargé de procéder à l'évaluation du programme de santé de la faune sauvage sera lancé au début de l'année 2025 afin d'étayer la stratégie révisée de l'OMSA en matière de santé de la faune sauvage, qui devrait être publiée au début de l'année 2026. Parallèlement, les Délégués de l'OMSA ont commencé à être consultés en vue de leur participation à l'élaboration de la stratégie révisée, par le biais de séances dédiées lors des Conférences et réunions des Commissions régionales. L'Europe et les Amériques ont déjà apporté leur contribution. Cette consultation fournira des données précieuses qui alimenteront la stratégie révisée du Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage.

▪ Collaboration et partenariats

Alors que les collaborations concrètes avec les partenaires internationaux se sont poursuivies en 2024 et ont abouti au développement de lignes directrices, d'ateliers, de webinaires (par exemple, *World Wildlife Day 2024*) et de documents de synthèse (par exemple, le document Une seule santé sur le Partenariat collaboratif pour la gestion durable de la faune sauvage, le document sur les données de *Science for Nature and People Partnership* [SNAPP]), l'OMSA fait progresser son programme sur le commerce et la santé des espèces sauvages en assumant la fonction de secrétariat de l'Alliance internationale contre les risques sanitaires liés au commerce des espèces sauvages (*International Alliance against Health risks in wildlife trade*). Ce sera une excellente occasion pour l'OMSA d'accéder à un outil dédié et dynamique pour aborder ce sujet de manière exhaustive tout en s'appuyant sur le travail initié par le Cadre

en faveur de la santé de la faune sauvage. En outre, l'OMSA s'est efforcée de tirer parti de ses partenariats en mettant à jour et en révisant les mémorandums d'accord et les plans de travail tant avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) qu'avec *International Council for Game and Wildlife Conservation* (CIC), qui ont été officiellement validés par les Membres lors de la 91^e Session générale de 2024, tout en préparant un accord de collaboration formel avec *Wildlife Disease Association* (WDA) après plus de deux ans de collaboration croissante.

Par l'intermédiaire du Réseau de Centres collaborateurs de l'OMSA, au niveau régional, les régions Asie et Pacifique et Europe de l'OMSA ont régulièrement organisé des réunions régionales et sous-régionales sur la santé de la faune sauvage avec le réseau des Points focaux pour la faune sauvage. En ce qui concerne l'initiative *Nature4Health* (N4H) en Mongolie, une phase de cadrage a été mise en œuvre et a conduit à l'organisation d'une série de trois ateliers dans le pays en utilisant une approche de réflexion systémique, ce qui a permis de codévelopper la portée et la conception du projet en collaboration avec le PNUE, le CIC, la FAO et les institutions mongoles des trois secteurs. La mise en œuvre est prévue pour 2025.

- Renforcement des capacités

Un atelier a été organisé en Thaïlande en mars 2024 pour soutenir la mise en œuvre pratique des [lignes directrices sur les risques liés aux maladies dans le commerce des espèces sauvages](#). Cet atelier a été animé par des experts de trois Centres collaborateurs de l'OMSA (deux sur les espèces sauvages et un sur l'analyse des risques), ainsi que par un Centre collaborateur candidat de l'OMSA (*Prince Mahidol University*, Thaïlande) et une ONG partenaire (TRAFFIC). L'atelier a permis aux autorités nationales thaïlandaises de participer à des sessions interactives encadrées par les lignes directrices. Basés sur une méthodologie participative et pratique développée en collaboration avec Traffic et l'UICN, les ateliers ont permis d'identifier les parties prenantes à impliquer dans les discussions par le biais d'études de cas et de déployer le processus proposé dans les lignes directrices. L'atelier a connu un énorme succès (certains l'ont même qualifié « d'incroyable »), démontrant que les lignes directrices sont effectivement adaptées à l'objectif visé.

Une consultation visant à évaluer l'efficacité, la pertinence, la cohérence, la durabilité et l'impact du programme de formation des Points focaux pour la faune sauvage de l'OMSA a été lancée vers la fin de l'année. Les résultats et les recommandations visant à améliorer le programme sont attendus pour le premier trimestre 2025. La nouvelle stratégie en matière de santé de la faune sauvage s'en inspirera également.

S'appuyant sur l'utilisation du jeu ALERT développé dans le cadre du projet EBO-SURSY pour les communautés africaines, l'OMSA s'est associée à l'organisme français de recherche et de coopération agricole CIRAD pour dispenser quatre sessions de formation à 100 participants de 22 pays impliqués dans le projet MediLabSecure de 22 pays méditerranéens, géré par l'Institut Pasteur. En outre, près de 40 instructeurs en santé publique, animale et environnementale ont été formés pour animer des sessions de jeu ALERT avec leurs étudiants au Cameroun et au Sénégal. Grâce à une approche collaborative et ludique, le jeu vise à démontrer l'importance de la collaboration au sein d'Une seule santé dans des scénarios de systèmes de surveillance réels, en mettant l'accent sur l'interconnexion de la santé humaine, environnementale et animale. Le jeu s'est avéré être un outil pédagogique très efficace, apprécié par les professeurs des écoles et facultés consacrées à la médecine vétérinaire, la santé publique et la faune sauvage pour enseigner les rôles des différentes parties prenantes dans les systèmes de surveillance à leurs étudiants.

- Lignes directrices et normes

Les lignes directrices publiées en 2024 sont consultables depuis la [section 2.2.3. Lignes directrices](#).

Un groupe de consultants chargé de se pencher sur la législation relative à la santé des animaux aquatiques sauvages afin de mieux comprendre le rôle des Services vétérinaires et de leurs partenaires dans la résolution de ces problèmes a été lancé vers la fin de l'année 2024. Les résultats et les bonnes pratiques législatives concernant la santé des animaux aquatiques sauvages de près de 50 pays devraient être partagés au cours du premier trimestre 2025. Cette étude viendra compléter la première menée en 2022, qui portait sur les animaux terrestres et a conduit à la création d'un questionnaire dédié à la législation sanitaire sur la faune sauvage qui a été expérimenté dans deux pays en 2023. Deux autres projets pilotes sont prévus en 2025.

- Gestion des données de santé de la faune sauvage

Les spécifications techniques d'un Système d'information sur la santé de la faune sauvage de nouvelle génération (NG-WHIS) pour la notification des maladies de la faune sauvage non listées ont été développées en 2024 et présentées à l'association *Microsoft Non-Profit* qui a exprimé son intérêt pour le développement d'un système d'information pilote dans le cadre de l'écosystème Microsoft avec trois priorités : l'ergonomie, la facilité d'utilisation dans un contexte de faible connectivité, et la portabilité pour l'alerte précoce depuis le terrain.

Le projet pilote ou la preuve de concept, qui sera développé au cours du premier semestre 2025, remplacera et améliorera WAHIS-*Wild*, qui a été mis hors service. Ce nouveau système recueillera des informations sur les événements sanitaires concernant la faune sauvage qui ne sont pas inclus dans la liste de l'OMSA (maladies dites non listées), les événements de mortalité et de morbidité non diagnostiqués ainsi que tout processus infectieux ou contagieux nuisant à la santé ou au bien-être des animaux sauvages. L'objectif de ce système est d'alerter rapidement sur les événements sanitaires concernant les animaux sauvages en utilisant une approche Une seule santé multirisque. Les données recueillies grâce à ce système seront contextualisées pour devenir des informations exploitables, ce qui permettra d'améliorer considérablement les connaissances mondiales sur les processus pathologiques chez les hôtes sauvages et, partant, de combler les lacunes dans notre compréhension de la conservation de la biodiversité, de la santé animale et de la santé humaine.

Parallèlement, une stratégie de neutralisation des risques a été lancée pour gérer tous les risques liés au partage des données sur la santé des animaux sauvages dans le cadre de la nouvelle approche envisagée. Des discussions bilatérales ont eu lieu avec plusieurs parties prenantes internationales travaillant sur le sujet ou s'y intéressant. Ces discussions ont abouti à une réunion mondiale en ligne qui a rassemblé des collègues de l'Alliance quadripartite, des universitaires, des ONG mondiales travaillant sur les données relatives à la santé de la faune sauvage, des Délégués de l'OMSA ou leurs représentants, et le Groupe de travail sur la faune sauvage de l'OMSA. Ce processus de collaboration a conduit à l'élaboration d'une stratégie de neutralisation des risques reposant sur quatre piliers : créer un objectif et de la valeur ajoutée pour les utilisateurs du système, instaurer la confiance au sein d'une communauté d'utilisateurs, mettre en place une gouvernance et des processus solides (y compris l'exploration d'une boîte à outils juridique) et développer une stratégie de mobilisation.

En outre, les informations du rapport de situation mensuel sur les maladies listées par l'OMSA affectant les espèces sauvages produites par les Services Intégration de la donnée et Préparation et Résilience et publiées sur le [portail en ligne de l'OMSA consacré à la faune sauvage](#) ont été reformatées et associées à une version illustrée plus courte mettant en évidence les principales conclusions et adaptées au grand public.

- Science et connaissances

Le projet EBO-SURSY a été clôturé en juillet 2024. Un rapport final présentant ses principales réalisations a été élaboré et diffusé en mars 2024. Plus de 60 publications scientifiques évaluées par des pairs ont été produites au cours des sept dernières années, présentant le travail de 46 étudiants en doctorat et en master et de leurs collègues chercheurs, issus de plus de 30 institutions différentes, faisant progresser les connaissances mondiales et régionales sur les fièvres hémorragiques virales, y compris la fièvre de la Vallée du Rift et la fièvre hémorragique de Crimée-Congo, chez les animaux et les êtres humains.

Parallèlement, les négociations menées avec l'UE au cours des deux dernières années ont abouti à l'obtention d'un projet de 20 millions d'euros appelé ZOOSURSY, qui vise à développer et à soutenir le travail entrepris en Afrique par l'intermédiaire d'EBO-SURSY. Un plus grand nombre de partenaires (Université d'Helsinki, Finlande, Institut Helmholtz pour Une seule santé, Allemagne) rejoindront le consortium précédent (Institut Pasteur, CIRAD et Institut de recherche pour le développement [IRD], France) pour soutenir le renforcement des capacités, le renforcement de la surveillance et la préparation aux pandémies pour les maladies zoonotiques émergentes et ré-émergentes dans 17 pays d'Afrique.

Enfin, plusieurs publications ont été publiées dans des revues à comité de lecture, telles que :

- Awada, L., Hamilton, K., Huchison, J., Marrana, M., Torres, G., Weber-Vintzel, L. et Tizzani, P., 2024. « Facing SARS-CoV-2 emergence on the animal health perspective: The role of the World Organisation for Animal Health in preparedness and official reporting of disease occurrence ». *Zoonoses and Public Health*.
- Thompson, L., Cayol, C., Awada, L., Muset, S., Shetty, D., Wang, J. and Tizzani, P., 2024. « Role of the World Organisation for Animal Health in global wildlife disease surveillance. *Frontiers in Veterinary Science*, 11, p.1269530.

▪ Communication

La mise en œuvre de la stratégie de communication sur la santé de la faune sauvage de l'OMSA s'est poursuivie en 2024. Une série de produits de communication (vidéos, campagnes ciblées sur les médias sociaux, etc.) a été élaborée pour soutenir le virage narratif de l'OMSA afin d'embrasser l'ensemble de la santé des animaux (domestiques et sauvages). Des vidéos telles que « Tuberculosis in wildlife » et « Wildlife health is everyone's health » ont souligné l'importance de la faune sauvage pour la santé des écosystèmes et donc pour la santé mondiale, le rôle clé des Services vétérinaires dans la sauvegarde de la santé de la faune sauvage et des animaux domestiques et le rôle important de la surveillance de la faune sauvage afin de mieux anticiper l'apparition des foyers de maladie.

Les publications sur les médias sociaux présentant des produits de la faune sauvage ou des résultats de projets sont les plus consultés par le public, ce qui montre l'intérêt de notre public pour ce sujet. En outre, pour la deuxième année consécutive, l'OMSA a reçu le prix LinkedIn pour l'article le plus consulté ; les deux fois il s'agissait d'articles traitant de questions liées à la santé des animaux sauvages.

Pour célébrer le centenaire de l'OMSA, une vidéo sur la faune a été produite (totalisant 1140 vues) et projetée lors de la 91^e Session générale en 2024. Pour renforcer la visibilité institutionnelle, un kiosque mettant en avant les produits de santé de la faune sauvage développés dans le Cadre en faveur de la santé de la faune sauvage a été mis en place lors de la Session générale, tandis qu'un stand, bien fréquenté, a été installé lors de la conférence de l'Association européenne sur les maladies de la faune sauvage (EWDA) en septembre 2024.

En outre, un webinaire comprenant une table ronde avec des intervenants de *EcoHealth Alliance*, de *Wildlife Conservation Society (WCS)* et de *Wildlife Disease Association (WDA)* a été organisé à l'occasion de la Journée mondiale de la vie sauvage (initiative de la CITES) pour débattre des enjeux de la question de la santé de la faune sauvage (« Wildlife Health: what is at stake? ») L'événement a été suivi par plus de 400 participants de 83 pays. Parallèlement, la Région Asie et Pacifique a soutenu l'organisation d'événements nationaux en rapport avec le thème de la Journée mondiale de la vie sauvage 2023 consacré aux partenariats pour la conservation de la vie sauvage au Laos, au Népal et à Singapour.

Le dernier numéro de *Panorama* de l'OMSA mettant à l'honneur la santé et la biodiversité de la faune sauvage a été publié à la mi-2024. Ce numéro avait pour objectif de fournir des solutions pratiques pour relever les défis importants posés à la santé de la faune sauvage et à la biodiversité grâce à des articles et des opinions novateurs produits par des experts de la santé de la faune sauvage.

2.4.2 Maladies animales transfrontalières

2.4.2.1 Contexte stratégique mondial

La 14^e réunion du Comité directeur mondial (GSC14) du GF-TADs s'est déroulée sur trois séances au printemps 2024, réunissant environ 160 participants dans le cadre de réunions virtuelles (30 avril, 7 mai) et d'un dernier rassemblement en personne à Paris (17 mai) lors de la 91^e Session générale. Marquant le vingtième anniversaire du GF-TADs, la réunion a permis d'évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre les maladies animales transfrontalières tout en définissant les orientations futures. Les principaux résultats obtenus sont le lancement d'une nouvelle stratégie de lutte contre l'IAHP, l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources et la définition d'un calendrier précis de mise en œuvre, avec des propositions de gouvernance à élaborer. Tout en célébrant les succès obtenus, tels que la réduction du nombre de centres de détention du virus de la peste bovine et l'amélioration de la situation en matière de fièvre aphteuse et de PPR dans certaines régions, les séances ont mis en évidence des défis majeurs, notamment le manque de financement pour la prévention, le contrôle et l'éradication des maladies animales transfrontalières. Une enquête menée auprès des parties prenantes avant la réunion a révélé que 70 % d'entre elles étaient satisfaites des structures de gouvernance actuelles, tout en soulignant la nécessité d'améliorer le suivi et la mobilisation des ressources. La réunion s'est conclue par la définition d'étapes concrètes visant à renforcer la coordination mondiale-régionale-nationale et à mettre en place des mécanismes de financement durables pour les futures initiatives en matière de santé animale. Une réunion du [Comité directeur régional pour l'Europe](#) s'est tenu le 1^{er} octobre en marge de la Conférence régionale de l'OMSA pour l'Europe. Le Comité a passé en revue les progrès réalisés dans les domaines prioritaires, le programme pour l'année à venir, les termes de référence mis à jour, et a réélu le Dr Bernard Van Goethem, DG SANTE, Commission européenne, en tant que président.

Une réunion du [Comité directeur régional pour les Amériques](#) s'est tenu le 4 novembre. Le Comité a passé en revue les progrès réalisés dans les domaines prioritaires, le programme pour l'année à venir, les termes de référence mis à jour, et a élu le Dr Koren Custer, USDA, en tant que président.

2.4.2.2 Peste porcine africaine

La peste porcine africaine (PPA) reste une priorité pour l'OMSA et ses Membres. Nous nous sommes engagés à soutenir les efforts de nos Membres visant à réduire l'impact mondial de la maladie en améliorant leur capacité à gérer celle-ci, en renforçant la coordination et la coopération régionales et internationales et en soutenant la continuité des activités.

- Initiative du GF-TADs pour la lutte mondiale contre la PPA

En 2024, l'OMSA a continué à mener à bien nombre d'activités relevant de l'initiative du GF-TADs pour la lutte mondiale contre la PPA (Initiative mondiale), en collaboration avec la FAO et d'autres partenaires techniques. Depuis son lancement en juillet 2020, l'Initiative mondiale cherche à maîtriser la PPA au niveau mondial.

Les activités des Groupes permanents d'experts sur la PPA (GPE-PPA) visant à renforcer le dialogue, la coopération ainsi que la coordination de la prévention et de la lutte contre la PPA au niveau régional font partie intégrante de la mise en œuvre de l'Initiative mondiale. En juin 2024, la neuvième réunion du GPE-PPA pour l'Asie et le Pacifique s'est tenue en présentiel à Makati, aux Philippines, avec pour thème la communication sur les risques et la mobilisation des communautés. En avril 2024, la 22^e réunion du GPE-PPA pour l'Europe a été organisée à Mecklenburg, en Allemagne, sur le thème du contrôle de la PPA dans les populations de sangliers et, en septembre 2024, la 23^e réunion du GPE-PPA pour l'Europe s'est tenue à Ohrid, en Macédoine du Nord, avec un accent mis sur la coopération transfrontalière. En octobre 2024, la quatrième réunion du GPE-PPA pour l'Afrique s'est tenue en ligne, et s'est concentrée sur la gestion des foyers.

Pour faciliter la coopération et le dialogue à travers le GPE-PPA, le Comité de coordination mondiale pour la PPA (GCC-PPA) a été lancé en mai 2023, réunissant les présidents des Comités directeurs régionaux du GF-TADs et les membres du GPE-PPA. En 2024, la deuxième réunion du GCC-PPA s'est tenue en marge de la 91^e Session générale de l'OMSA pour discuter des priorités techniques dans un avenir proche et des principales priorités stratégiques de chaque Région.

- Renforcement des diagnostics de laboratoire pour la PPA et le suivi des vaccins contre la PPA

L'OMSA poursuit sa collaboration étroite avec son réseau de sept Laboratoires de référence pour la PPA afin d'harmoniser, de standardiser, de valider et de rendre disponibles des épreuves de diagnostic de la PPA, mais aussi d'apporter à l'OMSA et à ses Membres une expertise et des formations en lien avec le diagnostic, la surveillance et le contrôle de la PPA, et de collecter, analyser et diffuser des informations épidémiologiques sur la fréquence mondiale de la PPA ainsi que sur la caractérisation génétique du virus de la PPA.

En 2024, le réseau des Laboratoires de référence pour la PPA a publié un manuel sur les protocoles et les lignes directrices applicables pour le diagnostic de la PPA en laboratoire. Il a également suivi activement les progrès de la mise au point et de l'utilisation du vaccin contre la PPA et a fourni des conseils techniques à la Commission des normes biologiques pour répondre aux commentaires des Membres sur le projet de section C du chapitre du *Manuel terrestre* relatif à la fabrication de vaccins sûrs et efficaces contre la PPA, qui devrait être adopté en mai 2025.

- Notifications de la PPA et rapports de situation

L'OMSA continue à assurer un suivi des notifications sur la fréquence de la PPA via WAHIS et à produire des rapports présentant un panorama actualisé de la situation de cette maladie tant à l'échelle mondiale que régionale. Les rapports de situation sur la PPA sont publiés périodiquement et sont disponibles en ligne. Ils font le point sur les foyers de PPA et apportent d'autres actualisations pertinentes ainsi que des recommandations essentielles destinées aux Membres.

- Soutien technique à la mise en œuvre des stratégies régionales et nationales de prévention et de lutte contre la PPA

Les Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA ont coorganisé ou participé à plusieurs réunions et ateliers nationaux ou régionaux et à des projets sur la PPA en 2024, notamment :

La quatrième réunion de coordination sur la PPA pour l'Asie du Sud-Est en novembre 2024 pour élaborer le plan de mise en œuvre de la prévention et de la stratégie de lutte contre la PPA de l'ASEAN² et convenir de la base de référence et des objectifs pour ses indicateurs de suivi et d'évaluation.

La mission de suivi de l'évaluation PVS avec un contenu spécifique à la PPA au Timor Leste en octobre 2024, pour suivre les progrès dans la performance des Services vétérinaires par rapport aux normes internationales de l'OMSA.

La mission d'experts du GPE-PPA en Albanie en avril 2024, pour proposer des mesures de contrôle et d'éradication dans les conditions locales.

2.4.2.3 Fièvre aphteuse

L'OMSA a continué à soutenir les Membres dans la mise en œuvre des activités de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse en renforçant la coordination avec la FAO par le biais du groupe de travail conjoint sur la fièvre aphteuse. Les réunions relatives aux feuilles de route régionales, les groupes consultatifs régionaux et les divers outils du Programme de lutte progressive contre la fièvre aphteuse (PCP-FMD), y compris les Laboratoires de référence de l'OMSA pour la fièvre aphteuse, ont servi de plateformes et de ressources pour venir en soutien aux Membres.

Le Réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA et de la FAO pour la fièvre aphteuse a poursuivi son soutien actif à toutes les réunions régionales relatives à la feuille de route en fournissant des mises à jour sur la situation mondiale de la fièvre aphteuse et des informations sur l'adéquation et la sélection des vaccins. Lors de sa réunion annuelle, qui s'est tenue à Rome,

² ANASE : Association des nations de l'Asie du Sud-Est

en Italie, en septembre 2024, le Réseau a noté que l'un des événements marquants était l'apparition de nouveaux foyers de fièvre aphteuse dus au sérotype SAT 2 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. Le réseau a poursuivi sa collaboration dans les domaines suivants : sélection de vaccins pour les bassins endémiques ; tests de vaccins contre la fièvre aphteuse pour identifier les réponses indicatives sur la performance ; et études sur la corrélation entre les anticorps induits par les vaccins et la protection. À la suite de la publication d'un article visant à promouvoir une plus grande sensibilisation au Protocole de Nagoya en 2023, le réseau a poursuivi sa collaboration avec d'autres réseaux de lutte contre les maladies et parties prenantes afin d'améliorer l'échange de matériel biologique, non seulement pour les activités de recherche, mais aussi pour le développement de nouveaux vaccins pertinents d'un point de vue épidémiologique et d'autres outils de diagnostic.

- Renforcement des diagnostics de laboratoire pour la fièvre aphteuse

Pour améliorer la capacité des laboratoires vétérinaires, en particulier dans les régions où les infrastructures de diagnostic de la fièvre aphteuse font défaut, l'OMSA propose à ses Membres plusieurs solutions dans le cadre du Processus PVS. Le projet de jumelage de laboratoires de l'OMSA en cours entre le Royaume-Uni (*Pirbright Institute*) et les laboratoires nationaux de référence pour la fièvre aphteuse du Kenya et de la Jordanie vise à améliorer les capacités de diagnostic de la fièvre aphteuse. Cette initiative permettra à un plus grand nombre de Membres de la région d'accéder à des tests de diagnostic de la fièvre aphteuse de haute qualité et à une expertise technique.

- Approche régionale de la lutte contre la fièvre aphteuse

L'approche régionale du renforcement des capacités de lutte contre la fièvre aphteuse suit les sept pools de virus de la fièvre aphteuse, mais la dynamique des mouvements de bétail et des échanges commerciaux accroît le risque, la propagation et l'émergence de sérotypes O et SAT 2 de la fièvre aphteuse dans de nouveaux lieux géographiques. L'OMSA, en collaboration avec la FAO, a organisé des réunions de coordination régionale avec les objectifs suivants : aider les Membres à échanger des informations sur la situation de la fièvre aphteuse, promouvoir l'utilisation efficace des outils existants, y compris les normes et les lignes directrices du *Code terrestre*, pour, entre autres, empêcher la propagation du sérotype SAT 2, renforcer et réviser les stratégies nationales de lutte contre la fièvre aphteuse et renforcer les réseaux de laboratoires. Le Groupe consultatif régional pour la fièvre aphteuse et la PPR pour l'Eurasie occidentale s'est réuni en juillet, et la première réunion en personne (hybride) depuis la pandémie de COVID-19 a eu lieu en septembre pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est.

La 27^e réunion de la sous-Commission pour la Campagne contre la fièvre aphteuse en Asie du Sud-Est et en Chine (SEACFMD) s'est réunie en septembre 2024 en personne pour la première fois depuis la pandémie de COVID-19. La réunion a inclus un exercice de prospective sur l'avenir de la situation de la fièvre aphteuse dans la région qui visait également à guider l'élaboration de la future feuille de route 2026-2030 de la SEACFMD.

Tous les Membres participant aux réunions de coordination régionale ont appliqué l'outil d'auto-évaluation du Programme de lutte progressive contre la fièvre aphteuse (PCP-FMD) pour évaluer leur niveau de mise en œuvre des mesures relatives à la fièvre aphteuse. L'outil d'auto-évaluation du PCP-FMD est aligné sur le Processus PVS. En 2024, trois Membres de la région Afrique (Côte d'Ivoire, Togo et Libéria) sont passés à l'étape 1 du PCP-FMD après l'approbation de leurs plans d'évaluation des risques respectifs par le Groupe consultatif régional. Le Groupe de travail sur la fièvre aphteuse du GF-TADs continue également à innover et à simplifier le processus et fournit des recommandations techniques sur les plans soumis par les Membres. L'OMSA a continué à fournir des formations et des orientations aux Membres concernant les exigences de la reconnaissance officielle. En 2024, le Liechtenstein a été ajouté à la liste des pays ou zones indemnes de fièvre aphteuse. L'OMSA continue de fournir des conseils aux Membres dont le statut a été suspendu ou dont les programmes de contrôle ont été retirés en ce qui concerne les normes et la procédure de recouvrement du statut officiel.

- Examen de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse

À la suite d'un examen externe de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse, en juin 2024, le Groupe de travail sur la fièvre aphteuse et certains hauts responsables du PCP se sont réunis en personne pour la première fois depuis la pandémie de COVID-19 afin de réfléchir au plan de travail et d'élaborer une orientation stratégique basée sur les recommandations de l'examen. L'OMSA, en collaboration avec ses partenaires de ressources, poursuit la hiérarchisation des priorités et les travaux visant à atteindre les objectifs de la Stratégie mondiale de lutte contre la fièvre aphteuse d'ici à 2027, et a commencé à planifier l'élaboration de la prochaine Stratégie qui s'appuiera sur les enseignements tirés et sera adaptée à la situation actuelle et évolutive de la santé animale en ce qui concerne la fièvre aphteuse et d'autres maladies animales transfrontalières.

2.4.2.4 Peste des petits ruminants

En 2024, l'OMSA et la FAO ont poursuivi leur collaboration sous l'égide du GF-TADs pour la mise en œuvre de la [Stratégie mondiale pour le contrôle et l'éradication \(GCES\) de la peste des petits ruminants \(PPR\)](#), en soutenant tous les partenaires impliqués dans les différentes régions, et en transformant le [plan directeur](#) élaboré en 2022 en approches régionales actualisées.

- Soutien aux activités régionales

En collaboration avec la FAO et l'UA-BIRA, l'OMSA contribue activement à la mise en place du Secrétariat panafricain sur la PPR, avec le soutien de la Commission européenne qui a accordé une subvention de huit millions d'euros. L'objectif principal du Secrétariat réside dans la coordination et l'harmonisation des activités de contrôle et d'éradication de la PPR sur le continent africain. En outre, en avril 2024, l'OMSA, la FAO et l'UA-BIRA ont organisé une réunion inter-CER au cours de laquelle la stratégie sous-régionale de PPR pour la région de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a été validée. En collaboration avec la FAO, l'OMSA a également organisé des réunions de coordination régionale pour soutenir la révision ou l'élaboration de stratégies d'éradication de la PPR conformément au plan directeur dans ce domaine en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'une réunion sur les épisystèmes en Afrique centrale, où a eu lieu le lancement officiel des lignes directrices sur les épisystèmes.

- Renforcement des diagnostics de laboratoire pour la PPR

En 2024, le Réseau de Laboratoires de référence de l'OMSA pour la PPR a accueilli l'ajout de l'ICAR-NIVEDI, Inde, qui a été adopté comme Laboratoire de référence lors de la 91^e Session générale de l'OMSA, qui s'est tenue en mai. Outre l'ICAR-NIVEDI, le Réseau a été géré par les trois autres Laboratoires de référence pour la PPR de l'OMSA, à savoir le CIRAD, France, *The Pirbright Institute*, Royaume Uni, et le Centre chinois de santé animale et d'épidémiologie (CAHEC), République Populaire de Chine. Outre les Laboratoires de référence, le réseau comprend 20 autres laboratoires membres. Le Réseau des Laboratoires de référence de l'OMSA a soutenu ses membres en organisant des essais d'aptitude, des séminaires en ligne, un atelier annuel et en les tenant informés par le biais de la lettre d'information annuelle.

- Autres activités de renforcement des capacités

À la fin de l'année 2024 avaient été menées 13 missions PVS comportant un volet spécifique à la PPR. Les rapports PVS se réfèrent à l'Outil de suivi et d'évaluation de la PPR (PMAT), qui prévoit une vérification de terrain objective des étapes constitutives de cet outil et formule des recommandations ciblées destinées aux plans stratégiques nationaux. L'OMSA continuera à soutenir les Membres lors de l'élaboration de leurs plans de contrôle et d'éradication de la PPR et à dispenser des formations sur les procédures de l'OMSA relatives aux demandes de reconnaissance officielle du statut indemne de PPR et à la validation des programmes officiels de contrôle de la PPR. En 2024, une formation de ce type a été organisée en République Populaire de Chine et a ciblé des pays de la région ASEAN.

En 2024, à la suite de la finalisation du PMAT révisé (PMAT2), la FAO et l'OMSA ont poursuivi le développement de modules de formation en ligne pour aider les Membres à utiliser efficacement l'outil, qui leur permettra de suivre et d'évaluer l'état de leurs activités de contrôle et d'éradication de la PPR et leurs progrès au regard des étapes du GCES de la PPR. En outre,

le développement d'une version numérique du PMAT est en cours de finalisation, ce qui aidera les utilisateurs au niveau national à réaliser l'évaluation en tant qu'exercice collectif et à faciliter la soumission et l'évaluation par les Groupes consultatifs régionaux (GCR) ; pour les utilisateurs du Secrétariat mondial et régional du GF-TADs, le PMAT numérique fournira une vue d'ensemble des lacunes et des priorités communes auxquelles les Membres devront s'atteler.

Le Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS) a continué à fournir un appui technique à ses Membres bénéficiaires au Sahel. Le PRAPS soutient la mise en œuvre des plans stratégiques nationaux de contrôle de la PPR dans les Membres bénéficiaires. Le projet a également aidé quelques autres pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo et Côte d'Ivoire) à élaborer leurs programmes d'éradication de la PPR. En conséquence, les pays couverts par le PRAPS ainsi que le Bénin, le Togo et la Côte d'Ivoire progressent bien dans leur programme de contrôle de la PPR.

L'OMSA encourage les Membres qui n'ont jamais notifié la PPR à mettre en œuvre la surveillance requise et les autres activités nécessaires pour assurer leur conformité avec les normes pertinentes de l'OMSA en ce qui concerne le statut officiel d'absence de PPR et à entreprendre ensuite les procédures de soumission d'une demande à l'OMSA pour la reconnaissance officielle de leur statut indemne de PPR. La FAO et l'UA-BIRA ont exprimé leur volonté d'aider les Membres à cet égard.

Les projets OHRT³ et PC-TADs⁴, financés par le BMZ⁵ et couvrant le Cameroun, la Namibie, le Kenya et l'Éthiopie, sont en cours et, dans le cas du Kenya, ils contribuent à renforcer le personnel vétérinaire et à mettre en œuvre la campagne de vaccination contre la PPR.

- Soutien à l'accès aux vaccins

En outre, la [banque de vaccins contre la PPR](#) de l'OMSA a continué à donner aux Membres la possibilité d'accéder, à un prix négocié, à des vaccins de qualité, conformément à une procédure internationale de passation de marchés.

2.4.2.5 Dermatose nodulaire contagieuse

En 2024, les mises à jour de la section C du [Chapitre 3.4.12](#) du *Manuel terrestre* sur la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) ont été adoptées à la suite d'une vaste consultation d'experts dans le domaine de la qualité des vaccins, afin de garantir que les normes reflètent les données scientifiques les plus récentes et fournissent aux Membres des exigences actualisées pour les vaccins contre la DNC.

Dans la Région Asie et Pacifique, une étude a été commandée pour évaluer l'impact de la DNC, ce qui a donné lieu à la publication d'un [rapport final](#) sur l'épidémiologie de la maladie dans la région, les facteurs de risque associés, les effets et les mesures de prévention et de contrôle employées par les Membres. En Asie du Sud, un [atelier](#) consacré à la lutte contre la DNC a été organisé en août 2024 afin de renforcer les réseaux d'épidémiologie et de laboratoires pour soutenir la lutte. En Asie du Sud-Est, la Représentation sous-régionale de l'OMSA à Bangkok a joué un rôle déterminant pour soutenir l'ASEAN dans l'élaboration d'une stratégie de prévention et de lutte contre la DNC pour l'ASEAN, ainsi que d'un cadre de suivi et d'évaluation, qui a été validée par l'ASEAN en octobre 2024. La cinquième [réunion de coordination](#) sur la DNC a été organisée de manière virtuelle en décembre 2024 pour examiner les progrès obtenus grâce aux efforts de prévention et de contrôle en Asie du Sud-Est.

Dans la région Europe, la [13^e réunion du Groupe permanent d'experts de la DNC](#) s'est réunie virtuellement en février 2024 pour discuter des questions relatives à la surveillance, aux campagnes de vaccination et à la caractérisation des souches en circulation. La réunion a également permis de valider un ensemble complet de recommandations concernant la vaccination et la surveillance de la DNC.

³ OHRT : Approche Une seule santé pour la lutte contre la rage et les maladies transfrontalières

⁴ BMZ : Ministère allemand de la Coopération économique et du Développement

⁵ PC-TADs : Prévention et contrôle des maladies animales transfrontalières au profit des petits éleveurs

2.4.2.6 Activités liées à la phase post-éradication de la peste bovine

Le nombre de Membres de l'OMSA détenant du matériel contenant le virus de la peste bovine en décembre 2024 est resté le même que celui déclaré en 2022 et en 2023. Onze Membres détiennent encore ce type de matériel, et six d'entre eux disposent d'installations de détention du virus de la peste bovine désignées par la FAO et l'OMSA ; les cinq autres Membres n'ont pas encore pris la décision de détruire ou de mettre sous séquestre leur matériel contenant le virus de la peste bovine. La répartition mondiale de Membres de l'OMSA détenant du matériel contenant le virus de la peste bovine est illustrée par la carte ci-dessous.

Conformément aux exigences du *Code terrestre*, l'OMSA a lancé son enquête annuelle auprès des Membres qui détiennent ce type de matériel en dehors des installations de détention de matériels contenant le virus de la peste bovine désignées. L'OMSA a activement engagé des discussions avec ces cinq Membres pour plaider en faveur du respect de la Résolution 21/2017 de l'OMSA en prenant une décision concernant la destruction du matériel contenant le virus de la peste bovine séquestré en question.

Le Comité consultatif mixte FAO-OMSA pour la peste bovine s'est réuni le 26 avril 2024 (réunion virtuelle), sous l'égide du Comité de gestion du GF-TADS. Les deux principaux thèmes discutés lors de la réunion étaient l'examen des demandes de recherche en cours et l'examen de la liste de contrôle de l'inspection des installations détenant du matériel contenant le virus de la peste bovine.

L'OMSA et la FAO ont chargé une équipe d'inspecteurs indépendants d'effectuer les inspections périodiques de deux de leurs installations détenant du matériel contenant le virus de la peste bovine désignées. L'objectif de l'inspection est d'évaluer si les installations demeurent conformes aux exigences de leur mandat, tel que défini par la Résolution 27/2023 de l'OMSA.

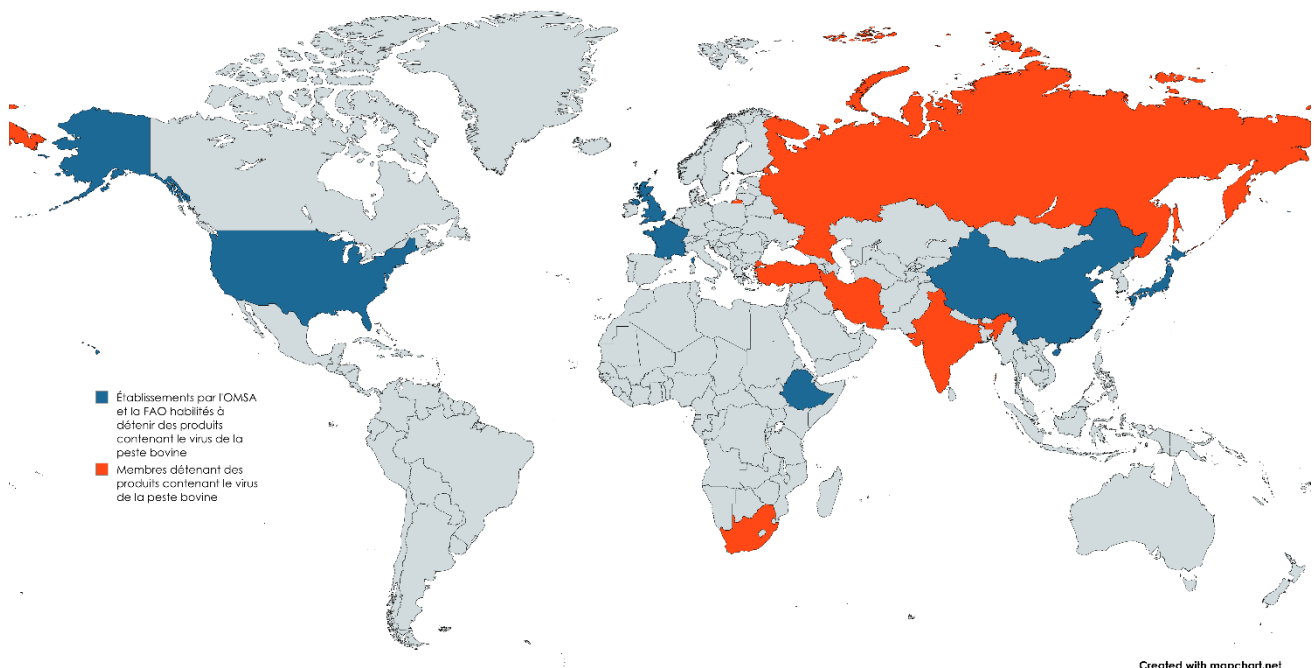


Figure 15. Répartition mondiale des projets de jumelage de laboratoires, y compris le rôle des participants et l'emplacement des centres de référence de l'OMSA récemment désignés

2.4.2.7 Influenzas aviaire et autres

L'influenza aviaire hautement pathogène reste une menace mondiale qui affecte les économies nationales, la santé publique, la sécurité alimentaire et la sécurité biologique.

Les Membres de l'OMSA ont adopté la Résolution n° 28 lors de la 90^e Session générale en mai 2023 pour orienter les futurs efforts de lutte contre l'influenza aviaire tout en protégeant la faune sauvage, en soutenant l'industrie de la volaille et en assurant la continuité des échanges commerciaux. Le cadre de mise en œuvre de la résolution sur deux ans (juin 2023 - mai 2025) a guidé nos activités au cours de l'année 2024. Les 19 recommandations de la résolution ont toutes au moins une activité connexe en cours et sur les 29 indicateurs, 16 ont déjà été réalisés au cours de la première année de mise en œuvre.

À la demande de nos Membres, l'OMSA élabore des lignes directrices pour la surveillance de l'influenza aviaire chez les petits éleveurs de volailles dans des contextes où les ressources sont limitées. Le Groupe de travail de l'OMSA sur la faune sauvage et des experts de *National Oceanic and Atmospheric Administration* ont publié un guide pratique à l'intention des personnes autorisées à intervenir sur le terrain en cas d'apparition de l'IAHP chez les mammifères marins, qui met l'accent sur la sécurité biologique, la collecte d'échantillons pour la détection du virus et l'élimination des carcasses. L'OMSA, en collaboration avec l'Alliance internationale pour la normalisation biologique (IABS), a coorganisé une réunion sur la vaccination et la surveillance de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) à Paris en octobre 2024 afin d'évaluer les dernières données scientifiques pour les programmes de surveillance de l'IAHP chez les volailles vaccinées. Les conclusions et recommandations de la réunion ont été publiées.

- Activités du réseau scientifique de l'OMSA et de l'OFFLU (réseau d'expertise conjoint OMSA/FAO sur les influenzas animales)

L'OMSA a poursuivi la coordination du réseau OFFLU, tout en hébergeant le secrétariat et en gérant le site web de l'OFFLU.

En 2024, le réseau OFFLU s'est régulièrement réuni de manière virtuelle pour discuter et partager des données sur les menaces d'influenza animale qui circulent. Les experts ont analysé la mise à jour virologique du virus circulant chez les vaches laitières et synthétisé les conseils de diagnostic pour la collecte d'échantillons et les tests chez le bétail. Des documents scientifiques ont été publiés, notamment une déclaration sur l'IAHP chez les vaches laitières, des conseils de diagnostic pour l'IAHP chez les vaches laitières et des mises à jour épidémiologiques et génétiques sur l'influenza aviaire. En outre, les experts en influenza porcine et équine de l'OFFLU se sont également réunis pour partager les résultats récents de la surveillance et de la recherche.

Le réseau OFFLU a tenu sa réunion technique mondiale au Siège de la FAO à Rome, en Italie, en juillet 2024, au cours de laquelle les méthodes opérationnelles et les modalités des différentes activités techniques du réseau (notamment l'influenza aviaire, la grippe porcine, l'influenza équine, l'influenza chez la faune sauvage/les oiseaux sauvages, l'épidémiologie appliquée, l'interface humain-animal, et la socio-économie) ont fait l'objet de discussions et de mises à jour. Le réseau a organisé un webinaire (anglais, espagnol) sur la comparaison des souches de l'influenza aviaire (*Avian Influenza Matching - AIM*) pour les vaccins destinés à la volaille en juillet 2024 afin de partager le deuxième rapport technique, suivi d'un rapport de synthèse (octobre 2024) du projet. Ces rapports aident les décideurs et les Membres de l'OMSA à élaborer des lignes directrices et des politiques fondées sur des données probantes dans le but de mettre en place des stratégies de vaccination efficaces.

Le réseau a fourni des données sur l'influenza animale lors des réunions de l'OMS sur la composition des vaccins qui se sont tenues en février et en septembre 2024. Le réseau OFFLU contribue régulièrement aux réunions sur la composition des vaccins contre l'influenza de l'OMS. Le réseau a participé aux réunions de l'OMS de février et de septembre 2024 et a fourni des séquences du virus de l'influenza aviaire H5, H7 et H9 isolées en Europe, en Asie et dans le Pacifique, au Moyen-Orient, en Afrique et dans les Amériques. En outre, des séquences des virus H1 et H3 de la grippe porcine ont été partagées. Les données antigéniques ont été générées par le test d'inhibition de l'hémagglutination en utilisant les réactifs issus de furets du Centre collaborateur de l'OMS et de l'OFFLU. Les rapports complets sont disponibles en ligne.

Le panel de tests d'aptitude de l'OFFLU pour l'année 2024 a été reçu par les Centres de référence de l'OMSA/FAO et a été conçu pour évaluer la capacité des laboratoires à détecter et caractériser les isolats de l'influenza aviaire. La coordination du cycle a été assurée par le Centre australien de préparation aux maladies (*Australian Centre for Disease Preparedness*), un Laboratoire de référence de l'OMSA.

Le rapport de la réunion du Comité directeur et du Comité exécutif de l'OFFLU qui s'est tenue en avril 2024 est disponible en ligne.

Le réseau scientifique de l'OMSA sur l'influenza aviaire a continué à fournir des résultats concrets qui contribuent à l'atténuation des risques posés par les virus zoonotiques de l'influenza animale pour la santé publique et la santé animale. Le réseau scientifique de l'OMSA, de la FAO et de l'OMS communique régulièrement pour partager les données relatives à la santé publique et à la santé animale afin que les évaluations des risques puissent être continuellement mises à jour sur les questions liées à l'interface animal-humain, avec, entre autres, la publication d'une évaluation conjointe FAO/OMS/OMSA de la santé publique concernant les événements récents liés au virus de l'influenza A (H5) chez les animaux et les humains.

- **Notifications de l'IAHP et rapports de situation**

L'OMSA poursuit son travail de suivi de la notification de l'apparition de l'influenza aviaire par l'intermédiaire de WAHIS et produit des rapports qui font le point sur la situation de l'influenza aviaire aux niveaux mondial et régional. Les rapports présentent brièvement les principaux risques à l'origine des événements actuels, la façon dont les souches interagissent avec les hôtes (oiseaux sauvages et volailles, et parfois les humains) et l'environnement (saisonnalité, systèmes d'élevage, écosystèmes), et les possibles évolutions des événements en cours dans les mois à venir. Parallèlement à ces rapports de situation écrits, l'OMSA a développé des vidéos mensuelles destinées aux médias sociaux, qui expliquent l'évolution de l'IAHP d'après les rapports soumis par les Membres.

- **Sensibilisation et communications**

L'OMSA a réalisé plusieurs vidéos avec des experts pour sensibiliser le public à propos de l'influenza aviaire et répondre aux principales questions posées. Ces vidéos ont été diffusées sur les réseaux sociaux tout au long de l'année.

Une déclaration vidéo de la Directrice générale de l'OMSA, en réponse au nombre croissant de vaches laitières infectées par le virus aux États-Unis d'Amérique, a été publiée pour plaider en faveur du renforcement de la surveillance de l'influenza aviaire chez les mammifères et a été diffusée sur les canaux de médias sociaux et sur le site web mondial de l'OMSA.

Des déclarations visant à informer et à conseiller nos Membres ont été publiées et régulièrement mises à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations scientifiques :

- Vaccination contre l'influenza aviaire : pourquoi cela ne devrait pas entraver la sécurité des échanges commerciaux
- Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) chez les bovins (décembre 2024)
- La faune sauvage menacée par l'arrivée de l'influenza aviaire en Antarctique

- **Stratégie mondiale du GF-TADs sur l'influenza aviaire**

La Stratégie mondiale de prévention et de contrôle de l'influenza aviaire hautement pathogène (2024-2033) du GF-TADs a été lancée en marge de la 91^e Session générale, en mai 2024. Une [version succincte de la stratégie](#) a été présentée aux Membres et aux parties prenantes. La stratégie mondiale actualisée propose une approche systémique, intégrant l'IAHP à des enjeux mondiaux plus vastes, et vise des améliorations à long terme dans le secteur de la volaille. Elle préconise une collaboration entre les secteurs de la santé publique, de la faune sauvage et de l'environnement afin de protéger et de transformer les chaînes de valeur de la volaille, en s'appuyant sur l'approche Une seule santé. Cette stratégie encourage l'utilisation de méthodes éprouvées et innovantes pour réduire les infections et les pertes tout en fournissant aux pays un schéma directeur pour formuler des plans nationaux efficaces basés sur les dernières avancées scientifiques et les besoins spécifiques de leurs régions.

- Coordination régionale et activités de renforcement des capacités

L'OMSA s'est engagée à aider ses Membres à élaborer et à mettre en œuvre des programmes nationaux de contrôle de l'influenza aviaire durables et fondés sur l'approche Une seule santé. En 2024, ceci a été réalisé tout au long de l'année, en organisant et en soutenant plusieurs formations virtuelles et en personne, des réunions avec les Bureaux régionaux de l'OMSA, dans le but d'améliorer la capacité des Services vétérinaires à contrôler l'influenza aviaire dans le cadre de l'approche Une seule santé.

Dans les Amériques, des webinaires informatifs ont été organisés en avril, mai et novembre 2024 sous l'égide du GF-TADs afin de partager des mises à jour sur la détection de l'IAHP chez les bovins laitiers et les humains aux États-Unis d'Amérique, en présence des autorités de santé animale et humaine de ce pays.

En Europe, la deuxième réunion du Groupe permanent d'experts de l'IAHP pour l'Europe dans le cadre du GF-TADs s'est tenue en septembre 2024 à Samarkand, en Ouzbékistan. Cette initiative conjointe de l'OMSA, de la FAO et de la Commission européenne (DG SANTE) visait à renforcer la coopération en matière de prévention et de lutte contre l'IAHP. Les participants ont passé en revue les stratégies de prévention et de contrôle, échangé des informations épidémiologiques, partagé les meilleures pratiques et formulé une stratégie coordonnée basée sur l'approche Une seule santé.

Dans la Région Asie et Pacifique, le réseau scientifique sur l'influenza aviaire et d'autres maladies aviaires a organisé un [atelier régional sur la prévention et le contrôle des maladies aviaires à Séoul, en République de Corée](#), en août 2024, et a continué à soutenir les Membres pour renforcer l'effort régional de contrôle des maladies infectieuses virales et bactériennes aviaires, en mettant particulièrement l'emphase sur l'influenza aviaire. L'atelier régional s'est tenu en collaboration avec le [pôle avicole d'Une seule santé](#) et a recommandé de poursuivre les activités de surveillance et de suivi de la maladie chez les oiseaux domestiques et sauvages, d'améliorer le partage des informations, la capacité de diagnostic et les systèmes d'alerte précoce et de renforcer les collaborations afin de lancer le plan d'action régional basé sur la stratégie mondiale relative à l'influenza aviaire.

2.4.2.8 Enregistrement des kits de diagnostic

Conformément à la Résolution n° XXIX adoptée lors de la 71^e Session générale en 2003, l'OMSA tient à jour son [registre des kits de diagnostic certifiés](#). En 2024, deux nouveaux kits de diagnostic ont été inclus dans le registre, tandis que deux autres ont été renouvelés pour une période supplémentaire de cinq ans ([Résolution n° 34](#) adoptée lors de la 91^e Session générale).

En outre, et après validation par la Commission des normes biologiques et par la Commission pour les animaux aquatiques, l'Assemblée de l'OMSA a été informée que, en accord avec la Directrice générale, le Secrétariat pour l'enregistrement des kits de diagnostic procéderait au gel complet des activités du Registre des kits de diagnostic et de toutes les procédures connexes, dès le lendemain de la 91^e Session générale, pour une période renouvelée de 24 mois, soit jusqu'en mai 2026. En conséquence :

- Les kits validés et approuvés conserveront leur certification ;
- Aucune procédure de renouvellement ne sera engagée, même si des kits enregistrés atteignent la date d'échéance de cinq ans ;
- Toutes les candidatures incomplètes au plus tard en mai 2024 seront retirées, avec restitution des frais aux candidats, le cas échéant ;
- Aucune procédure de contestation potentielle ne sera examinée ;
- Aucune nouvelle demande ne sera examinée ou validée ;
- Des cas exceptionnels, liés à une situation d'urgence en matière de santé animale, seront pris en considération à la demande des Membres.

Cette décision permettra à l'équipe de l'OMSA d'optimiser l'utilisation des ressources limitées allouées au Registre, en augmentant la valeur de nos actions. Elle n'aura pour autant pas d'effets sur les Membres, sur les kits inclus dans le Registre et sur les nouveaux candidats potentiels, en raison du nombre négligeable de kits concernés et de la valeur limitée que le Registre de l'OMSA apporte aux candidats. Après 20 ans d'existence, seuls 18 kits ont été enregistrés, ce qui indique que le système n'est pas adapté. L'ensemble du système sera revu en consultation avec les parties prenantes, comme indiqué précédemment, en explorant les éléments suivants :

- Mécanismes qui pourraient être mis en œuvre pour faciliter l'harmonisation réglementaire des kits de diagnostic ;
- L'intérêt de fixer des critères minimaux nécessaires à un enregistrement fiable des kits de diagnostic, facilitant l'accès aux Membres indépendamment de leur capacité réglementaire ;
- Simplifier les procédures de reconnaissance des kits et harmoniser les activités portant sur l'enregistrement des kits de diagnostic avec les Centres collaborateurs et les Laboratoires de référence de l'OMSA.

2.4.3 Bien-être animal

La [Stratégie mondiale de l'OMSA en faveur du bien-être animal](#) continue de fournir des orientations pour les activités de l'OMSA dans le domaine du bien-être animal. Le programme de travail pour 2024 comprenait des activités relevant des quatre piliers stratégiques de la Stratégie. Les principaux résultats sont décrits ci-dessous :

- Pilier 1 : Élaboration de normes en matière de bien-être animal

La Commission du *Code* a poursuivi ses travaux de révision des chapitres suivants du *Code terrestre* :

- Chapitre 7.1. Introduction aux recommandations relatives au bien-être animal afin d'y inclure la « notion des cinq domaines » ;
- une révision complète du Chapitre 7.2. Transport d'animaux par voie maritime, du Chapitre 7.3. Transport d'animaux par voie terrestre, du Chapitre 7.4. Transport d'animaux par voie aérienne ;
- une révision complète du Chapitre 7.6. Mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire.

Pour plus de détails, se référer aux [rapports](#) pertinents de la Commission du Code.

- Pilier 2 : Renforcement des capacités et formation

Un projet de renforcement des capacités pour l'Asie du Sud-Est a été lancé afin de développer des outils pour aider les Membres à mettre en œuvre les recommandations décrites dans les Chapitres 7.13. Bien-être animal dans les systèmes de production de porcs et 7.6. Mise à mort d'animaux à des fins de contrôle sanitaire du *Code terrestre*.

Un réseau des quatre Centres collaborateurs de l'OMSA sur le bien-être animal a été créé, et ses Termes de référence ont été développés. L'objectif de ce réseau est d'apporter un soutien aux Membres de l'OMSA à partir d'une perspective coordonnée à l'échelle mondiale.

Des ateliers destinés aux Points focaux nationaux de l'OMSA pour le bien-être des animaux ont été organisés pour les pays anglophones de la Région Afrique de l'OMSA et pour la Région Europe de l'OMSA.

La première phase de l'étude thématique de l'Observatoire sur le bien-être des animaux pendant le transport terrestre et maritime visant à étudier la mise en œuvre par les Membres des normes de l'OMSA relatives au bien-être des animaux pendant le transport terrestre et maritime a été achevée (voir la [section 2.2.5. Observatoire](#)).

- Pilier 3 : Sensibilisation et communication.

Le sixième Forum mondial de l'OMSA sur le bien-être des animaux consacré à la manière dont les Centres collaborateurs de l'OMSA peuvent aider les Membres à améliorer le bien-être des animaux s'est tenu au Mexique et a rassemblé des représentants des Centres collaborateurs de l'OMSA sur le bien-être des animaux, des Membres et des Points focaux nationaux pour le bien-être des animaux. Ce forum s'est concentré sur le renforcement des relations entre les Membres et les Centres Collaborateurs et sur l'élaboration d'un plan de travail pour le nouveau réseau de Centres Collaborateurs de l'OMSA sur le bien-être des animaux.

L'OMSA a poursuivi son soutien au PNUE pour la mise en œuvre de la cinquième Résolution n° 1 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement relative au lien entre bien-être des animaux, environnement et développement durable, en collaboration avec les autres partenaires de l'Alliance quadripartite.

L'OMSA a participé à un certain nombre d'événements organisés par des organisations partenaires, notamment *World Cargo Symposium* et *World Dairy Summit* de la Fédération internationale de laiterie (*International Dairy Federation*).

- Pilier 4 : Mise en œuvre de normes et de politiques en matière de bien-être des animaux

Le Groupe consultatif régional sur la Stratégie pour le bien-être des animaux de l'OMSA pour l'Asie et le Pacifique a progressé dans la mise en œuvre de son [troisième Plan d'action \(2024 - 2028\)](#).

Un atelier portant sur un « scénario de transport couvrant l'ensemble du voyage » et réunissant des participants des Amériques, d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord a été organisé pour aider les Membres à mettre en œuvre les recommandations du Chapitre 7.2. Transport d'animaux par voie maritime et du Chapitre 7.3. Transport d'animaux par voie terrestre du *Code terrestre*.

Des informations détaillées sur les activités de l'OMSA en matière de bien-être des animaux sont disponibles sur le [site web de l'OMSA](#).

2.4.4 Santé des animaux aquatiques

La [Stratégie de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques](#) est mise en œuvre sur quatre ans (2021-2025) et vise à améliorer la santé et le bien-être des animaux aquatiques dans le monde entier. Elle oriente les efforts visant à renforcer quatre domaines : les normes, le renforcement des capacités, la résilience et la conduite des affaires.

En 2024, la Stratégie a continué à traiter les principales priorités en matière de santé des animaux aquatiques et a concentré ses ressources sur 17 des 23 activités identifiées. Les points essentiels sont présentés ci-dessous :

- Normes

La Commission pour les animaux aquatiques a fait progresser les travaux visant à garantir que les normes du *Code aquatique* et du *Manuel aquatique* sont fondées scientifiquement et répondent aux besoins des Membres de l'OMSA en matière de gestion des risques, de facilitation d'un commerce sans risque et d'amélioration de la santé et du bien-être des animaux aquatiques, grâce à la révision des normes existantes et à l'élaboration de nouvelles normes dans le *Code aquatique* et le *Manuel aquatique* (voir la [section 2.2.2.4](#), pour plus de détails).

- Formation des Points focaux

En 2024, un atelier de formation en personne destiné aux Points focaux nationaux pour les animaux aquatiques des pays francophones de la région Afrique de l'OMSA s'est tenu en Tunisie. Cet atelier a permis d'engager le dialogue avec les Membres, d'identifier les besoins et les priorités régionales et de promouvoir la mise en œuvre des normes de l'OMSA en matière de santé des animaux aquatiques.

- Réseaux régionaux pour la santé des animaux aquatiques

La mise en place des réseaux régionaux de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques s'est avérée être un mécanisme efficace pour rendre la stratégie opérationnelle afin de répondre aux besoins régionaux et de renforcer la collaboration. Les réseaux régionaux établis en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Asie centrale et en Transcaucasie et au Moyen-Orient ont continué à mettre en œuvre leurs plans de travail respectifs au cours de l'année 2024.

- Mobiliser les réseaux scientifiques de l'OMSA

Le réseau de Centres collaborateurs de l'OMSA pour la santé des animaux aquatiques visant à faciliter la collaboration entre ces Centres a poursuivi la mise en œuvre de son plan de travail au cours de l'année 2024 et s'est élargi pour inclure certains experts des Laboratoires de référence de l'OMSA afin de renforcer le soutien aux Membres de l'OMSA en matière de diagnostic et de lutte contre les maladies des animaux aquatiques.

- Augmenter l'utilisation du Processus PVS de l'OMSA

Le Processus PVS aquatique de l'OMSA aide les Membres à mettre en œuvre les normes de l'OMSA et à améliorer continuellement leurs Services de santé des animaux aquatiques. À la suite de l'identification des obstacles à la mise en œuvre des normes et à la promotion de l'utilisation du Processus PVS parmi les Membres, une augmentation des évaluations PVS des Services de santé des animaux aquatiques a eu lieu via des évaluations PVS menées au Kirghizstan, en Malaisie et aux Tonga (non-membre) au cours de l'année 2024.

- Utilisation d'antimicrobiens chez les animaux aquatiques et RAM

L'OMSA a mis au point un module d'apprentissage en ligne sur l'utilisation responsable des antimicrobiens chez les animaux aquatiques, qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote. Le module fournit aux Membres des informations didactiques sur les questions techniques relatives à la résistance aux antimicrobiens dans l'aquaculture.

L'OMSA est sur le point de finaliser les Lignes directrices pour la surveillance de l'UAM dans l'aquaculture sur le terrain, qui seront destinées à aider les Membres impliqués dans l'aquaculture au niveau mondial à planifier et à exécuter des programmes de surveillance de l'UAM sur le terrain dans ce secteur.

Le premier atelier régional des Points focaux consacré à l'utilisation des antimicrobiens et à la résistance dans l'aquaculture a été organisé dans la région de l'Asie et du Pacifique de l'OMSA.

- Gestion des situations d'urgence pour les animaux aquatiques

Le premier atelier régional de l'OMSA consacré à la préparation aux situations d'urgence pour les animaux aquatiques s'est tenu dans la région Asie et Pacifique de l'OMSA et a souligné l'importance de la formation, des exercices de simulation et de la convergence de la gestion de la santé des animaux terrestres et aquatiques pour améliorer les efforts de préparation et de riposte.

2.4.5 Gestion des situations d'urgence et préparation

En 2024, l'OMSA a continué d'exécuter le premier projet « Fortifier la résilience institutionnelle contre les menaces biologiques », qui vise à améliorer la capacité de l'OMSA à répondre aux situations d'urgence, à renforcer les capacités des Membres, en particulier en Afrique, et à démontrer la valeur de l'OMSA en tant que partenaire en matière de sécurité. Le projet est soutenu par le Programme de réduction de la menace liée aux armes d'Affaires mondiales Canada.

Conformément aux prescriptions de la 89^e Session générale, et après plusieurs bilans de son action au temps du COVID-19, l'OMSA s'est engagée à améliorer sa réponse institutionnelle aux incidents mondiaux et régionaux susceptibles d'entraîner des répercussions significatives sur la santé et le bien-être des animaux et résultant d'une série de risques. Un système de gestion des incidents (IMS) aidera l'OMSA à remplir son mandat, à améliorer sa coordination interne lors des incidents et la coordination avec les partenaires (tels que la FAO et l'OMS), à clarifier les rôles lors des incidents et à combler les lacunes en matière de culture de gestion des situations d'urgence au sein de l'Organisation. L'IMS se conformera et respectera le mandat de l'OMSA, les attentes des Membres et le rôle des autres organisations, tout en intégrant une fonction de sécurité sanitaire. À l'issue d'une procédure de passation de marché négociée, le prestataire de services sélectionné et l'OMSA ont entamé le développement de l'IMS par le biais d'une approche progressive comprenant la définition du champ d'application et l'analyse, le développement, les essais et les ajustements. Afin de finaliser son développement et d'identifier les domaines à affiner, un exercice de simulation interne sera organisé en janvier 2025.

Afin de mieux soutenir ses Membres dans la gestion des urgences, le Groupe *ad hoc* sur les urgences vétérinaires (normes) a été convoqué par la Directrice générale à la suite de la demande de la Commission du *Code* d'élaborer des normes sur la gestion des situations d'urgence. Cette initiative fait suite à la Résolution n° 28 adoptée par l'Assemblée lors de la 89^e Session générale, qui recommandait d'intégrer la gestion des situations d'urgence dans les normes internationales de l'OMSA. Cette recommandation a été renforcée par les résultats de la Conférence mondiale d'avril 2023 de l'OMSA sur la gestion des situations d'urgence. Deux réunions du Groupe *ad hoc* ont eu lieu en 2024, la [première](#) pour définir le champ d'application du contenu proposé, et la seconde pour commencer à rédiger le chapitre en question. Le Groupe *ad hoc* a convenu que le chapitre devrait se concentrer sur les principes fondamentaux de la gestion des situations d'urgence, qui seraient les plus importants et les plus pertinents pour les Services vétérinaires des Membres de l'OMSA. Un premier projet de chapitre sera soumis à la Commission du *Code* pour être examiné lors de sa réunion de février 2025.

Dans le cadre du premier projet visant à soutenir ses Membres en Afrique, l'OMSA s'est efforcée de répondre aux besoins des neuf pays bénéficiaires du projet dans le cadre des piliers que sont la veille sanitaire, la gestion des situations d'urgence, les laboratoires durables et la législation vétérinaire. Les

besoins en formation ont été identifiés au début du projet en 2023 sur la base des plans de travail élaborés conjointement. Grâce à la collaboration d'experts et d'institutions partenaires, des [activités](#) ont été menées aux niveaux national et régional, couvrant les thèmes de la sécurité et de la sûreté biologiques, des diagnostics de laboratoire pour la PPCB, de la communication sur les risques et de la bio-informatique.

L'OMSA a encore renforcé sa coopération avec ses partenaires en matière de sécurité, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL). Les deux organisations travaillent à l'opérationnalisation de leur protocole d'accord afin d'identifier les possibilités de favoriser la collaboration entre les Services vétérinaires et les services chargés de l'application de la loi pour faire face à des menaces communes. Reconnaissant les menaces croissantes que représentent la désinformation et les informations erronées affectant le travail des Services vétérinaires, l'OMSA et INTERPOL ont publié des [lignes directrices sur la lutte contre la désinformation et les informations erronées dans les situations d'urgence en matière de santé animale](#). Ces lignes directrices constituent un socle permettant aux Services vétérinaires, en partenariat avec d'autres secteurs, de se préparer à ces défis, de les détecter et d'y répondre. En outre, l'OMSA et INTERPOL s'efforcent d'améliorer l'échange d'informations entre les deux organisations et élaborent conjointement une feuille de route sur l'agrocriminalité afin d'orienter la coopération au niveau national entre les services chargés de l'application de la loi et les Services vétérinaires.

En 2024, l'OMSA a commencé à planifier la troisième Conférence mondiale de l'OMSA sur la réduction des menaces biologiques, prévue du 28 au 30 octobre 2025 à Genève, en Suisse. La Conférence aborde le paysage dynamique des menaces biologiques en se penchant sur les expériences historiques, en discutant des défis actuels et en anticipant les risques futurs. Rassemblant des participants de divers secteurs, elle vise à catalyser des engagements concrets et à renforcer la collaboration intersectorielle pour lutter contre les menaces biologiques. La Conférence est soutenue par le Programme de réduction de la menace liée aux armes d'Affaires mondiales Canada, le Département fédéral suisse des Affaires étrangères, *Defense Threat Reduction Agency* (DTRA) du Département de la Défense des États-Unis d'Amérique, le ministère de la Défense du Royaume-Uni et l'Union européenne.

L'OMSA a maintenu sa position de chef de file et continué à faire entendre la voix de la santé animale dans le dialogue mondial sur la réduction des menaces biologiques, notamment en participant aux réunions du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes (le [Partenariat mondial](#)) et du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur les armes biologiques et à toxines.

2.5. Coopération internationale

2.5.1 Réseaux scientifiques

2.5.1.1 Système scientifique

L'accès aux meilleures données scientifiques disponibles est essentiel aux missions de l'OMSA et fait partie intégrante de ses stratégies. L'un des objectifs du septième Plan stratégique de l'OMSA est de tirer parti de l'expertise scientifique disponible pour aborder les questions plurisectorielles de santé et de bien-être des animaux afin d'élaborer une politique internationale en matière de santé animale qui soit étayée par la science.

Afin de renforcer la confiance accordée aux processus de l'OMSA liés à ses principaux mandats, d'améliorer la compréhension des Membres et des autres parties prenantes, et d'assurer la continuité des activités au sein de l'OMSA, un projet a été entrepris pour décrire la structure et le fonctionnement du système scientifique de l'OMSA. En juillet 2024, l'OMSA a publié un [document](#) qui illustre les mécanismes par lesquels l'Organisation tire parti de la science et fait appel à son réseau scientifique pour s'assurer que ses recommandations et ses résultats techniques sont fondés sur les données scientifiques les plus récentes, alignés sur les meilleures pratiques et optimisés pour soutenir les missions de l'OMSA. La description du système scientifique de l'OMSA alimente les travaux de révision des Textes fondamentaux de l'OMSA, notamment en ce qui concerne la gouvernance technique de l'Organisation.

2.5.1.2 Centres collaborateurs

En 2024, quatre nouveaux Centres collaborateurs ont été désignés par l'Assemblée, ce qui porte à 76 le nombre total de Centres collaborateurs de l'OMSA (Figure 16).

La désignation des nouveaux Centres collaborateurs de l'OMSA suivants a été approuvée :

- Gestion de la santé des poissons au Moyen-Orient : Laboratoire central pour la recherche en aquaculture (CLAR), Sharkia, Égypte ;
- Matériaux de référence pour les techniques de diagnostic moléculaire des maladies des animaux aquatiques et terrestres, Institut national des sciences halieutiques (sous l'égide du ministère des Océans et de la Pêche) et Agence de quarantaine animale et végétale (sous l'égide du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales), Corée (Rép. de) ;
- Épidémiologie de terrain, Centre National de Veille Zoosanitaire (CNVZ), Tunis, Tunisie ;
- Suivi génomique des maladies virales porcines, *National Bio and Agro-Defense Facility* (NBAF), Manhattan, Kansas, États-Unis d'Amérique.

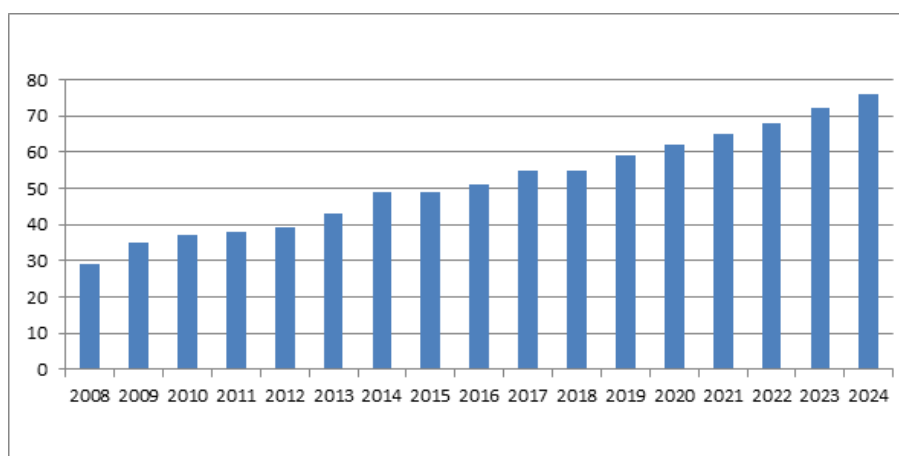


Figure 16. Nombre de Centres collaborateurs

La liste des Centres collaborateurs de l'OMSA est disponible [en ligne](#).

2.5.1.3 Laboratoires de référence

En 2024, huit nouvelles demandes d'obtention du statut de Laboratoire de référence de l'OMSA ont été acceptées tandis que quatre Laboratoires de référence se sont retirés de la liste. Cela porte à 274 le nombre total de Laboratoires de référence de l'OMSA (Figure 17).

La désignation des nouveaux Laboratoires de référence de l'OMSA suivants a été approuvée :

- Clavelée et variole caprine, Maladies exotiques et à transmission vectorielle (EXOVEC), Département des maladies infectieuses animales, Sciensano, Uccle, Belgique ;
- Rage, *Veterinary Research Institute*, ministère de l'Agriculture, Nouveau Taipei, Taipei Chinois ;
- Rage, Laboratoire pour les zoonoses virales émergentes, Service de recherche et d'innovation, *Istituto Zooprofilattico Sperimentale Delle Venezie*, Legnaro (PD), Italie ;
- Tularémie, Institut pour les zoonoses et infections bactériennes, *Friedrich-Loeffler-Institut*, Jena, Allemagne ;
- Leptospirose, *Livestock Disease Diagnosis Laboratory, Indian Council of Agricultural Research-National Institute of Veterinary Epidemiology and Disease Informatics* (ICAR-NIVEDI), Karnataka, Inde ;
- Peste des petits ruminants, *Livestock Disease Diagnosis Laboratory, Indian Council of Agricultural Research-National Institute of Veterinary Epidemiology and Disease Informatics* (ICAR-NIVEDI), Karnataka, Inde ;

- Salmonellose, *Central Veterinary Laboratory*, ministère de l'Agriculture, de l'Eau et de la Réforme agraire, Windhoek, Namibia ;
- Épidémiologie, parasites et vecteurs, *Agricultural Research Council, Onderstepoort Veterinary Research*, Afrique du Sud.

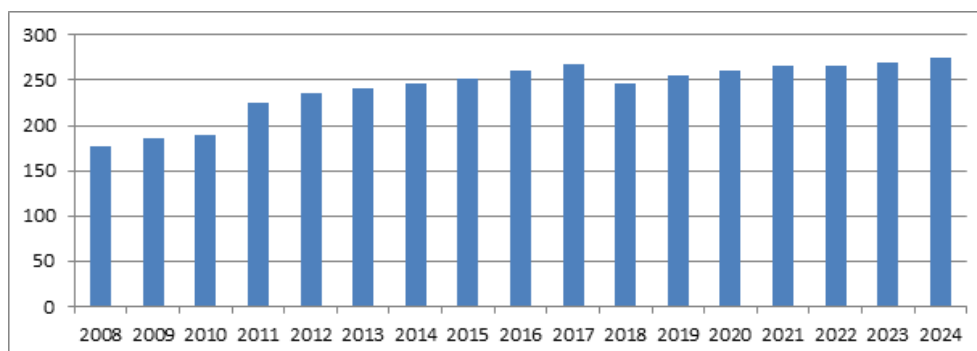


Figure 17. Nombre de Laboratoires de référence

Remarque : En 2011, une nouvelle méthode de comptage des Laboratoires de référence a été adoptée par le Siège de l'OMSA. Auparavant, les laboratoires désignés pour un certain nombre de maladies apparentées étaient comptés comme un seul laboratoire ; depuis 2011, chaque laboratoire est désigné individuellement pour une seule maladie, ce qui explique en partie la forte augmentation apparente entre 2010 et 2011.

La liste des Laboratoires de référence de l'OMSA est disponible [en ligne](#).

2.5.1.4 STAR-IDAZ

Le [Consortium international de recherche sur la santé animale \(IRC\) des Alliances stratégiques mondiales pour la coordination de la recherche sur les maladies infectieuses majeures des animaux et les zoonoses \(STAR-IDAZ\)](#) occupe une place centrale dans les efforts déployés à l'échelle mondiale pour relever les défis liés à la santé animale en renforçant la collaboration dans le domaine de la recherche sur la santé animale. L'OMSA est membre du Comité exécutif du Consortium et héberge conjointement le Secrétariat des STAR-IDAZ (SIRCAH II).

En 2024, les STAR-IDAZ ont élargi leur réseau en accueillant de nouveaux partenaires, chacun apportant une expertise unique, notamment le [Centre de recherche pour le développement international](#) (CRDI, Canada) et l'[Alliance mondiale pour les médicaments vétérinaires destinés aux animaux d'élevage](#) (GALVmed).

Les principales initiatives du Consortium pour 2024 comprenaient la facilitation du partage d'informations sur la [recherche sur l'influenza aviaire hautement pathogène \(IAHP\) chez les mammifères](#), ainsi que l'élaboration de feuilles de route destinées à la recherche sur le [contrôle de la transmission vectorielle](#), la [tuberculose](#) et les [coronavirus](#), afin de combler les lacunes en matière de diagnostics, de vaccins et de stratégies de contrôle. Le [rapport 2024 sur l'état des connaissances](#) a été publié pour fournir une vue d'ensemble exhaustive des progrès réalisés dans dix domaines de recherche.

En outre, les STAR-IDAZ ont collaboré avec *Global Research Collaboration for Infectious Disease Preparedness* (GloPID-R) pour publier le document « [Mapping One Health : An Exploration of the Global Funding Landscape for One Health](#) ».

Grâce à ces efforts multiformes, les STAR-IDAZ renforcent les collaborations internationales et font progresser la recherche essentielle pour la santé animale et les résultats d'Une seule santé à l'échelle mondiale. Les bailleurs de fonds de la recherche et les responsables de programmes du monde entier qui souhaitent jouer un rôle dans la progression des outils et des stratégies de lutte contre les maladies sont invités à [s'associer](#) à l'IRC des STAR-IDAZ.

2.5.2 Autres réseaux

▪ REMESA

En collaboration avec le Secrétariat conjoint FAO/OMSA (basé à Tunis, Tunisie) et la coprésidence du Portugal et du Maroc, les 28^e et 29^e réunions du Comité permanent conjoint (CPC) du REMESA, le Réseau méditerranéen de santé animale, se sont tenues respectivement à Lisbonne, au Portugal, les 4 et 5 juillet 2024 et à Marrakech, au Maroc, les 9 et 10 janvier 2025 (réunion sur la deuxième partie de l'année 2024, initialement prévue en décembre 2024).

Les réunions du CPC ont été une occasion précieuse pour les pays membres du REMESA de renforcer leurs relations et d'engager des discussions sur des questions clés. Les réunions ont permis aux pays membres d'échanger des informations sur les activités et les initiatives en cours, ainsi que sur les principaux événements épidémiologiques survenus au cours des six derniers mois. Les participants ont fait le point sur la situation des maladies animales dans leurs pays respectifs et ont souligné l'importance de la coordination entre les pays dans la lutte contre les maladies, en particulier les maladies transfrontalières et zoonotiques. La gouvernance du REMESA et le fonctionnement du Bureau scientifique et technique opérationnel (STOR) du REMESA à Palerme, en Italie, ont également été discutés. La discussion sur la gouvernance à Marrakech a été étayée par les résultats d'un questionnaire envoyé aux membres.

En 2024, le STOR a organisé pour ses membres deux webinaires (aquaculture ; surveillance et diagnostic des maladies à prions), un cours intensif en ligne (bien-être animal dans le cadre du commerce des animaux), deux formations en présentiel (surveillance entomologique ; diagnostic différentiel et surveillance dans les abattoirs).

▪ CAMENET

Les Nations Unies ont déclaré que 2024 serait l'Année internationale des camélidés. L'OMSA collabore étroitement avec le Réseau de pays du Moyen-Orient élevant des camélidés (CAMENET). Le plan de travail pour 2024 s'est concentré sur la recherche, la formation et la qualification pour améliorer la santé des camélidés dans la région du Moyen-Orient et les pays voisins et réduire l'impact des maladies des camélidés sur la santé humaine dans le cadre de l'approche Une seule santé.

La Représentation sous-régionale de l'OMSA pour le Golfe arabe, en collaboration avec l'Institut du Koweït pour la recherche scientifique (KISR), a organisé une conférence internationale intitulée « *Camels health, environmental sustainability and food security* » (« Santé des chameaux, durabilité environnementale et sécurité sanitaire des aliments »), qui s'est tenue au Koweït en septembre 2024. Les secteurs privé et public ont convenu de renforcer les capacités vétérinaires nationales pour traiter les questions de santé spécifiques aux camélidés, y compris les maladies zoonotiques, afin d'améliorer la durabilité du secteur et son rôle dans la réalisation de la sécurité sanitaire des aliments.

▪ AQMENET

Une réunion virtuelle du Comité technique s'est tenue le 25 mars 2024. Les membres du réseau AQMENET ont discuté de la mise en œuvre du plan de travail, en commençant par le questionnaire d'évaluation de la santé des animaux aquatiques (maladies, lignes directrices disponibles, plans d'urgence/ de préparation). Le nouveau réseau de Centres de référence pour les maladies aquatiques et les avantages de l'utilisation de l'outil PVS aquatique de l'OMSA ont été présentés aux membres.

2.5.3 Partenariats techniques

▪ Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD)

La collaboration avec EuFMD demeure essentielle pour renforcer la capacité des Membres à lutter contre la fièvre aphteuse. Les travaux réalisés jusqu'à présent dans le cadre du Programme de lutte progressive contre la fièvre aphteuse (PCP-FMD) ont permis d'enrichir les activités et ont certainement aidé les pays endémiques à progresser dans le contrôle et l'éradication de cette maladie. Le soutien continu aux travaux du Groupe de travail sur la fièvre aphteuse et le dispositif des Chargés d'appui au PCP-FMD renforce ses activités et ses résultats, ainsi que la surveillance mondiale de la fièvre aphteuse.

Lors des réunions du Comité exécutif de EuFMD, l'OMSA a joué un rôle stratégique de coordination de ses activités et du programme de travail de la Commission afin d'améliorer la synergie des activités sur des objectifs communs, alors que EuFMD poursuit sa réflexion sur la priorisation de ses activités.

Les outils d'apprentissage en ligne de EuFMD ont constitué un appui précieux aux activités de renforcement des capacités du programme du GF-TADs, en particulier en Afrique, en Europe et au Moyen-Orient, via la formation continue des Services vétérinaires des Membres en matière de surveillance et de diagnostic de la fièvre aphteuse. En outre, l'OMSA prévoit de collaborer étroitement avec EuFMD pour renforcer les capacités des Membres en ce qui concerne les normes relatives à la fièvre aphteuse et la sécurité des échanges, les réserves d'urgence et la pérennité des réseaux de laboratoires de la FAO et de l'OMSA, améliorer leur compréhension des avantages de la lutte contre la fièvre aphteuse et établir des priorités dans leurs efforts de lutte.

▪ **Commission du Codex Alimentarius**

L'OMSA et la Commission du Codex Alimentarius participent régulièrement à leurs activités normatives respectives d'intérêt commun, afin de garantir une approche intégrée de l'élaboration des normes couvrant l'intégralité de la chaîne de production alimentaire. En 2024, l'OMSA a continué le suivi des travaux du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire, du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires et du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et a fourni une mise à jour des activités pertinentes de l'OMSA à chacun de ces Comités.

▪ **Association internationale du transport aérien (IATA)**

L'OMSA collabore activement avec l'Association internationale du transport aérien (IATA) depuis 18 ans. Elle est membre du Conseil des animaux vivants et des denrées périssables (LAPB) de l'IATA depuis 2006 et a signé un accord de collaboration avec l'IATA en 2008.

Un aspect important de la participation de l'OMSA au LAPB réside dans l'harmonisation entre les normes de l'OMSA en matière de bien-être animal et de transport par voie aérienne et la réglementation de l'IATA sur les animaux vivants, étant donné le rôle de l'IATA dans le transport des animaux par voie aérienne.

▪ **Confédération internationale du cheval de sport (IHSC)**

L'OMSA reste engagée dans un partenariat public-privé avec la Confédération internationale du cheval de sport (IHSC) afin d'assurer la sécurité des mouvements internationaux des chevaux de sport participant à des compétitions. Dans le cadre de ce partenariat, de nombreuses activités sont coordonnées pour mettre à jour les normes pertinentes, améliorer la communication et sensibiliser le public.

En 2024, trois réunions du comité technique OMSA-IHSC ont été organisées pour assurer le suivi des projets en lien avec des maladies équinnes, notamment le développement de vaccins contre la peste équine, des progrès accomplis en matière de tests de dépistage de la morve, et des mesures visant à faciliter les mouvements internationaux en toute sécurité des chevaux de haute performance à statut sanitaire élevé [HHP].

La collaboration entre l'IHSC et différentes Représentations de l'OMSA s'est poursuivie afin d'informer et de renforcer les capacités des Membres. Parmi les principales réalisations, on peut noter :

- Après l'élaboration d'un protocole commun et d'un projet de certificat vétérinaire, alignés sur les normes de l'OMSA et le cadre HHP, un protocole d'importation sanitaire et un certificat de santé harmonisés pour les chevaux de compétition au sein du Mercosur et de la Communauté andine devraient être expérimentés lors d'un événement équestre sportif en 2025.
- Un projet de renforcement des capacités mené par la Représentation régionale de l'OMSA pour l'Asie et le Pacifique a organisé trois webinaires en 2024, ainsi que des ateliers en Thaïlande (janvier) et au Japon (septembre), avec la contribution d'experts de l'IHSC.
- Un atelier organisé en mars 2024 à Abou Dhabi, aux Émirats Arabes Unis, s'est penché sur les défis liés à la circulation des chevaux dans les pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG).

Les experts de l'IHSC ont participé activement à la révision des chapitres du *Code terrestre* relatifs aux maladies équinnes, telles que *Trypanosoma evansi* (adoptée en mai 2024), *Trypanosoma equiperdum* (dourine), l'encéphalomyélite équine de l'Est et de l'Ouest, et l'encéphalite japonaise.

Fortes du succès de ce partenariat, l'OMSA et l'IHSC s'apprêtent à signer le troisième Accord de collaboration pour la période 2025-2029, qui portera sur : i) la mise à l'essai et le perfectionnement de certificats et de protocoles d'importation harmonisés par le biais d'applications réelles lors d'événements équestres, ii) la promotion de l'utilisation d'outils numériques, notamment les passeports électroniques pour chevaux, iii) l'intégration des considérations liées au changement climatique dans les stratégies de prévention des maladies, en particulier pour les maladies à transmission vectorielle.

Cette collaboration continue souligne un engagement commun pour améliorer la santé, le mouvement et le bien-être des chevaux de sport dans le monde entier.

- **Organisation mondiale des douanes (OMD)**

L'OMSA a continué le suivi des réunions pertinentes de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) afin d'assurer une collaboration transversale entre cette dernière et les organismes de normalisation sanitaire et phytosanitaire aux niveaux international et national. L'OMSA a également suivi la réunion du groupe de l'OMD sur la contrefaçon et le piratage relative à des sujets d'intérêt commun en vue de renforcer la collaboration sur le signalement des produits vétérinaires de qualité inférieure et falsifiés dans le cadre du projet pilote de l'OMSA sur ce même thème.

- **Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'OMC**

En sa qualité d'organisation internationale ayant le statut d'observateur lors des réunions du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'OMSA a participé aux 88^e, 89^e et 90^e réunions ordinaires du Comité SPS, ainsi qu'à des ateliers thématiques SPS et au Cours des champions de la transparence SPS 2024.

Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF)

En sa qualité de partenaire fondateur du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (STDF) de l'OMC, l'OMSA a participé à de nombreuses activités du Groupe de travail du STDF au cours de l'année 2024, avec notamment des contributions au développement du Plan stratégique 2025-2030 du STDF. L'OMSA a également participé à plusieurs Groupes spécialisés du STDF tout au long de l'année 2024.

3. PRESENTATION DES ACTIVITES ADMINISTRATIVES

3.1. Gouvernance institutionnelle

3.1.1 Activités des organes statutaires

3.1.1.1 Assemblée mondiale des Délégués

La 91^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA s'est tenue à Paris, en France, du 26 au 30 mai 2024. Cette session a marqué le centenaire de la fondation de l'Organisation et a été présidée par le Dr Hugo Federico Idoyaga Benítez (Paraguay), président de l'Assemblée.

Le [rapport final](#) est disponible sur le site web de l'OMSA.

Chiffres clés

- 152 Membres ont participé à la Session générale en présentiel.
- Des observateurs de quatre pays non-membres et des représentants de 30 organisations et régionales étaient présents.
- 20 invités d'honneur, dont des ministres et des hauts représentants d'institutions multilatérales, ont participé à la cérémonie d'ouverture.

À l'instar des années précédentes, des webinaires d'information préalables à la Session générale se sont tenus en avril 2024 pour informer les Membres des principaux sujets à traiter et des normes proposées en vue de leur adoption.

Élection de la Directrice générale et des membres du Conseil

L'élection de la nouvelle Directrice générale pour un mandat de cinq ans a constitué l'un des temps forts de la Session. À l'issue d'une procédure de vote :

- La Dre Emmanuelle Soubeyran (France) a été élue Directrice générale.
- La Dre Susana Guedes Pombo (Portugal) a été élue présidente de l'Assemblée.
- Le Dr Fajer Al Salloom (Bahreïn) a été élu vice-président de l'Assemblée.
- Des élections ont également été organisées pour les autres membres du Conseil, les Bureaux des Commissions régionales et les Commissions spécialisées.

Discussions clés et résolutions

L'Assemblée a examiné et adopté de nombreuses résolutions administratives et techniques, couvrant des sujets tels que :

- La reconnaissance des statuts zoosanitaires : validation des statuts officiels pour la fièvre aphteuse, la peste des petits ruminants et d'autres maladies prioritaires.
- L'orientation stratégique de l'OMSA : adoption de la révision des Textes fondamentaux pour améliorer la gouvernance et l'adaptabilité aux défis futurs.
- La résistance aux antimicrobiens : approbation de la liste révisée par l'OMSA des agents antimicrobiens importants en médecine vétérinaire.
- Les initiatives en matière de santé de la faune sauvage : renforcement des collaborations avec des partenaires tels que l'UICN et la CITES en vue d'améliorer la surveillance et le suivi des maladies.
- Au total, 72 normes ont été adoptées ou révisées dans le domaine de la prévention et du contrôle des maladies des animaux terrestres et aquatiques, du bien-être des animaux, des méthodes de diagnostic et de la qualité des vaccins.

Forum : L'OMSA est-elle prête pour le futur ?

Un forum spécifique a été organisé pour explorer la préparation de l'OMSA aux défis futurs, en s'appuyant sur l'héritage centenaire de l'Organisation. Les discussions ont porté sur les points suivants :

- L'adaptabilité de la gouvernance à l'évolution du paysage sanitaire mondial.
- La prévision stratégique et la révision des cadres institutionnels.
- L'engagement auprès des jeunes professionnels et des divers groupes de parties prenantes.

Décisions financières et budgétaires

- Le Rapport financier 2023 a été approuvé.
- Les ajustements au programme de travail budgétisé pour 2024 ont été approuvés.
- Le Budget général 2025 et les estimations de recettes ont été adoptés, assurant un soutien continu à la mission mondiale de l'OMSA.

Reconnaissance et distinctions

- Les lauréats du concours photo de l'OMSA ont été annoncés dans diverses catégories.
- Des prix honorifiques ont été décernés à des professionnels de la médecine vétérinaire pour leur remarquables contributions à la mission de l'OMSA.

3.1.1.2 Conseil

En raison des élections qui ont eu lieu lors de la 91^e Session générale, l'année 2024 a marqué une transition dans la présidence du Conseil. Ce dernier s'étant réuni cinq fois au cours de l'année ;

Sous la présidence du Dr Hugo Idoyaga :

- le 21 février (réunion virtuelle), du 5 au 8 mars (en présentiel à Paris) ainsi que les 23 et 24 mai (en présentiel à Paris) ;

Sous la présidence de la Dre Susana Pombo :

- du 8 au 10 octobre (en présentiel à Paris) et le 6 décembre (réunion virtuelle).

La réunion de février a permis de porter l'attention sur la validation, par le Conseil, du résumé du « Rapport sur l'analyse et l'évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'OMSA » qui sera proposé comme document de travail pour la 91^e Session générale (91GS Adm-13). Le Conseil a également validé la résolution connexe sur la révision des Textes fondamentaux de l'OMSA.

Lors de sa réunion de mars, le Conseil a soutenu la préparation de la 91^e Session générale (2024), validé son programme, examiné les documents de travail administratifs et techniques et approuvé les dispositions logistiques visant à assurer le bon déroulement de celle-ci. Le Conseil a notamment discuté des célébrations du centenaire de l'OMSA, de l'importance de favoriser la transparence lors des prochaines élections du Directeur général ainsi que de la nécessité de mettre à jour les Textes fondamentaux afin de refléter l'évolution du rôle de l'Organisation. Il a été décidé de procéder à l'élection de la Directrice générale au moyen de bulletins de vote en papier, tandis que les autres élections se dérouleront par voie électronique. Le Conseil a également approuvé la prolongation d'un an du septième Plan stratégique afin de disposer de suffisamment de temps pour rédiger le huitième Plan stratégique.

Lors de sa réunion de mai, le Conseil a finalisé les préparatifs de la 91^e Session générale, qui s'est déroulée dans le cadre des célébrations du centenaire de l'OMSA. Le Conseil a examiné les dispositions logistiques pour l'élection des postes clés de gouvernance, a évalué la situation financière des Membres ayant le droit de vote et a fourni des conseils finaux sur les résolutions à présenter lors de la Session générale. Le Conseil a également examiné les questions relatives à la gouvernance financière, notamment les contributions statutaires et les arriérés, et a discuté des stratégies visant à accroître l'implication des Membres.

La réunion d'octobre a porté sur les questions stratégiques et de gouvernance, parmi lesquelles la mise en œuvre du septième Plan stratégique et les premières discussions sur le huitième Plan stratégique, dont l'adoption est prévue en mai 2026. Le Conseil a également examiné des projets institutionnels clés, tels que la révision des Textes fondamentaux de l'OMSA, la gouvernance financière de l'Organisation et la stratégie de transformation numérique. Le Conseil a activement soutenu la finalisation du mandat du Comité d'évaluation de la gouvernance. En outre, les discussions ont porté sur l'importance de soutenir la stabilité financière de l'OMSA, les avantages liés à l'adhésion à l'Organisation et les travaux en cours sur l'amélioration de la plateforme de vote électronique à la suite des problèmes techniques rencontrés lors de la 91^e Session générale.

Lors de la réunion virtuelle de décembre, le Conseil a validé les nominations des membres du Comité d'évaluation de la gouvernance de l'OMSA fraîchement établi, dont le but est de renforcer l'engagement régional dans son processus décisionnel. Le Conseil a également analysé les actions de suivi de la plateforme de vote électronique et évalué les améliorations apportées pour garantir sa fiabilité lors des élections futures. En outre, le Conseil a formulé des directives définitives sur la poursuite de la collaboration avec *UK Engage* pour le vote électronique et a souligné la nécessité de procéder à des tests rigoureux avant la 92^e Session générale.

L'OMSA a régulièrement invité les membres du Conseil à dialoguer avec les Membres au niveau régional. Outre leur participation à des événements importants organisés dans leurs régions respectives, les membres du Conseil ont été régulièrement en contact avec les Délégués de leur région pour préparer et rendre compte des réunions du Conseil et les consulter sur des questions pertinentes, notamment à l'occasion des réunions des Groupes régionaux restreints (GRR). Ces réunions consultatives informelles renforcent la mise en œuvre efficace des initiatives stratégiques de l'OMSA.

De plus amples informations concernant les activités du Conseil de l'OMSA figurent dans le document 92 GS/Adm-12. Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont publiés sur le portail des Délégués de l'OMSA.

3.1.1.3 Commissions régionales

Les cinq Commissions régionales de l'OMSA sont représentées par leurs Bureaux respectifs, qui sont des organes institutionnels élus et des acteurs essentiels du travail de l'Organisation. Les Bureaux des Commissions régionales assurent la liaison entre l'OMSA et les Membres de leur région. Ils exercent un rôle consultatif afin de s'assurer que les besoins régionaux sont portés à la connaissance de l'Organisation et pris en compte par cette dernière. Leur rôle ainsi que leur règlement intérieur sont décrits dans la page consacrée à leurs termes de référence.

Les Commissions régionales se réunissent tous les deux ans pour discuter de la santé, du bien-être et des questions de sécurité sanitaire des aliments liées à la production animales dans leurs régions respectives. Ces conférences offrent aux Délégués une tribune pour discuter des priorités nationales et régionales ainsi que des stratégies clés qui façonneront l'avenir de l'Organisation. En 2024, deux conférences en présentiel ont été organisées avec succès : la 31^e Conférence de la Commission régionale pour l'Europe s'est tenue à Samarkand en Ouzbékistan, du 30 septembre au 4 octobre ainsi que la 27^e Conférence de la Commission régionale pour les Amériques qui s'est tenue à Quito en Équateur du 25 au 29 novembre.

Les deux conférences ont abordé des questions régionales essentielles dans le cadre d'un programme complet élaboré en collaboration avec le Groupe régional restreint concerné. Chacune d'elles a également permis à la Directrice générale d'examiner les principales activités et les services fournis par l'OMSA à ses Membres, les défis rencontrés ainsi que les activités futures à entreprendre afin de mieux soutenir les Membres. En outre, les conférences ont

permis à la Directrice générale de se rapprocher des régions concernées, de mieux comprendre la situation spécifique à chacune d'entre elles et d'acquérir une connaissance précieuse des besoins régionaux ainsi que des attentes des Membres. Les discussions ont également porté sur les deux principaux Thèmes techniques, qui ont permis à chaque Commission régionale d'adopter des recommandations à soumettre à l'Assemblée en vue de leur adoption lors de la 92^e Session générale, en mai 2025.

Les rapports finaux de ces deux conférences régionales sont disponibles sur les sites web régionaux respectifs ([Europe](#) et [Amériques](#)).

Les deux Conférences ont connu un excellent niveau de participation avec au total 146 participants lors de la Conférence pour l'Europe, dont les Délégués et représentants auprès de l'OMSA de 32 Membres de la Région et des hauts responsables de huit organisations régionales et internationales. La Conférence pour les Amériques a quant à elle comptabilisé 95 participants, dont les Délégués et représentants auprès de l'OMSA de 23 Membres de la Région et des hauts responsables de 11 organisations régionales et internationales. Des représentants du secteur privé et des organisations vétérinaires privées de la Région et du pays hôte étaient également présents lors de chacune des Conférences.

Enfin, en 2024 et comme chaque année, l'OMSA a organisé les réunions des Commissions régionales dans le cadre de la Session générale. Pour chaque Commission régionale, deux réunions ont été organisées, la première sous forme virtuelle, deux semaines avant la 91^e Session générale, et la seconde en présentiel le lundi de cette même Session. L'objectif de ces réunions est de fournir un cadre idoine pour la préparation des Commissions régionales à la Session générale et de traiter diverses questions internes telles que les nominations des candidats aux élections, le choix des Thèmes techniques et la planification des activités, entre autres.

3.1.2 Activités des Groupes régionaux restreints

Le premier Groupe régional restreint (GRR) a été initialement mis en place par la Commission régionale pour l'Asie et le Pacifique en 2011 afin de faciliter la communication au sein de la Région et de mieux accompagner le travail de la Commission régionale. La Commission régionale pour l'Europe a ensuite adapté son propre processus de communication interne (initialement nommé Groupe de travail régional) en suivant une approche similaire et lui a donné également le nom de GRR en 2017. Le GRR d'une Région est composé principalement des quatre membres du Bureau de la Commission régionale et du membre du Conseil représentant cette région (dans certaines régions, le GRR peut aussi accueillir d'autres participants en qualité d'observateurs).

En 2018, l'OMSA a élaboré des lignes directrices basées sur les règles internes et les processus opérationnels du GRR pour l'Asie et le Pacifique et du GRR pour l'Europe. Ces lignes directrices ont servi de référence à l'Afrique pour commencer à élaborer son propre mécanisme de communication en 2018, tandis que le Moyen-Orient a établi son GRR en 2021 et que les Amériques, après avoir organisé leur communication interne d'une manière similaire, officialisaient à leur tour leur GRR lors de la Conférence régionale de 2022, aboutissant à une harmonisation de cette approche dans toutes les régions de l'OMSA.

Les tâches principales d'un GRR sont de mieux relier et coordonner le travail du Bureau, du Conseil et de l'OMSA (au niveau régional et du Siège) afin de répondre plus efficacement aux besoins régionaux et de faciliter la contribution des régions aux travaux de l'Organisation.

Depuis la mise en place de ce mécanisme de communication, des améliorations ont été constatées en matière de communication intrarégionale, avec la formalisation de la communication interne entre les membres des Bureaux de la Commission régionale et les membres régionaux du Conseil. Les Membres de l'OMSA se sont impliqués de manière plus active dans l'élaboration de l'ordre du jour des conférences et réunions de leur Commission régionale respective. La mobilisation des Membres permet de garantir que les sujets prévus à l'ordre du jour sont conformes aux besoins et aux attentes des Régions. Un élément commun des ordres du jour de 2024 a été la participation active des Membres au processus d'élaboration des normes, non seulement en fournissant des commentaires, mais également en tant que parties prenantes aux discussions sur des sujets d'intérêt régional et prioritaires pour les Commissions spécialisées à prendre en compte dans leur plan de travail.

En outre, les GRR sont devenus un espace de dialogue qui permet aux Commissions régionales de préparer leur participation à des événements importants, en particulier la Session générale ; ils facilitent les discussions sur des sujets d'intérêt régional, notamment les décisions prises au niveau régional et la soumission de propositions, de demandes ou de retours d'information à l'OMSA. Les GRR contribuent également à renforcer les relations inter-régionales, notamment avec les Représentations régionales et sous-régionales de l'OMSA et le Siège, ce qui garantit un travail mieux coordonné et plus inclusif.

Enfin, ce mécanisme de communication facilite également la hiérarchisation des activités pour mieux soutenir le travail de la Commission régionale conformément au Plan stratégique de l'OMSA et aux besoins régionaux, notamment en facilitant la mise en œuvre de stratégies mondiales et/ou d'activités ciblées au niveau régional d'une manière mieux adaptée aux spécificités liées. La nécessité urgente d'accroître la visibilité des Services vétérinaires, leur autorité en matière de santé animale, la pertinence de leur travail et leur contribution essentielle à la santé mondiale est apparu comme un besoin commun mis en avant par toutes les Régions en 2024.

3.1.3 Relations avec les Membres

Depuis juin 2024, la Direction de l'OMSA a eu l'occasion de s'entretenir directement avec les représentants des Membres de l'OMSA à plusieurs occasions. Notamment lors des Conférences régionales en Ouzbékistan, en Équateur et en Éthiopie, ainsi que d'autres réunions importantes, telles que le Forum de haut niveau sur le pastoralisme à Nouakchott, en Mauritanie. Ces réunions ont constitué une tribune précieuse pour échanger sur les priorités régionales, les défis actuels et les possibilités de coopération.

Ces opportunités de coopération mutuelle et de discussions directes avec les Membres sur leurs besoins et attentes ont également permis à la Direction de l'OMSA de tenir des réunions bilatérales avec les ministres et/ou secrétaires d'État du Mexique, de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Niger, du Mali, du Sénégal, de l'Ouzbékistan, de l'Équateur, de l'Ouganda, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire et du Tchad. Des discussions ont également eu lieu avec des représentants des ambassades du Liban, de l'Italie, de la Russie et de la Tunisie. Ces réunions de haut niveau ont réaffirmé l'engagement de l'OMSA à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales pour soutenir les Services vétérinaires, renforcer les politiques de santé animale et améliorer les efforts de prévention et de contrôle des maladies à l'échelle mondiale.

Au niveau régional, les représentants régionaux et sous-régionaux de l'OMSA se sont également engagés activement auprès des Membres lors d'événements organisés dans leurs régions respectives. Ces interactions leur ont permis de mieux comprendre les besoins et les attentes spécifiques de leurs régions respectives, encourageant ainsi une coopération plus étroite et une participation active des Membres aux activités de l'OMSA.

Ces rencontres permettent un dialogue direct avec les Membres et garantissent que les activités et les priorités stratégiques de l'OMSA, essentielles à son travail, restent pertinentes et répondent à leurs besoins. Elles contribuent à renforcer les relations, à instaurer un climat de confiance et à faciliter le partage des connaissances entre les autorités nationales, la Direction de l'OMSA et les représentants régionaux. Un tel engagement renforce également le rôle de l'OMSA en tant que partenaire clé pour aider les Membres à réaliser des améliorations durables en matière de santé et de bien-être des animaux et à renforcer les Services vétérinaires, notamment la reconnaissance de leur rôle clé dans la santé mondiale.

3.1.4 Accords

L'Organisation a renouvelé ses Protocoles d'accord avec chacun des organismes suivants : le Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA), le Conseil international de la chasse et de la conservation du gibier (CIC), l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Communauté du Pacifique (SPC) et le secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES).

3.1.5 Analyse et évaluation de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'OMSA

L'OMSA a commissionné un examen externe de sa gouvernance institutionnelle, technique et financière, qui a été mené fin 2023 et début 2024. Cet examen a permis de déterminer si les Textes fondamentaux de l'OMSA étaient adaptés à leur objectif et en mesure de soutenir une Organisation efficiente, efficace et durable dans l'avenir.

Suite à la présentation du résumé exécutif du rapport sur l'examen externe (« Rapport des Consultants ») en tant que document de travail ([91GS/Adm-13](#)), l'Assemblée a adopté à l'unanimité la Résolution n° 12 de 2024 lors de la 91^e Session générale et a demandé que la Directrice générale constitue un « groupe spécialisé sur la gouvernance pour poursuivre les travaux de révision des Textes fondamentaux de l'OMSA ». La Résolution n° 12 a en outre confié à la Directrice générale, en collaboration avec le Conseil, le soin d'élaborer les Termes de référence régissant la structure et la composition du groupe à créer, ainsi que ses modalités de travail.

Lors de sa réunion d'octobre 2024, le Conseil a soutenu la proposition de nommer le groupe spécialisé sur la gouvernance le « Comité d'examen de la gouvernance » (le Comité) et a apporté sa contribution au projet de Termes de référence. Il a été convenu que ce Comité serait composé de seize (16) Membres de l'OMSA répartis dans ses cinq Régions proportionnellement à la taille de chacune d'entre elles. La Directrice générale, avec le concours du Conseil, a finalisé les Termes de référence et les a ensuite communiqués à tous les Délégués de l'OMSA.

Afin d'impliquer davantage les Membres de l'OMSA dans les travaux du Comité, la Directrice générale a mené un appel à candidatures pour le Comité d'examen de la gouvernance d'octobre à décembre 2024. Le processus de nomination a été mené par les Commissions régionales, via les Bureaux, afin d'identifier les Membres de l'OMSA susceptibles de prendre part au Comité. Le Conseil a approuvé la composition du Comité qui a donc été mis en place en décembre 2024.

Le Comité d'examen de la gouvernance a pour mandat d'élaborer un rapport consensuel sur les recommandations contenues dans le Rapport des Consultants ainsi que sur toute autre recommandation en matière de gouvernance qu'il souhaiterait porter à l'attention de l'Assemblée. Pour mener à bien ce mandat, le Comité devra : (1) établir un programme de travail pour ses activités (à présenter à l'Assemblée lors de la 92^e Session générale en 2025) ; (2) assurer l'évaluation et l'élaboration de conseils sur les changements à apporter aux dispositions de gouvernance de l'OMSA (à présenter à l'Assemblée lors de la 93^e Session générale en 2026) ; et (3) préparer les changements à apporter aux textes juridiques de l'OMSA sur la base de la décision de l'Assemblée lors de la 93^e Session générale (à présenter à l'Assemblée lors de la 94^e Session générale en 2027).

L'Unité des Affaires juridiques a fourni ses services juridiques et de secrétariat, notamment dans l'élaboration des Termes de référence du Comité d'examen de la gouvernance et continuera à épauler le Comité dans son mandat.

3.2. Administration générale

3.2.1 Ressources humaines

Depuis le milieu de l'année 2024, une démarche de modernisation des ressources humaines a été engagée. Cette démarche repose sur la volonté de porter l'institution au rang des autres organisations internationales comparables en matière de gestion et sur une sécurité accrue des procédures administratives. Les mots clés de cette démarche sont transparence, rigueur et efficacité, mais aussi dialogue, communication et inclusion.

a. Processus de modernisation

C'est dans ce cadre que s'inscrivent notamment les nouvelles dispositions sur les recrutements et sur les périodes probatoires. À travers la standardisation des panels et la mise en place de listes de réserve (permettant de disposer d'un pool de candidats pour des recrutements ultérieurs), l'institution gagne en transparence et en efficacité. À travers une documentation précise des résultats attendus lors des périodes probatoires, l'institution s'ajuste aux standards professionnels usuels, offre davantage de lisibilité aux nouveaux agents et renforce les outils à la disposition des responsables.

Au-delà de ces exemples menés à bien en 2024, la Directrice générale a demandé au personnel des ressources humaines, dès le début de son mandat, de s'atteler énergiquement à de grands chantiers de réorganisation. Ainsi est-il attendu que l'Organisation avance substantiellement dans trois directions majeures : la mise en place d'une grille des postes, l'informatisation des ressources humaines et les réflexions sur notre couverture assurantielle. Ces chantiers devront progresser sans tarder, en s'appuyant sur des compétences renouvelées au sein des équipes et sur un solide réseau de soutien au sein des autres organisations internationales.

L'Unité des Ressources humaines a également entrepris en 2024 de recueillir les principaux points d'innovations souhaités dans les différentes régions. Ce travail a déjà été mené de front et fait apparaître un souhait d'homogénéisation plus marqué, permettant dans un deuxième temps d'avancer vers davantage de mobilité interne.

Au rang des améliorations qui ont été initiées figure également la refonte du processus d'intégration des nouveaux agents et l'adaptation des processus de mesure de la performance. Au total, tout ceci devrait nous permettre, dans un délai raisonnable, de consolider un cadre stratégique en matière de gestion des ressources humaines qui soit en phase avec notre époque, avec les attentes du personnel et avec celles de nos mandants.

b. Données quantifiées

Au 31 décembre 2024, l'Organisation comptait 264 membres du personnel, dont 172 travaillaient au Siège et 92 dans les Représentations régionales et sous-régionales. Quelque 71 nationalités étaient représentées au sein du personnel de l'OMSA, dont 54 au Siège et 39 dans les Représentations régionales et sous-régionales. Les femmes représentaient 57 % de l'ensemble du personnel de l'OMSA ; cette part s'élevant à 65 % pour le seul Siège.

Les activités de formation organisées en 2024 ont visé à renforcer les compétences techniques (représentant 40 % du total des activités de formation, en termes de budget), les compétences linguistiques (représentant 34 %), d'autres activités de formation ont été mises en œuvre pour développer les compétences non techniques (représentant 12 %) et enfin les formations et événements sur la sécurité au travail (représentant chacun 1 %). En outre, d'autres actions de développement à l'intention du personnel ont été organisées, telles que des certifications techniques pour reconnaître l'expertise des membres du personnel dans leur domaine. Enfin, des référents internes ont bénéficié d'une formation pour créer un groupe de personnel dont le but est de soutenir leurs collègues, dans le cadre du plan d'action pour la qualité de vie au travail.

L'effort de formation pour soutenir l'évolution continue de l'Organisation est resté substantiel, représentant un total de 2 041 heures de formation, dont environ 1 585 heures de cours de langues auxquels 82 membres du personnel se sont inscrits en 2024 (42 membres du personnel pour les cours de français, 19 pour les cours d'anglais, et 21 pour les cours d'espagnol), et 456 heures de formations thématiques bénéficiant à 148 membres du personnel. Au total, 56 % du personnel de l'Organisation a pu bénéficier d'une formation en 2024.

3.2.2 Genre

À la suite des initiatives du Groupe de travail sur le genre (GTG) au cours des deux dernières années, l'OMSA a obtenu une subvention de la Fondation Gates pour financer deux postes (stratégique et technique) dédiés aux questions de genre pour une durée de quatre ans. L'objectif principal est d'aider l'OMSA à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie d'intégration de la dimension de genre. Cette subvention fait partie du programme d'Action durable pour l'égalité des sexes (SAGE), qui soutient également la création d'une communauté de pratique sur l'intégration de la dimension de genre. Cette communauté de pratique offre la possibilité d'explorer les partenariats potentiels et la collaboration avec diverses organisations, notamment SEBI, LD4D (*Livestock Data for Decisions*), des groupes de la société civile, des groupes de réflexion, des instituts de recherche et les autres membres de l'Alliance quadripartite (OMS, FAO, PNUE).

Le Conseiller stratégique en matière de genre (GSA), qui a rejoint l'OMSA en octobre 2024, a mené un travail de réflexion impliquant 60 collègues de différents niveaux et Services, tant au Siège que dans les Bureaux régionaux. Les conclusions serviront de base au processus de consultation avec le personnel et les Membres de l'OMSA en 2025.

Le GTG a mené et soutenu un certain nombre d'activités en 2024 :

Dans le cadre du projet de Professionnalisation des para-professionnels vétérinaires (P3V) au Sénégal et au Togo, l'OMSA a diligenté une étude intitulée « [Toujours minoritaires mais plus nombreuses qu'avant : formation et insertion professionnelle des femmes dans le secteur vétérinaire - OMSA - Afrique](#) » afin de mieux comprendre les contraintes auxquelles les femmes et les hommes peuvent être confrontés en tant que para-professionnels vétérinaires (PPV). À travers cette étude, dirigée par la consultante et experte en genre Anne-Françoise Thierry, l'OMSA a analysé l'accès à la formation initiale et continue des PPV et les défis qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur profession. Bien que le nombre de femmes travaillant dans les Services vétérinaires en Afrique soit en augmentation depuis plusieurs années, elles restent minoritaires parmi le personnel formé et actif, avec des différences significatives entre les hommes et les femmes en termes de postes occupés et d'opportunités de carrière. Les résultats et les recommandations de l'étude offrent une vision claire des actions nécessaires pour améliorer l'égalité des sexes dans le secteur, et identifient clairement les différents acteurs pour permettre leur mise en œuvre.

L'OMSA a lancé une étude sur l'égalité des sexes, le handicap et l'inclusion sociale (GEDSI) dans les Services vétérinaires de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique (SEA) au début de 2024, dirigée par l'experte GEDSI, la Dre Sarah Kernot. Ce travail s'appuie sur l'[Évaluation de genre des Services vétérinaires en Asie du Sud-Est](#) réalisée par l'OMSA en 2023, en élargissant le champ d'application aux pays et territoires insulaires du Pacifique en y incluant également le handicap et l'inclusion sociale. Le rapport de l'étude est disponible ici : [Gender equality, disability and social inclusion in Veterinary Services - OMSA - Asie](#). Le rapport comprend un plan stratégique pour l'OMSA sur la façon de déployer la stratégie GEDSI en Asie du Sud-Est. Les Représentations régionale et sous-régionale de l'OMSA dans la région ont travaillé à la mise en œuvre des recommandations de l'étude et ont consacré des fonds au travail opérationnel de la stratégie GEDSI. Cela se traduira notamment par le test pilote du manuel d'évaluation du PVS intégrant la dimension de genre (issu de l'étude sur le genre du PVS), et les efforts visant à rendre ses autres missions plus inclusives.

En mars 2024, deux membres du GTG ont réalisé une présentation dans le cadre d'un événement intitulé « *Women who Future(s)* ». Cet événement avait pour but de promouvoir et de célébrer le travail des femmes engagées dans des réflexions novatrices dans le domaine de l'avenir et de la prospective. Les membres du GTG ont conçu une session, dont la vidéo est disponible sur [Youtube](#), portant sur les points essentiels de l'intégration de la dimension de genre et à la sensibilisation à la dimension de genre dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux, afin de déterminer quelles pourraient être les exigences ou les conditions préalables à la mise en œuvre de recommandations incluant le genre d'une manière acceptable et à l'obtention des résultats souhaités en matière d'amélioration de la dynamique et de l'inclusion du genre. Cette session a également examiné les conséquences positives ou négatives potentielles de la mise en œuvre de ces recommandations. À la suite de l'événement, un article a été soumis au magazine *Compass*, édité par *Association of Professional Futurists*.

En 2025, le Conseiller stratégique en matière de genre et le GTG continueront à piloter le travail d'amélioration de la gestion et de l'intégration des données en collaborant avec d'autres Services de l'OMSA afin de développer des systèmes de collecte de données et de suivi liés au genre. Jusqu'à présent, la cellule de travail sur les données a fourni une analyse détaillée des sphères internes et externes de l'OMSA (personnel, Délégués, Points focaux, etc.) et a examiné les tendances relatives à la proportion d'hommes et de femmes au fil du temps. La prochaine tâche importante de cette cellule consistera à définir et à généraliser l'utilisation d'une politique normalisée en matière de données et de leur gestion afin d'établir un suivi de la participation à tous les événements organisés par l'OMSA.

L'OMSA révisé actuellement ses Textes fondamentaux relatifs à sa gouvernance financière, technique et institutionnelle. Cette révision prendra également en compte les dimensions de genre, avec la participation attendue du Conseiller stratégique en matière de genre et du GTG.

Afin de capitaliser sur les résultats de ses études régionales et de maintenir l'engagement des parties prenantes sur ce sujet, l'OMSA explorera plus en profondeur les facteurs favorables aux femmes dans le secteur de la santé animale et développera une meilleure compréhension de la manière dont elle peut soutenir les Membres dans ce domaine.

L'OMSA renforcera ses efforts de communication interne et externe à travers l'utilisation de sa page intranet récemment créée et du blog *The Animal Echo*. À terme, ces référentiels internes et externes regrouperont l'ensemble des publications, articles et rapports de l'OMSA relatifs au genre.

L'OMSA continuera d'organiser des événements et de participer à des réunions en lien avec les efforts d'intégration de la dimension de genre, telles que les réunions en présentiel de la Communauté de pratique SAGE.

3.2.3 Services généraux

Tout au long de l'année 2024, l'Unité des services généraux (USG) a joué un rôle crucial dans le bon fonctionnement et le développement stratégique de l'Organisation. Plusieurs initiatives ont été entreprises, avec des progrès significatifs en matière de gestion immobilière. Un appel d'offres a abouti à la sélection de l'entreprise Colliers comme partenaire stratégique pour la supervision du projet, ce qui a permis de mener à bien la première phase, axée sur l'analyse technique et administrative des bâtiments existants. Les phases suivantes, programmées jusqu'en mars 2025, devraient permettre de formuler des recommandations stratégiques en matière d'immobilier.

Dans l'optique d'optimiser les espaces de travail, la collaboration avec le Service de la Transformation numérique et des systèmes d'information a permis de mettre à jour le fichier de référence des postes de travail. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la politique du bureau propre, renforçant à la fois la sécurité et l'efficacité des environnements de travail. En outre, un inventaire complet a été réalisé afin de réduire les divergences et d'améliorer le recensement des équipements. Il s'est traduit par une analyse par zone, l'identification des pertes connues et inconnues et la mise en place d'un système de suivi informatique pour améliorer la gestion des stocks.

L'ouverture de nouveaux bureaux à Nairobi, Buenos Aires et Beyrouth a nécessité des audits de sécurité pour garantir le respect des protocoles de sécurité. Un suivi mensuel des contrats et des opérations de maintenance a été mis en place, tandis qu'une surveillance en temps réel a été introduite pour les sites à haut risque tels que Bamako, Moscou et Beyrouth.

Depuis 2016, l'Organisation s'est engagée dans une politique d'économie d'énergie et en 2024 de nouvelles améliorations ont été apportées, notamment la rénovation des fenêtres, l'ajustement des systèmes de chauffage et l'installation d'une ventilation mécanique avancée. En parallèle, l'application Mission Insurance lancée en 2022 a été enrichie de nouvelles fonctionnalités telles que le chat en temps réel, l'amélioration de la géolocalisation et la diffusion automatisée d'alertes, garantissant l'efficacité et une meilleure expérience utilisateur.

La sécurisation des événements majeurs est restée une priorité absolue, en particulier pendant la Session générale. La coordination avec les forces de l'ordre et l'État-major a permis d'assurer la continuité et la sécurité de l'événement. Parallèlement, les efforts de modernisation de la gestion documentaire se sont poursuivis avec la numérisation des dossiers de première importance et l'élaboration d'une stratégie d'archivage structurée.

En 2024, la sécurité reste une préoccupation majeure et l'Unité a activement contribué à la rédaction de consignes de sécurité et à la réalisation de 63 évaluations des risques. Un protocole de sécurité complet applicable à toutes les missions devrait être publié en 2025, renforçant l'engagement de l'Organisation en faveur de la prévention des risques. D'importants travaux d'infrastructure ont été entrepris en parallèle, notamment la rénovation complète du premier étage de l'immeuble sis au 12 rue de Prony, avec la modernisation du bureau de la Directrice générale et la création d'une salle d'infirmier dédiée. Plusieurs bureaux régionaux, dont ceux de Buenos Aires, Nairobi et Beyrouth, ont été relocalisés avec succès, tandis qu'un réaménagement complet a été effectué à Astana.

En définitive, l'Unité a encadré plus de 198 événements en 2024, parallèlement à de nombreuses interventions de maintenance et de reprographie.

3.2.4 Systèmes d'information

En 2024, l'OMSA a mené à bien un certain nombre de projets essentiels liés à la transformation numérique de l'Organisation et le personnel a continué à bénéficier d'un soutien et de formations de qualité.

Le Service de la Transformation numérique et des systèmes d'information (STNSI) a défini et développé ses processus de gestion et de livraison de projets informatiques, avec l'introduction de principes de projet de base (par exemple, un ensemble de modèles de projet-cadre) et travaille à la poursuite du développement d'un cadre de projet standard pour l'OMSA afin que tous les projets commerciaux et informatiques s'alignent sur ce même modèle de projet. Les responsables de projets informatiques ont suivi la formation Prince2, reconnue au niveau international, dont une partie devrait s'achever au début de l'année 2025.

En outre, certains résultats techniques et de gouvernance ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- Le processus de contrôle des modifications a été intégré chez tous nos fournisseurs afin de garantir, en interne comme en externe, que toutes les modifications apportées aux plates-formes existantes soient examinées et approuvées avant d'être appliquées
- Le processus du Comité d'examen de l'architecture a été intégré chez tous nos fournisseurs afin de garantir que toutes les nouvelles conceptions techniques ou tous les nouveaux projets répondent aux normes de l'OMSA en matière d'architecture.
- Développement du service d'assistance du STNSI avec le recrutement d'un technicien de support informatique afin d'améliorer le fonctionnement de l'assistance et des services informatiques pour le personnel de l'OMSA.
- Le STNSI a poursuivi le développement et la mise en œuvre de bonnes pratiques informatiques et a appliqué une résilience et des contrôles plus stricts au sein de la chaîne technologique Microsoft de l'OMSA. Cela a permis d'améliorer notre niveau de sécurité Microsoft pour atteindre une norme de score similaire à celle de l'ensemble du secteur.
- Le STNSI a conçu, créé et testé avec succès un modèle d'architecture de données utilisant la technologie Microsoft, dont la pleine production devrait commencer en mars 2025 ; renforçant ainsi la capacité de l'OMSA à exploiter la totalité de ses données.
- Le modèle d'architecture des données permettra à l'OMSA de développer et d'utiliser l'intelligence artificielle.
- Le STNSI ayant transféré à une de ses équipes le soutien et la maintenance de son environnement Microsoft, a ainsi permis de les améliorer tout en réduisant considérablement les coûts des fournisseurs.

Le STNSI continuera à soutenir la concrétisation de la transformation numérique de l'OMSA en veillant à ce que la conception de l'infrastructure sous-jacente assure la stabilité, la résilience, la sécurité et la disponibilité de l'ensemble des applications métier de l'OMSA.

3.2.5 Coordination d'événements

L'OMSA s'est occupée de multiples événements et de l'organisation de voyages, au service des activités de l'OMSA. En 2024, quelque 1 155 voyages ont été organisés pour des membres du personnel (406), ainsi que pour des consultants, des représentants des Membres et des experts (749).

Outre les multiples événements organisés par les différents Services et Représentations, deux événements majeurs ont été organisés en 2024 avec le soutien direct de l'Unité de Coordination des Événements :

- La 91^e Session générale de l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OMSA, qui s'est tenue du 26 au 30 mai à Paris.
- La Conférence continentale Vers des réseaux plus résilients de personnels vétérinaires pour l'Afrique, qui s'est tenue à Nairobi, du 26 au 28 novembre.

3.2.6 Communication

En 2024, l'OMSA a déployé plusieurs initiatives de premier plan, grâce à une collaboration efficace avec les équipes techniques de toute l'Organisation, stimulant à la fois la dynamique positive et la productivité.

Campagne du centenaire

En 2024, l'OMSA a célébré son centenaire en lançant une vaste campagne. Elle a commencé par un événement en ligne en janvier, qui a rassemblé près de 700 participants à travers le monde et a bénéficié d'une large couverture médiatique mondiale. Les réactions positives et la visibilité de l'événement en ont fait un franc succès.

En mai, pendant la Session générale, l'OMSA a publié divers produits de communication pour commémorer cet anniversaire, dont une vidéo emblématique, qui adopte un nouveau format de narration, et qui a été largement partagée tant au sein du réseau de l'OMSA qu'à l'extérieur, atteignant plus de 500 000 visionnages. L'OMSA a également participé à des remises de récompenses internationales, notamment en atteignant la finale des prestigieux Shorty Awards à New York (États-Unis d'Amérique).

Le site web WOA.org a fait l'objet d'importantes mises à jour : une section dédiée au centenaire a reçu plus de 60 000 visites et 300 vœux d'anniversaire, tandis que la page dédiée aux réflexions sur le centenaire, soulignant les moments clés de l'histoire de l'OMSA, a généré plus de 120 000 visites et 550 000 visionnages au travers des neuf articles qui l'accompagnent.

Session générale

Dans le cadre de la stratégie de communication de la Session générale, la visibilité des questions liées à la santé et au bien-être des animaux s'est considérablement accrue à l'échelle mondiale. Par rapport à 2023, les réalisations sont les suivantes :

- Augmentation de 109,1 % de l'audience.
- Croissance de 44 % de la couverture médiatique.
- Hausse de 80 % du nombre de visites sur le site web.
- Augmentation de 45 % des mentions #WOAHGS.

D'autres perspectives existent pour améliorer la visibilité de la diffusion en direct et la pertinence du contenu afin d'attirer l'attention des médias.

Accueil de la nouvelle Directrice générale

Dans le cadre de la présentation de la nouvelle Directrice générale, l'OMSA a mis en œuvre un plan de communication stratégique afin d'établir une forte visibilité de sa direction. En l'espace de trois mois :

- Emmanuelle Soubeyran et l'OMSA sont apparus dans 42 000 discussions en ligne.
- 143 couvertures médiatiques dans des médias de premier plan tels que *The Hill*, *Infobae* et *Vet Record*.
- Les chaînes de réseaux sociaux de la Directrice générale ont gagné plus de 7500 adeptes, touchant ainsi plus de 300 000 personnes.

Croissance globale

La visibilité et l'engagement de l'OMSA à travers les plateformes n'ont cessé de croître tout au long de l'année. Le nombre de ses abonnés sur LinkedIn a augmenté de 26 % pour atteindre plus de 130 000 et celui de ses abonnés sur Instagram a progressé de 67 %.

Au cours de l'année 2024, l'OMSA a dépassé ses pairs de l'ONU dans la conversation mondiale sur la santé animale, concentrant 10 % du dialogue sur les médias numériques. Notre représentation dans le domaine de la santé animale a augmenté de 262 % et celle dans le domaine des maladies animales de 109 %.

- LinkedIn, Instagram et YouTube ont enregistré une augmentation des réactions, de l'engagement et des abonnés.
- Les clics sur les hyperliens ont augmenté de 36 % et les visionnages de vidéos de 35 %.
- Parmi les sujets les plus populaires figuraient des informations sur l'OMSA elle-même, l'influenza aviaire et la RAM.

La qualité de la couverture médiatique de l'OMSA s'est améliorée de près de 20 % grâce à des médias tels que la BBC, le *New York Times* et Reuters. Les mentions et l'engagement du public sur les thèmes stratégiques ont progressé respectivement de 1203 % et de 622 %, notamment en ce qui concerne les menaces biologiques et la santé animale en général.

La Session générale est demeurée un vecteur essentiel des campagnes de communication, suivie par les Journées mondiales et les célébrations du centenaire. Bien que la plupart des mentions proviennent de l'influenza aviaire, la fièvre catarrhale ovine arrive en tête avec 41 % contre 40 %.

La performance du site web s'est améliorée de manière significative, avec une augmentation de 107% du nombre de visites, grâce à l'expansion de l'activité des moteurs de recherche.

Stratégie de communication

L'OMSA finalise sa stratégie globale de communication et de plaidoyer public qui sera lancée en 2025. Cette stratégie s'appuie sur des travaux antérieurs réalisés entre 2020 et 2023, notamment un document sur la conception de la communication, une stratégie de marque et d'autres documents stratégiques. En septembre 2024, sous la conduite de la nouvelle Directrice générale, le mandat s'est élargi pour couvrir l'ensemble de la communication externe, garantissant une approche globale à travers les régions et les Services. Cette extension reflète un engagement en faveur de la communication au sens large, se traduisant sous diverses formes de communication à tous les échelons de l'Organisation. La communication interne et la politique de plaidoyer ont également été reconnues comme des éléments essentiels. La nouvelle stratégie sera lancée au cours du premier trimestre 2025, en prévision des travaux préparatoires du huitième Plan stratégique.

3.2.7 Affaires juridiques

L'Unité des Affaires juridiques joue un rôle important en veillant au cadre juridique des opérations de l'Organisation ; elle conseille le Bureau de la Directrice générale ainsi que les Services/Unités du Siège sur un large éventail de questions opérationnelles et de gouvernance, principalement en ce qui concerne les contrats complexes, les litiges, les achats et les relations avec les Membres et les partenaires. L'Unité fournit aussi des conseils juridiques sur les sujets relatifs aux Textes fondamentaux de l'Organisation, aux privilèges et immunités et à d'autres questions institutionnelles.

En 2024, l'Unité des Affaires juridiques est intervenue dans plusieurs domaines clés, allant de la gestion du cycle d'élections, notamment de la Directrice générale, au soutien aux entités institutionnelles de l'Organisation, en passant par la coordination de la mise en place du Comité d'examen de la gouvernance. En outre, l'Unité des Affaires juridiques a contribué aux négociations en cours avec le ministère des Affaires étrangères du Royaume de Thaïlande au sujet d'un accord de Siège.

3.2.8 Gestion de la performance et contrôle interne

En 2024, l'OMSA a franchi une étape clé dans la consolidation de son dispositif de pilotage de la performance et de contrôle interne, en renforçant ses processus et en structurant davantage son suivi des risques. L'année a été marquée par l'introduction d'outils de gestion axés sur les résultats, une gouvernance du contrôle interne plus solide et une numérisation renforcée des procédures, illustrant l'engagement continu de l'Organisation en faveur d'une meilleure transparence et d'une gestion optimisée des risques

3.2.8.1 Gestion de la performance

Au cours de l'année 2024, l'OMSA a renforcé la mise en œuvre du septième Plan stratégique en initiant une transition vers une gestion axée sur les résultats, notamment avec l'introduction des OKAPI. Ce changement, détaillé dans la [section 1](#), est basé sur l'évaluation des initiatives stratégiques et des fiches d'action, permettant une meilleure évaluation des effets des actions entreprises et une structuration plus rigoureuse du suivi de la performance.

3.2.8.2 Contrôle interne

Renforcement du système de contrôle interne

La mise en place d'une nouvelle ressource de contrôle interne en août 2024 a renforcé le système, permettant un suivi plus efficace des recommandations résultant des audits externes :

- **Près de 60 % des recommandations formulées par les audits externes au cours des dix dernières années ont été mises en œuvre**, confirmant ainsi la volonté de l'OMSA de continuellement s'améliorer, avec un ciblage particulier sur la gestion des risques dans le processus de dépenses.
- Une surveillance plus régulière des risques, appuyée par un recensement des menaces actualisé, a permis d'identifier les procédures clés à mettre en place ou à réviser en priorité, contribuant ainsi à accélérer le processus d'élaboration des mesures qui seront lancées en 2024.

Un **Manuel sur la qualité** a également été lancé fin 2024 pour intégrer une approche cohérente entre le **contrôle interne et la qualité**, en plaçant la performance et la satisfaction des parties prenantes au cœur du processus d'amélioration continue. Ce lien entre **sécurisation des procédures et optimisation de la performance** vise à assurer une gouvernance plus efficace et pérenne.

Renforcer la gouvernance du système de contrôle interne

La consolidation du cadre de contrôle interne de l'OMSA s'est poursuivie en 2024, garantissant une gouvernance plus solide et une meilleure maîtrise des risques.

- Le Comité d'audit s'est réuni à deux reprises, en juin et en décembre, afin d'assurer un suivi plus étroit du système de contrôle interne.
- La gouvernance du Comité d'audit a été restructurée en novembre, avec l'inclusion de tous les Membres du COMEX, renforçant ainsi son harmonisation avec les priorités stratégiques de l'OMSA.
- Formation des membres du Comité : Afin de renforcer la culture du contrôle interne et de la gestion des risques, une sensibilisation a été menée pour rappeler aux membres les fondements du dispositif mis en place depuis 2021, basé sur le référentiel COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). Ce dernier étant l'un des référentiels de contrôle interne, de gestion des risques et de gouvernance les plus utilisés à l'international pour structurer et évaluer les systèmes de contrôle interne. Ce système repose sur **une approche intégrée et détaillée** des processus opérationnels de l'OMSA.
- L'évaluation du système de contrôle interne, réalisée à la fin de l'année 2024 et présentée au Comité d'audit, a mis en évidence **une augmentation significative de la maturité du système**, qui est passé du niveau **1 (en 2021)** au niveau **3** (sur 5), reflétant l'amélioration de la gestion des risques et le renforcement des mécanismes.
- Le Comité d'audit a validé le suivi des audits internes lancés en 2023 (étude actuarielle, gestion du projet WAHIS, gouvernance des données et transformation numérique), qui ont donné lieu à des plans d'action dont l'exécution est en cours, ainsi que la revue des risques prioritaires qui a conduit à une révision des plans d'action de maîtrise des risques afin de poursuivre l'amélioration continue en 2025.
- Dans un souci de transparence, le Conseil a été tenu informé en octobre du système de contrôle interne et de l'état d'avancement du plan d'action à la suite des audits de WAHIS, de la gouvernance des données et de la transformation numérique.

3.2.8.3 Support à la numérisation dans le cadre de la gestion des risques

Le système de signature électronique, qui renforce la sécurité des contrats, a été largement déployé, passant de **moins de 100 transactions annuelles en 2023 à plus de 700 en 2024**, couvrant désormais les achats, les contrats de donateurs, les contrats de ressources humaines et la documentation budgétaire.

En novembre, une enquête sur l'utilisation du nouvel outil de budgétisation, qui sera déployé en janvier 2025, a été lancée, avec un taux de réponse de près de 80 %. Ce résultat important nous permettra d'évaluer la satisfaction des utilisateurs et d'identifier les moyens d'optimiser l'outil pour le rendre plus efficace.

L'OMSA aspire en permanence à une plus grande transparence et à l'optimisation de ses procédures, dans le but de parvenir à une gouvernance toujours plus rigoureuse, maîtrisant ainsi ses risques et se conformant aux exigences de ses parties prenantes.

3.3. Gestion financière

3.3.1 Gestion budgétaire et financière

À compter de janvier 2024, l'OMSA a amorcé la mise en œuvre d'un cadre de politique financière complet, étayé par des décisions internes, des guides d'utilisation, des procédures opérationnelles normalisées et un outil de gestion financière et budgétaire numérisé (Procure to Pay). Ce système, actuellement opérationnel au Siège et dans deux Bureaux régionaux pilotes (Tokyo et Bangkok), offre plusieurs avantages clés : (i) il numérise les obligations et la gestion des bons de commande ; (ii) il permet un meilleur suivi des factures et facilite les paiements en temps opportun ; (iii) il améliore la gestion du budget ; (iv) il renforce le contrôle financier ; et (v) il améliore la capacité de l'Organisation à se préparer et répondre efficacement aux audits.

La première année de mise en œuvre a permis de former le personnel, d'aborder les questions techniques, de résoudre les anomalies liées au fonctionnement de l'outil et de recueillir les réactions des utilisateurs au moyen d'un questionnaire afin d'identifier les domaines susceptibles d'être améliorés à l'avenir. Le développement ultérieur s'est concentré sur la création d'un module de projet pour compléter l'outil existant. Ce nouveau module permettra à l'OMSA de suivre les subventions financées par le Fonds mondial, assurant ainsi un contrôle plus complet de toutes les sources de financement et des obligations contractuelles qui y sont liées. Ce projet de module sera mis à la disposition du personnel de l'OMSA concerné en 2025.

Ces efforts témoignent de l'engagement de l'OMSA à améliorer son efficacité, sa transparence et sa responsabilité dans la gestion et la supervision des fonds reçus de la part de ses Membres et de ses partenaires.

3.3.2 Financement et exécution du budget en 2024

Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au document [92 GS/Fin-01](#).

L'OMSA consacre à la mise en œuvre de son programme de travail et du septième Plan stratégique la totalité des sources de financement constituées par les contributions statutaires des Membres, les contributions volontaires des Membres et d'autres partenaires, ainsi que des sources de revenus supplémentaires.

L'architecture budgétaire de l'Organisation s'articule autour de trois composantes, chacune d'elle disposant d'une structure budgétaire spécifique : Budget général, Estimations du Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (Fonds mondial), et Estimations des Représentations régionales et sous-régionales.

— Budget général

Le Budget général, principalement alimenté par les contributions statutaires des 183 Membres, vise à financer le programme de travail de l'Organisation. Ces contributions constituent la source de financement la plus flexible et prévisible de l'Organisation, dans la mesure où il s'agit de sommes que les Membres se sont engagés à verser.

Le document [92 GS/Fin-01](#) présente des informations détaillées sur le Budget général, parmi lesquelles une analyse au moyen de sept indicateurs clés de performance financière.

— Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux

Le Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux (Fonds mondial) de l'OMSA est un fonds fiduciaire multi-donateurs par lequel l'Organisation perçoit des contributions volontaires dans le but de soutenir la mise en œuvre du mandat et des plans stratégiques de l'OMSA, en complétant ainsi le Budget général. Les contributions volontaires sont recueillies par le biais d'accords de subvention avec les Membres (en complément de leurs contributions statutaires) ainsi qu'avec des organisations internationales, des fondations philanthropiques, le secteur privé et d'autres sources de financement diverses.

Une analyse détaillée de la performance financière du Fonds mondial est proposée dans le document [92 SG Fin-01](#), qui comprend six indicateurs clés de performance financière standardisés, permettant une analyse comparative et une évaluation des tendances.

Conformément aux Textes fondamentaux, pour ce qui a trait à la gestion du Fonds mondial, la Directrice générale est assistée par deux comités dédiés : un Comité de gestion et un Comité de conseil, qui se réunissent chaque année.

Le Comité de gestion a tenu sa 17^e réunion au Siège de l'OMSA, le 23 mai 2024. Sous la présidence du Président sortant de l'OMSA, le Comité a examiné la performance financière du Fonds mondial et la durabilité financière de l'OMSA et a également approuvé les rapports financiers du Fonds. Ces derniers font partie intégrante des documents *91 SG Fin-01*, *91 GS/Fin-04* (Budget 2024) et *91 GS/Fin-05* (Programme de travail budgétisé 2025, Estimation des recettes et Barème des contributions y afférent) soumis à l'approbation du Conseil et qui ont été adoptés par l'Assemblée au cours de la Session générale en mai 2024.

La 19^e réunion du Comité de conseil s'est tenue à Paris le 27 mai 2024, lors de la 91^e Session générale de l'OMSA et a été présidée par le Dr Hans Wyss, Délégué de la Suisse après de l'OMSA. Cette réunion, à laquelle ont participé 36 représentants des partenaires ressources et célébrant le 20^e anniversaire de la création du Fonds mondial a permis d'examiner ses résultats financiers (notamment un bilan de l'année 2023), les lacunes en matière d'investissement, les nouvelles stratégies de mobilisation des ressources et les réflexions sur les structures de gouvernance du Fonds mondial. Cet échange a été documenté et alimenté par une analyse et une évaluation externes et indépendantes de la gouvernance institutionnelle, technique et financière de l'OMSA, commandée par cette dernière et présentée à ses Membres en 2024 (voir [section 3.1.5](#)).

Ces deux Comités jouent un rôle essentiel pour assurer la bonne gestion et l'orientation stratégique du Fonds mondial, renforçant ainsi l'engagement de l'OMSA en faveur de la transparence, de la responsabilité fiscale et de la réussite continue de sa mission.

— Représentations régionales et sous-régionales

La situation financière des différentes Représentations régionales et sous-régionales varie considérablement. Leurs revenus proviennent essentiellement des contributions volontaires du pays hôte, d'une partie des contributions statutaires des Membres concernés et de subventions volontaires gérées par le Fonds mondial. Pour certaines représentations, la situation financière est particulièrement fragile. Au cours des dernières années, il est apparu que ces Représentations dépendaient fortement des subventions accordées par le Fonds mondial.

3.3.3. Planification et exécution budgétaire en 2025 et 2026

Conformément à l'engagement permanent de l'OMSA en faveur de la transparence et de l'efficacité financières, des efforts importants ont été déployés tout au long de l'année pour affiner les procédures budgétaires et le dialogue. Cet axe a conduit à l'élaboration de documents financiers clés, à savoir *92 GS/Fin-04* (Budget 2025) et *92 GS/Fin-05* (Programme de travail budgétisé 2026, Estimation des recettes et Barème des contributions y afférent).

3.3.4. Achats

Les activités d'achats de l'OMSA permettent à l'Organisation de mettre en œuvre sa stratégie avec des objectifs et des cadres opérationnels, tout en contribuant à l'optimisation des coûts et à l'efficacité globale de ses activités dans le respect des règles et des réglementations en vigueur.

En 2024, quelque 36 projets ont été lancés et gérés sous la forme de marchés publics et d'avenants parmi lesquels 24 ont été signés pour un montant total de 1,8 millions d'euros. Par ailleurs, une procédure d'appel d'offres comportant deux lots et une autre comportant 13 lots ont été lancées, impliquant la signature de plusieurs contrats avec des montants variables ou non plafonnés.

L'une des principales réalisations de 2024 a été la mise en place d'un cadre de politique financière qui comprend le guide des procédures de passation de marchés de l'OMSA. Ces nouveaux documents décrivent les règles de passation des marchés, expliquent la mise en œuvre de nouvelles procédures et de nouveaux seuils, et introduisent de nouvelles mesures pour garantir la transparence, la sécurité des procédures et l'égalité entre les soumissionnaires.

En 2025, un programme de formation à la passation de marchés sera lancé pour l'ensemble du personnel de l'OMSA. Cette initiative vise à garantir une compréhension claire des règles de passation des marchés et leur mise en œuvre cohérente.